

Plan Local d'Urbanisme





Livret B – État Initial de l'Environnement



« Un urbanisme maitrisé et de qualité, pour une ville agréable à vivre, belle et attractive. »

d'infos www.cannes.fr



# SOMMAIRE

A I UN PAYSAGE ET UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUES		
AU I	RAYONNEMENT INTERNATIONAL 4	
A.1 I	Cannes, une commune tournée vers le littoral 4	
A.2 I	Les entrées de ville24	
A.3 I	Synthèse des enjeux paysagers35	
A.4 I	Un patrimoine d'envergure	
B I UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET HÉTÉROGÈNE		
	RÉSERVER ET VALORISER 54	
B.1 I	Des espaces d'intérêt écologique principalement marins54	
B.2 I	La nature en ville, support de la qualité de vie cannoise.59	
C I DES	RISQUES MULTIPLES A INTEGRER DANS LES USAGES 70	
C.1 I	Un risque inondation de deux types : débordement	
	de cours d'eau et ruissellement pluvial70	
C.2 I	de cours d'eau et ruissellement pluvial70 Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76	
	·	
	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76	
	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76 Un risque incendie sur les hauteurs de la commune et les	
C.3 I	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76 Un risque incendie sur les hauteurs de la commune et les îles	
C.3 I	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral. 76 Un risque incendie sur les hauteurs de la commune et les îles	
C.3 I C.4 I C.5 I	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76 Un risque incendie sur les hauteurs de la commune et les îles	
C.3 I C.4 I C.5 I	Un risque submersion qui affecte l'ensemble du littoral.76 Un risque incendie sur les hauteurs de la commune et les îles	

D I UNE	RESSOURCE NATURELLE EN EAU RARE ET PRECIEUSE 90
D.1 I	Une ressource en eau conséquente mais vulnérable90
D.2 I	Un assainissement des eaux conforme à la
	règlementation et respectueux de l'environnement92
D.3 I	Une gestion des eaux pluviales à optimiser93
E I DES I	NUISANCES LOCALES A PRENDRE EN COMPTE 94
	Des nuisances sonores impactant des zones habitées94
E.2 I	Une production de déchet importante, avec un pic en
	période estivale101
E.3 I	Le transport, principal élément dégradant la qualité de
	l'air103
E.4 I	les sites et sols pollués recensés à Cannes106
E.5 I	Les zones exposées à un champ magnétique supérieur à
	1μΤ107
F I UN POTENTIEL NON NÉGLIGEABLE EN ÉNERGIES	
RENC	DUVELABLES 108
F.1 I	Analyse de la consommation énergétique de la
	population cannoise108
F.2 I	Des actions à poursuivre en matière d'économies
	d'énergies et de production d'énergies renouvelables109
F.3 I	Un bon potentiel éolien et solaire mais sous contraintes
	paysagères110













# A I UN PAYSAGE ET UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUES AU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Source : Atlas des Paysages des Alpes-Maritimes

## A.1 | CANNES, UNE COMMUNE TOURNÉE VERS LE LITTORAL

Territoire collinaire et littoral, Cannes se présente sous la forme d'un balcon tourné vers la mer. Les collines de la Croix-des-Gardes et de la Californie, dont le sommet culmine à 243 m d'altitude, offrent de belles perspectives sur le Golfe de la Napoule alors que la vallée de la Siagne, à dominante agricole, et le « vallon cannois » (vallon de la Foux), situé dans la partie urbanisée de la commune, constituent des corridors humains et naturels, véritables interfaces entre le littoral et l'arrière-pays.

Quatre composantes paysagères distinctes, composent ce grand paysage:

- les espaces collinaires comprenant :
  - Les reliefs boisés de la Croix-des-Gardes ;
  - Les reliefs boisés de la Californie ;
  - Les micros-reliefs du secteur de Ranguin et de l'Abadie;
- les quartiers urbains denses :
  - Le village historique du Suquet;
  - Le centre-ville et la Croisette ;
  - La Pointe-Croisette;
  - o Carnot et les quartiers de faubourg qui encadrent le boulevard : Prado-République à l'est / Av de Grasse / Petit-Juas / Vallergues / Saint-Louis à l'ouest;
  - La Bocca;

- Les espaces d'activités et d'équipements :
  - o La Z.A.E de la Roubine et des Tourrades et les équipements sportifs;
- Les espaces agricoles et naturels sensibles :
  - La plaine agricole de la Siagne ;
  - L'espace maritime et les îles de Lérins.



La Bocca et la plaine de la Siagne -crédit : Citadia



L'est cannois -crédit : Citadia



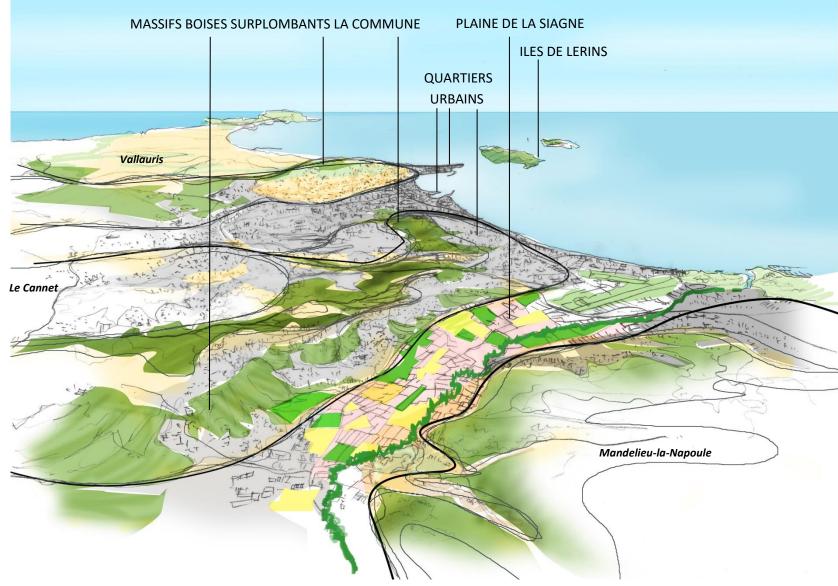












Le grand paysage cannois - Crédit : Citadia



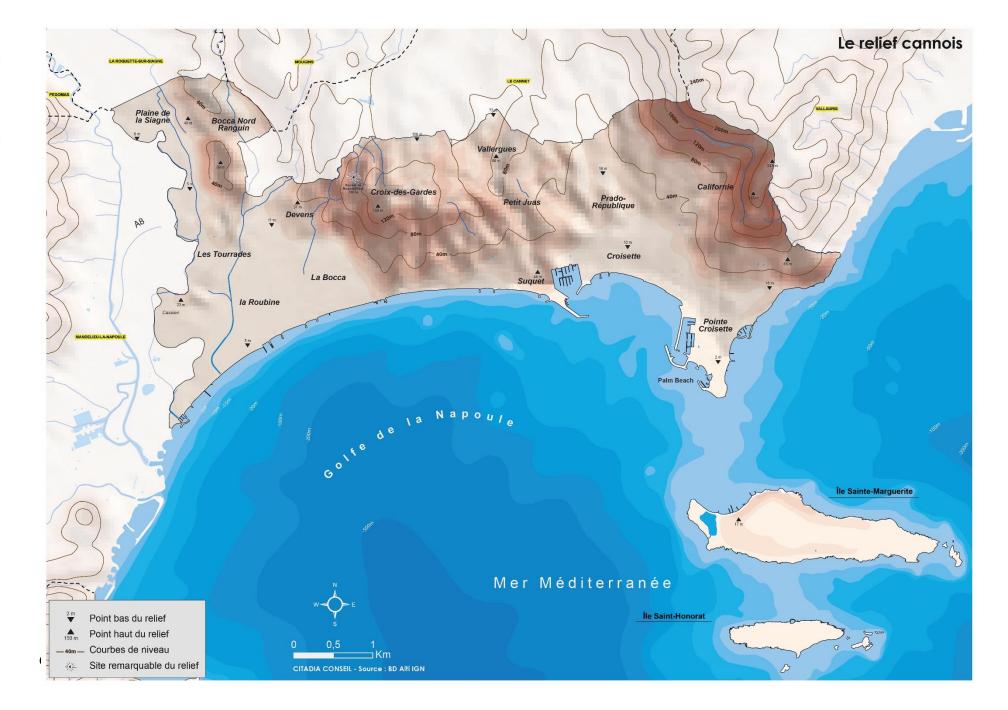














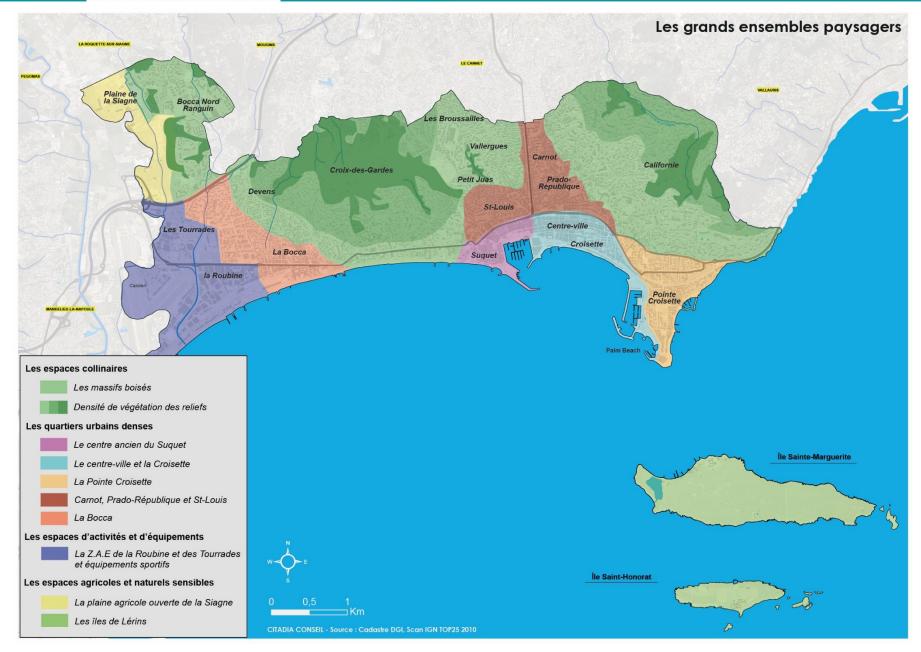














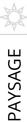












#### LES ESPACES COLLINAIRES SURPLOMBANT LA COMMUNE

Les massifs boisés correspondent aux collines de la Croix-des-Gardes, de la Californie et aux micros-reliefs du secteur de Ranguin. Ces couvertures boisées dominent les hauteurs et forment la ligne d'horizon qui encadre le Golfe de la Napoule et la baie de Cannes.

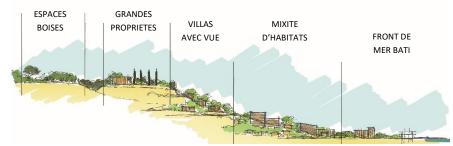
## La Croix-des-Gardes

## > Caractéristiques

Malgré une altitude modérée, le massif de la Croix-des-Gardes apparait comme le massif dominant et structurant la ville. Par sa position centrale, il s'impose comme un promontoire naturel de la baie et marque une coupure topographique entre la plaine agricole de la Siagne et le reste de la ville. L'urbanisation a colonisé les hauteurs dans une gradation de densité assez marquée. L'impact visuel de l'urbanisation des coteaux se renforce à chaque nouvelle construction. La Croix-des-Gardes demeure néanmoins couronnée d'un espace boisé remarquable du point de vue paysager, qui se confond avec certaines grandes propriétés.

Cette couronne végétale est constituée de pins d'Alep, de chênes verts, de chênes lièges et de lentisques; elle représente un patrimoine végétal à protéger identifié par la D.T.A. (Directive Territoriale d'Aménagement). Elle s'impose visuellement sur les quartiers de La Bocca à l'Ouest et du centre-ville de Cannes à l'Est.

Le bois de Ranguin et l'Esterel d'Azur sont quant à eux visibles en arrière-plan principalement depuis la plaine de la Siagne.



Schématisation en coupe du massif de la Croix-des-Gardes - Crédit : Citadia



Vue sur le massif de la Croix-des-Gardes (depuis La Bocca) - Crédit : Citadia



Vue sur le massif de l'Esterel-d'Azur (depuis le massif de la Croix-des-Gardes) - Crédit : Citadia



Vue sur le massif de la Croix-des-Gardes (depuis le Suguet) - Crédit : Citadia

La Croix éponyme de la Croix-des-Gardes est un point de repère incontournable de la commune. Cette croix en métal s'élève à 164 mètres d'altitude et surplombe le paysage cannois.



La Croix-des-Gardes - Crédit: Citadia













Les Broussailles, Vallergues, Petit-Juas, espaces de sensibilité restreinte

Localisé sur les reliefs Est du massif de la Croix-des-Gardes, le quartier des Broussailles présente un tissu mixte mêlant de l'habitat collectif et de l'habitat individuel. Au regard de sa position reculée par rapport au littoral, ce quartier ne présente pas de sensibilité paysagère particulière car il est peu visible dans le grand paysage. Pour autant, la forte présence du végétal confèrent à ce quartier un caractère de « ville-jardin » qu'il faut préserver et valoriser, notamment au travers des mobilités douces et des cheminements piétons (coulée verte).

Également peu visible depuis le littoral, le quartier des Vallergues et du Petit-Juas s'étend sur les petits collinaires qui rejoignent le boulevard Carnot et le centre-ville de Cannes.

Là aussi le végétal est très présent et se trouve renforcé par des coulées vertes qui traversent les quartiers le long du vallon.



Localisation des quartiers des Broussailles, Vallerques, Petit-Juas - Crédit : Citadia, base Google Earth





Un tissu urbain mixte - Crédit : Google Earth





Petit-Juas















## La Californie

## > Caractéristiques

Les collines de la Californie sont l'une des composantes majeures du paysage de la commune. À l'est, la Californie constitue un promontoire naturel qui s'étire du sud-est vers le nord-est pour dessiner la limite est de la commune et de la baie cannoise, tandis que les collines de la Croix-des- Gardes en dessinent la limite nord.

Avec le développement du tourisme au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècle, ces collines se sont peu à peu urbanisées. Les riches Anglais ont été les premiers à y installer leurs villégiatures profitant ainsi d'une vue imprenable sur la baie et d'un climat plus clément. Les jardins de collection, très à la mode à l'époque, sont venus agrémenter ces belles propriétés et ont, encore aujourd'hui, une réelle présence dans le paysage de ce quartier.

Encore davantage que le massif de la Croix-des-Gardes relativement préservé dans sa partie sommitale, celui de la Californie est dans sa quasi-intégralité occupé par de grandes propriétés privées et copropriétés. De grands immeubles dépassent parfois la ligne d'horizon végétale et créent une rupture paysagère. D'un point de vue plus lointain, cette urbanisation marque les perceptions paysagères le long de certaines lignes de niveaux, toutefois entrecoupées de vallons non bâtis qui créent des ruptures salutaires et viennent renforcer la valeur paysagère du quartier.

Les collines de la Californie et de la Croix-des-Gardes représentent donc un enjeu paysager majeur dans le grand paysage cannois et doivent être préservées, comme cela est d'ailleurs prévu dans la D.T.A.



#### > Photos du site



Vue sur le massif de la Californie - Crédit : Citadia



Exemples de jardins de la Californie - Crédit : Citadia















## SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET LIGNE DES 60 MÈTRES NGF

L'urbanisation de ces collines au détriment de leur couvert végétal est particulièrement «impactante » en termes paysager à partir de 60 mètres d'altitude et marque une limite assez nette entre la ville dense qui s'étend aux pieds des reliefs et les coteaux boisés dans lesquels se fondent les constructions. Au-delà de cette limite, les constructions doivent donc être strictement encadrées.

En dessous de 60 mètres d'altitude, elles ont un impact moindre et se fondent dans le paysage urbain et urbanisé, tout en demeurant très perceptibles (cf. cartes pages suivantes).

Sur les lignes de crêtes, les espaces boisés forment un horizon visible depuis le littoral. Leur situation permet des points de vue exceptionnels sur la commune de Cannes, les îles de Lérins et le golfe de la Napoule. Les panoramas sont bien identifiés sur les massifs et facilement accessibles, notamment par le sentier qui longe le canal de la Siagne sur les collines de la Californie. Ils doivent être préservés et mis en valeur.



Horizon boisé depuis le Suquet – Crédit : Citadia, Google Earth



Perceptions visuelles sur le littoral depuis la Californie – Crédit : Citadia, Google Earth



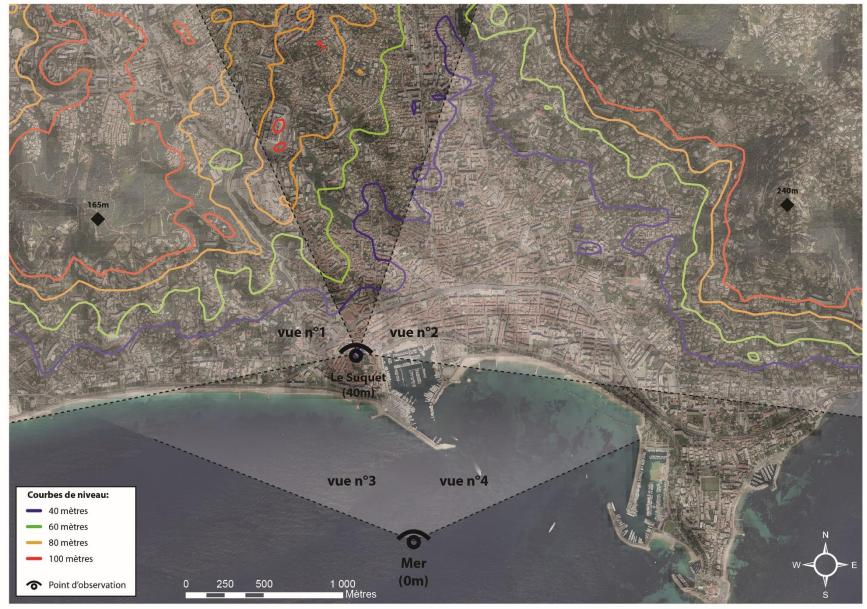












Perceptions visuelles directes depuis le littoral cannois – Crédit : Citadia, Google Earth













## vue n°1



VUE VERS L'OUEST DE CANNES - LE SUQUET (à 40 mètres d'altitude)

## vue n°2



VUE VERS L'EST DE CANNES - LE SUQUET (à 40 mètres d'altitude)



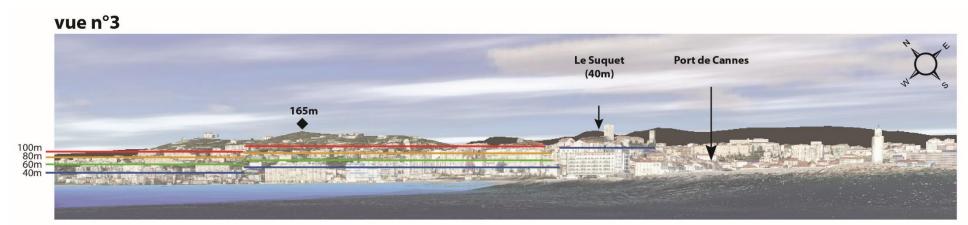












VUE VERS L'OUEST DE CANNES - GOLFE DE LA NAPOULE (au niveau de la mer)















Bocca nord - Ranguin et les reliefs boisés d'Estérel Azur

## > Caractéristiques

Au nord-ouest de la commune, quelques micros-reliefs séparés du massif de la Croix-des-Gardes par l'autoroute A8 forment une interface boisée délimitant le secteur urbanisé de Ranguin et, au-delà, la plaine agricole et naturelle de la Siagne. Ces derniers ont été largement urbanisés à partir des années 80, mais des boisements subsistent dans le paysage local (escarpements, vallons) offrant des respirations dans un tissu composé à la fois de pavillons et d'opérations d'ensemble.

La conurbation engendrée par la proximité des communes de Mougins, du Cannet et de la Roquette-sur-Siagne rend par ailleurs difficilement perceptible les limites communales.



Schématisation du secteur de Ranguin - Crédit : base Google Earth

Localisé dans un vallon, le secteur de Ranguin n'est pas perceptible dans le grand paysage et offre assez peu de covisibilités avec le littoral communal, hormis ses tours les plus hautes. Cet espace urbain est d'ailleurs pour partie exclu du site inscrit, et ne figure pas dans la D.T.A. comme un espace urbanisé sensible. Néanmoins, le contrefort boisé séparant le quartier et la plaine de la Siagne est identifié comme un espace à préserver.

La diversité des morphologies urbaines présente dans ce secteur de la commune a déjà fait l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain, « Ranguin Cœur de Quartier », tandis que l'école Marcel Pagnol a été reconstruite dans le quartier de Ranchito situé de l'autre côté de la route départementale. L'effort doit désormais porter sur les entrées de ville, notamment au niveau de l'interface avec la plaine agricole de la Siagne.

#### > Photos du site



Petits collectifs et rez-de-chaussée commerciaux de



Grand collectif av. Michel Jourdan



Petit collectif rue Châteaubriand



Maisons de lotissement rue J.-P. Labadie













## LES QUARTIERS HISTORIQUES

Le village du Suguet, le cœur historique de Cannes

## > Caractéristiques

Ce quartier constitue un centre ancien de très grande qualité. Il s'agit du quartier historique de Cannes composé de ruelles tortueuses bordées de maisons en pierres et aux façades colorées.

Les ruelles étroites et pentues, les places ombragées, les vues sur le Vieux-Port et, au-delà, sur la baie de Cannes, les îles de Lérins et les collines de la Californie contribuent au charme de ce centre-ancien.

La silhouette du village du Suquet et de l'église Notre Dame de l'Espérance, sur le site classé qui couvre le « mamelon » du Suquet, constituent l'un des points de repère majeur du littoral à protéger.

## > Photos du site



Eglise Notre-Dame d'Espérance- crédit : cannes.com



Le Quartier du Suquet - Crédit : cannes.com



Le Quartier du Suquet- Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes

Du fait de sa position centrale et surplombant la baie de Cannes, le quartier du Suguet offre un point de vue d'exception qui permet d'admirer la quasi-totalité de la ville et constitue un véritable atout touristique.

Ces perceptions sensibles, sur le Suguet et depuis ce promontoire naturel, doivent être préservées, notamment par un encadrement très strict des hauteurs des constructions.















## La Croisette

## > Caractéristiques

La Croisette, qui s'étend du Suquet vers l'est cannois, est une entité paysagère à part entière composée d'immeubles de standing et de grands hôtels qui structurent le front urbain du littoral. Le secteur est caractérisé par un code architectural et patrimonial reconnu à l'international et constitue un espace urbain de premier ordre.

La Croisette s'étire sur 3,3 kilomètres de long, avec une alternance d'immeubles de front de mer aux styles variés et de grands espaces et équipements publics tels que la Roseraie, le port Canto, le Palais des Festivals et des Congrès et de nombreux jardins ombragés. Des éléments architecturaux aux styles divers et avant-gardistes jalonnent la Croisette et contribuent au prestige du lieu et à son attrait touristique. Les pins parasols et les palmiers jouent également un grand rôle dans la perception de ce front de mer.

## > Photos du site



La Croisette - Crédit : office de tourisme



La Croisette - Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes



La Croisette - Crédit : office de tourisme



Le Palais des Festivals et des Congrès - Crédit : Palais des Festivals.com













PAYSAGE



## Pointe-Croisette

## > Caractéristiques

Pointe-Croisette apparaît comme un quartier « à part » tant géographiquement que par son urbanisme. Ce bras de terre tourne le dos au reste du territoire de la commune (front est) et s'est bâti beaucoup plus tardivement que le reste du littoral (années 50/60).

Principalement composée à l'origine de petites propriétés avec jardin, la presqu'île s'est peu à peu densifiée le long du trait de côte qui constitue aujourd'hui un front bâti quasi-continu le long du littoral avec des immeubles collectifs d'assez grande hauteur.

Cette frontière éloigne le cœur du quartier (vivant et habité) du bord de mer, déserté en basse saison. Le tissu traditionnel est aujourd'hui absorbé par le tissu urbain dense de Pointe Croisette, et doit être protégé et mis en valeur.



Schéma du secteur de Pointe-Croisette - Crédit : Citadia



Vue aérienne du tissu traditionnel de Pointe-Croisette – Crédit : Google Earth

#### > Photos du site



Pointe-Croisette - Crédit : Citadia



Le secteur de Pointe-Croisette - Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes



Pointe-Croisette - Crédit : Citadia



Vue sur la pointe-croisette depuis le Suquet- Crédit : Citadia















Carnot et les quartiers de faubourg qui encadrent le boulevard : Prado-République à l'est, Petit-Juas / Saint-Louis à l'ouest

Dans le prolongement des quartiers les plus centraux, le paysage cannois se compose d'ensembles urbains plus ou moins denses tels que les quartiers de faubourg situés de part et d'autre du boulevard Carnot, grand axe de composition urbaine créé à la fin du XIXème siècle.

Dans ces quartiers, la nature n'est plus très présente. Les rivières et cours d'eau les traversant ont été largement canalisés, leur potentiel paysager et écologique réside essentiellement dans les jardins privatifs et dans quelques vallons encore boisés et protégés.

## > Caractéristiques

Le quartier Carnot s'établit de part et d'autre du boulevard du même nom. Ses fronts bâtis quasi-continus oscillent du R+2 au R+8 le long du boulevard. L'emprise du boulevard et son linéaire important créent par moment des perspectives visuelles d'axe nord-sud ainsi que vers les coteaux boisés de la Californie.

Le guartier Prado-République est guant à lui situé en fond de vallon (La Foux) entre le boulevard Carnot et la Californie à l'est du territoire cannois.

Son identité de quartier de faubourg est très forte notamment au travers du front bâti présent sur le flanc ouest, composé principalement de maisons R+2/R+3 accolées les unes aux autres et d'immeubles R+5/ R+6. Les formes urbaines y sont donc diverses, avec une alternance d'immeubles surplombants le paysage, typique des années 60/70, d'immeubles moins élevés facilement repérables par leurs toitures rouges, et de petites villas interstitielles. Les tons ocres dominent les couleurs du bâti. La végétation y est faiblement présente.

Le quartier Petit luas situé à l'ouest du Boulevard Carnot se compose d'un tissu pavillonnaire peu dense qui varie du R+1 au R+2 avec jardins.



Ensemble bâti dense sur le secteur République - Crédit : Citadia



Secteur de Prado-République-Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes













### LES QUARTIERS DE PLAINE

La Bocca

## > Caractéristiques

Le secteur de La Bocca offre un tissu urbain hétéroclite. Il est composé à la fois d'un village-rue qui structure le quartier, avec sa place et de petits collectifs R+1/R+2 qui fondent l'identité de La Bocca. Ce caractère de village est à préserver tout comme le caractère de ville-jardin des quartiers situés autour du centre-ville dont la protection et la mise en valeur constituent un enjeu.

# > Photos du site



Vue sur le secteur de La Bocca depuis la Croix-des-Gardes- Crédit : Citadia



Rue centrale de La Bocca- Crédit : Citadia



Secteur de La Bocca (vue ouest-est) - Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes

Le front de mer de La Bocca s'étire sur un peu plus de 3 kilomètre de plages étroites en face du golfe de la Napoule et de la baie de Cannes.

Le front bâti créé par les immeubles et infrastructures s'impose en arrièreplan, bloquant généralement les perspectives sur les collines. Ce front de mer fait l'objet d'un projet urbain de requalification des espaces publics (Bocca Cabana), qui concerne tout le littoral cannois.



Front de mer de La Bocca- Crédit : Citadia



Plages de La Bocca - Crédit : Office de Tourisme















#### Les Tourrades – La Roubine

## > Caractéristiques

Les espaces situés à l'ouest de La Bocca sont principalement composés d'un tissu mixte de zones d'habitats, de zones industrielles et commerciales (zones d'activités de la Roubine et des Tourrades), d'infrastructures, d'équipements sportifs et d'un aérodrome.

En termes de paysage et de qualité urbaine, ces secteurs sont relativement hétérogènes et gagneraient à être valorisés, comme cela a été fait dans le cadre de la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S.).

La zone de la Roubine, à proximité directe du centre de La Bocca, marque une première rupture urbaine, paysagère et architecturale avec les quartiers environnants plus urbains. La friche AnsaldoBreda, située à l'est de cette zone d'activités, offre une réelle opportunité pour recréer du lien avec les quartiers alentours et engager le renouvellement urbain et économique de ce secteur.

La zone commerciale des Tourrades, à l'entrée ouest du territoire cannois et à cheval sur la commune de Mandelieu, gagnerait à bénéficier d'un projet de requalification d'ensemble, que ce soit au niveau des aménagements de voirie, du stationnement, des bâtiments eux-mêmes et de leur architecture. À défaut, la zone donne une impression de désordre et un manque de lisibilité dans son organisation.

Plus au sud, les espaces dédiés au chemin de fer occupent des superficies importantes dans la zone de la Roubine. Ils créent une réelle rupture entre le littoral et les secteurs urbanisés de La Bocca. L'impact paysager de la voie ferrée face au littoral est donc important. C'est pourquoi les secteurs et projets à venir doivent intégrer la voie ferrée à la ville et renforcer la liaison mer/ville.

Une structuration des activités économiques, l'organisation de l'espace, des infrastructures et de la voirie qui desservent ces secteurs représentent donc les principaux enjeux qui doivent être pris en compte lors de la rédaction du P.L.U. pour l'ouest de Cannes. Ces secteurs font l'objet d'études spécifiques en cours quant à leur développement et leurs réaménagements potentiels.



La zone commerciale des Tourrades - Crédit: Google Streets view



Le littoral de La Bocca- Crédit : Google Streets view













#### LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS SENSIBLES

La plaine agricole de la Siagne

## > Caractéristiques

La plaine de la Siagne est le seul espace agricole continental de la commune. Il est organisé autour du fleuve côtier de la Siagne dont l'embouchure est aujourd'hui canalisée. Cet ensemble constitue l'un des principaux espaces ouverts de Cannes qui offre de belles perspectives sur les collines de l'Estérel et le massif du Tanneron.

Cette entité paysagère est composée d'une alternance de milieux : serres, espaces horticoles, agricoles, boisements, milieux humides colonisés par les roseaux, qui offrent diverses ambiances paysagères. Deux types d'agriculture se côtoient : horticulture intensive, pépinières, maraichage et quelques prairies extensives.

La plaine englobe plus au sud la butte de Saint-Cassien.

L'activité agricole en baisse, couplée à une forte pression foncière, impose une protection de ce paysage « nourricier », en faveur d'une agriculture de qualité et de proximité.



Schéma de la plaine de la Siagne - Crédit : Citadia



Jardins familiaux sur la Plaine de la Siagne- Crédit : Citadia



Vue nord-sud de la Plaine de la Siagne- Crédit : Maquette 3D Ville de Cannes

L'aspect paysager de la plaine de la Siagne est dégradé en certains points par manque de lisibilité ou par la présence de zones de dépôts, qui donnent une impression de « désordre » et de manque d'organisation.

Une réglementation plus stricte doit permettre une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence de ce secteur stratégique pour la Ville et pour l'Agglomération cannoise.



Zone de dépôts sur la Plaine de la Siagne - Crédit: Citadia

Napoule) et les îles de Lérins.















Le littoral cannois offre des perspectives visuelles remarquables sur l'ensemble du Golfe de la Napoule et les îles de Lérins.

Un espace maritime d'exception : la Baie de Cannes (golfe de la

Ces dernières constituent des espaces protégés qui sont autant de points de vue sur le littoral cannois et ses différentes entités paysagères.

Composées essentiellement d'espaces naturels de qualité, les îles sont ouvertes au public toute l'année.

L'île Sainte-Marguerite est la plus grande île de l'archipel. Une forêt domaniale de 152 hectares composée de pins d'Alep et d'eucalyptus la recouvre. Elle est dominée par le fort royal renforcé par Vauban.

De taille plus modeste, l'île Saint-Honorat est néanmoins aussi riche que Sainte-Marguerite par son patrimoine historique. Fondée au Vème siècle par le moine cistercien Honorat, l'abbaye de Saint-Honorat est un haut lieu de l'histoire chrétienne.

Hormis le Fort Royal et l'Abbaye de Lérins, l'urbanisation des îles est très limitée et intégrée dans l'écrin boisé qui les recouvrent.

#### > Photos du site



Vue sur les îles de Lérins depuis Pointe-Croisette - Crédit: Citadia



Ile Saint-Honorat - Crédit : office de tourisme



Ile Sainte-Marguerite - Crédit : office de tourisme cannes











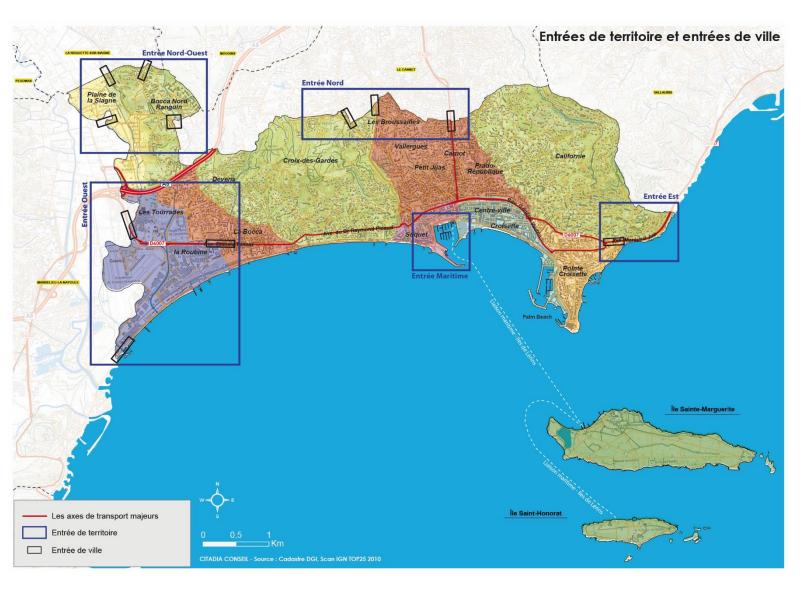


## A.2 | LES ENTRÉES **DE VILLE**

Les entrées de ville de la commune sont soumises à des enjeux qualitatifs. Elles représentent des marqueurs paysagers - au même titre que certains quartiers -, et constituent la première image depuis l'extérieur.

Cinq secteurs d'entrées de territoire ont été identifiés. Quatre avec les communes voisines de Mandelieu-la-Napoule, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Vallauris cinquième et la correspondant à l'entrée maritime.

Dans ces secteurs, 11 entrées de ville principales ont été recensées. Elles sont de qualité très différente en fonction de leur situation et du traitement dont elles ont bénéficié.









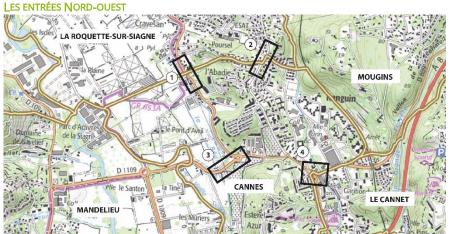












Localisation des entrées de ville au Nord-Ouest - Crédit : Géoportail, IGN



Zoom sur l'entrée de ville depuis la D9 (1) - Crédit : Google Earth

Une première entrée Nord est localisée au niveau de la D9 depuis La Roquettesur-Siagne. Cette dernière longe le Canal du Béal. L'axe routier sépare la Plaine de la Siagne et les quartiers résidentiels de l'Abadie et de Ranguin. Une première séquence, au nord de cette entrée de ville, offre des vues intéressantes sur la plaine agricole et les collines du Tanneron à Mandelieu et Pégomas. La seconde séquence est plus urbaine, avec des habitations individuelles et des secteurs d'activités où cohabitent espaces de stockage et panneaux publicitaires.



Entrée du territoire Cannois (D9), vue sur le Canal du Béal et la plaine de la Siagne - Crédit : Google street view



Entrée de ville depuis la D9 (1) - Crédit : Google street view











Une deuxième entrée de ville est située sur la D409. La conurbation des tissus urbains entre la commune de La Roquette-Sur-Siagne et Cannes ne permet pas de distinguer les limites communales. Dans le quartier de l'Abadie, les bâtiments d'habitat collectif et de type pavillonnaire ne dépassent par une hauteur supérieure à R+3. Le secteur présente une belle densité végétale et occupe les premiers reliefs cernant l'est de la plaine de la Siagne. La chaussée est de qualité et ne présente pas d'enjeu particulier en termes de requalification.



Vue aérienne en limite communale – Crédit : Google Earth



Vue depuis la D409 sur les logements- Crédit : Google Street View

Une troisième entrée de ville se situe au niveau du giratoire qui donne accès à la Liaison Intercommunale de la Siagne (L.I.S.). Cet axe récent traverse la plaine d'est en ouest et offre des panoramas sur les reliefs boisés ainsi que sur la plaine agricole. Les vues sur le paysage essentiellement agricole et ouvert se heurtent parfois aux activités implantées sur les abords de la voie.



Vue aérienne au niveau de la limite communale entre Cannes et Mandelieu – Crédit : Google Earth



Vue depuis la D1109 sur les espaces agricoles et les reliefs boisés – Crédit : Google Street View



Vue depuis la D1109 sur des dépôts d'activités au sein de la plaine agricole - Crédit : Google Street View











Une quatrième entrée de ville, plus à l'est, sur le secteur de Ranguin en venant du Cannet, se fait par l'Avenue Victor Hugo, au niveau du centre commercial E. Leclerc. La voie permet l'accès à un quartier d'habitat collectif qui a fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain il y a quelques années, l'opération Cœur de Quartier.

Les espaces publics et les infrastructures ont bénéficié d'un traitement paysager assurant une entrée de territoire de bonne qualité.



Vue aérienne de l'entrée de ville Crédit : Google Earth



Vue sur les espaces publics du Cœur de Quartier - Crédit : Google Street View



Vue sur l'av. Victor Hugo qui traverse Ranguin à partir de l'entrée de ville – Crédit : Google street view

### LES ENTRÉES OUEST DEPUIS MANDELIEU



Localisation des entrées de ville au Ouest - Crédit : Géoportail, IGN















La traversée des Tourrades (n°5 sur la carte) représente la principale entrée de territoire en provenance de Mandelieu. L'arrivée dans Cannes se fond dans la zone d'activité à cheval sur les deux communes et dans les aménagements de qualité réalisés à l'occasion du prolongement du Bus à Haut Niveau de Service, de Cannes vers Mandelieu.

Situé sur l'Avenue Antoine de Saint-Exupéry, le passage de Mandelieu à Cannes s'effectue lors de la traversée du ruisseau Le Béal.



Vue aérienne de l'entrée de ville / Crédit : Google Earth

La contiguïté des bâtiments commerciaux de la zone des Tourrades ne permet pas de distinguer clairement les limites communales. Néanmoins, l'espace public bénéficie d'un traitement paysager continu et de qualité depuis l'entrée de la zone et tout au long de sa traversée.



Vue sur la zone d'activités des Tourrades, Avenue Antoine de Saint-Exupéry-Crédit : Google street view

Quelques ouvertures sur le grand paysage agrémentent les perspectives, en particulier sur les collines de Mandelieu.

Les trottoirs de la zone sont aménagés et leurs gabarits permettent aux vélos et aux piétons de circuler aisément au sein d'un espace dominé essentiellement par les voitures.

Des arbres ont été plantés sur les talus en bordure de voie, permettant une meilleure intégration des bâtiments d'activités.



Rond-point des Tourrades à Mandelieu - Crédit : Google street view



Percée visuelle vers Mandelieu Avenue Antoine de Saint-Exupéry-Crédit : Google street view

Globalement, cette entrée de ville est donc de qualité grâce aux aménagements réalisés récemment sur les espaces publics dans le cadre du B.H.N.S.. (trottoirs, voiries, piste cyclables).

Néanmoins, la qualité paysagère de la zone reste à améliorer avec notamment l'intégration des bâtiments d'activités et leur séparation visuelle avec la voie moyennant quelques plantations et alignements d'arbres supplémentaires.







Côté littoral, l'entrée de ville en provenance de Mandelieu (n°6 sur la carte) est localisée en bordure immédiate de la mer sur le boulevard du Midi Louise Moreau. Malgré les nombreux espaces de stationnements, la sortie de ville de Mandelieu est de qualité grâce aux espaces arborés du golf au nord et du paysage ouvert sur les plages et le golfe de La Napoule au sud.

Si l'entrée dans Cannes offre également la vue sur le golfe et les îles de Lérins ainsi que des visibilités sur le port abri du Béal, la partie nord du boulevard est en revanche moins attrayante. En effet, l'espace interstitiel entre la voie ferrée et le littoral cannois est dominé par la présence de bâtiments d'activités de piètre qualité qui impactent fortement le paysage local. L'intégration paysagère de cet espace par le traitement de l'interface entre l'espace public et l'espace privé représente donc un enjeu important pour l'image de la commune et son entrée de ville.



Vue aérienne de l'entrée de ville Crédit : Google Earth



Vue sur les espaces boisés du golf à la sortie de Mandelieu – Crédit : Google street view



Vue sur les espaces d'activités en entrée sud-ouest de Cannes - Crédit : Google street view



Vue sur le littoral cannois à partir du port abri du Béal : Google street view





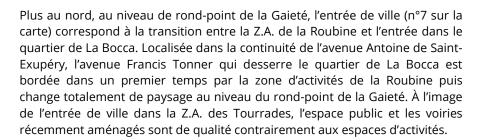












L'entrée du quartier de La Bocca est marquée par des immeubles en R+6 et R+7 en bordure de voie indiquant le changement de vocation. Se succèdent ensuite des séquences urbaines qui alternent entre maisons de villes en R+1, R+2 jusqu'à R+4. De nombreux commerces et activités sont installés en rez-dechaussée des bâtiments et vont bientôt bénéficier d'un vaste projet de requalification des espaces publics, qui va concerner une grand partie de Bocca centre de part et d'autre de l'avenue F. Tonner.



Vue aérienne de la transition entre la ZA des Roubines et La Bocca / Crédit : Google Earth



Entrée ouest de La Bocca- Crédit : Google street view



Entrée ouest de La Bocca et rond-point de la Gaieté – Crédit : Google street view







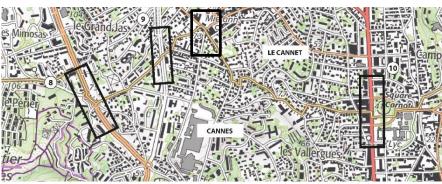






#### LES ENTRÉE NORD DEPUIS LE CANNET

Quatre artères principales font la liaison entre la commune du Cannet et Cannes. Elles font chacune office d'entrée de ville. Les trois premières entrées sont localisées à l'est du massif de la Croix-des-Gardes : il s'agit de l'Avenue du Général de Gaulle, de la route Napoléon au niveau de la place Foch à Rocheville et du Boulevard du Four à Chaud. La quatrième, plus centrale et plus urbaine, se situe au niveau du Boulevard Carnot.



Localisation des entrées de ville nord - Crédit : Géoportail, IGN

Le tissu urbain continu ne permet pas d'identifier clairement le passage d'une commune à l'autre.



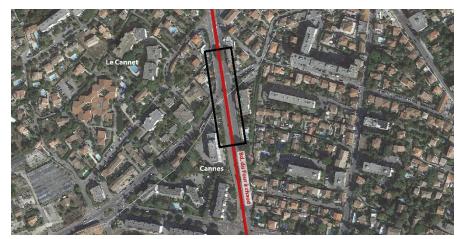
Entrée nord de Cannes par le Cannet et l'Av. du Général de Gaulle – Crédit : Google Earth

La première entrée (N°8 sur la carte) localisée en contrebas de la Croix-des-Gardes possède un caractère résidentiel et verdoyant avec des aménagements paysagers de qualité. Elle ne possède pas d'enjeu particulier de requalification.



Entrée en contrebas de la Croix-des-Gardes - Crédit : Google Earth

La seconde entrée nord (N°9 sur la carte) est localisée au sein du tissu urbain. La végétation se fait moins présente et les constructions d'habitats collectifs bordent la voie. Les espaces publics sont d'assez bonne qualité et l'entrée de ville ne possède pas d'enjeu particulier de requalification.



Entrée nord de Cannes par le Cannet et le Bd du Four à chaux – Crédit : Google Earth













Entrée nord de Cannes par le Cannet et le Bd du Four à chaux – Crédit : Google Earth



La troisième entrée de ville correspond au Boulevard Carnot (N°10 sur la carte précédente), axe majeur de l'agglomération créé à la fin du XIXème siècle et reliant les deux communes de Cannes et du Cannet. Il forme une perpendiculaire au littoral pour rejoindre le centre-ville. Le Square Carnot marque la transition entre Le Cannet et Cannes. arboré, Relativement bien boulevard bénéficie ďun aménagement de qualité le long de son axe. Une voie de bus en site propre occupe l'espace central de la voirie, de la limite du Cannet au centre-ville de Cannes et à la gare.

Les terres pleins centraux sont arborés et fleuris et les arbres des espaces publics à proximité participent à la qualité de l'entrée de ville. Les trottoirs sont plantés et bien dimensionnés pour la circulation des piétons. Les façades des bâtiments en R+4 et R+6 sont de bonne facture.



Le boulevard Carnot et le square Carnot à gauche- Crédit : Google street view



Le boulevard Carnot, au sud du lycée - Crédit : Google street view













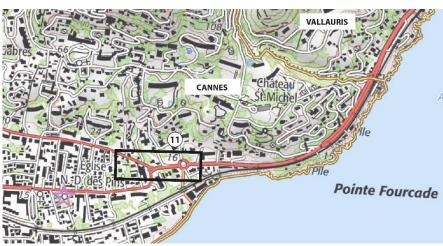




L'avenue du Maréchal Juin permet de rejoindre Vallauris et Juan-les-Pins depuis l'est de Cannes. Cet axe longe le golfe de Juan-les-Pins entre la mer et les collines plus ou moins urbanisées.

L'entrée de Cannes est marquée par le rond-point végétalisé de l'avenue Maréchal Juin. Le quartier est très résidentiel et le paysage est dominé par la végétation des espaces publics et privés alentours. Quelques bâtiments seulement contrastent véritablement avec cette ambiance très arborée (station-service « Esso » et « Avia » qui se succèdent le long de la voie et certains bâtiments qui créent des fronts visuels importants).

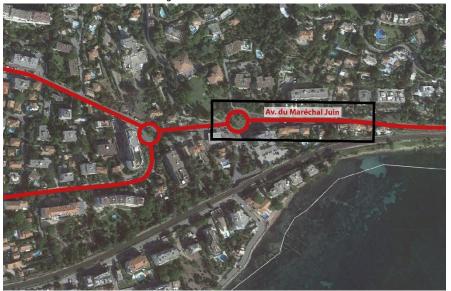
Néanmoins, l'entrée de ville ne présente pas d'enjeu de requalification particulier dans le paysage local et constitue dans l'ensemble une entrée de ville de qualité.



Localisation de l'entrée de ville Est – Crédit : Géoportail, IGN



Avenue du Maréchal Juin- Crédit : Google street view



Avenue du Maréchal Juin-Crédit : Google Earth



Avenue du Maréchal Juin - résidence le Diana- Crédit : Google street view



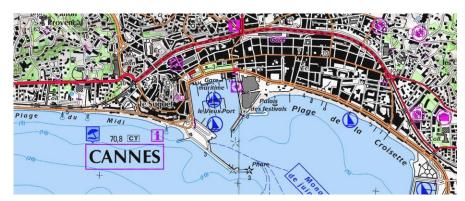






## L'ENTRÉE MARITIME, VÉRITABLE VITRINE CANNOISE

La principale entrée maritime se fait par le Vieux Port de Cannes, situé entre la Jetée Albert Edouard et le Quai du Large. Ce site emblématique du paysage cannois est localisé en plein cœur de Cannes, face à la vieille ville du Suquet et à proximité de l'extrémité ouest de la Croisette. Véritable berceau de la plaisance sur la Riviera Française, le Vieux Port constitue une très belle entrée maritime, notamment pour les croisiéristes qui font escale à Cannes.





Entrée du Vieux Port de Cannes - Crédit : Google street view



Vieux Port de Cannes – Crédit : Google street view



Vue sur le Vieux Port de Cannes - Crédit : Routard

















## Enieux généraux :

- Maintenir les caractéristiques paysagères des différentes entités qui composent la commune et valoriser leurs atouts ;
- Maintenir la qualité des perspectives visuelles qu'offre la Baie de Cannes (depuis le littoral et depuis la mer) ;
- Préserver les linéaires des cours d'eau et les ripisylves, atouts paysagers et support de lecture du paysage local;

## Les espaces collinaires :

- Préserver les écrins boisés des massifs collinaires de la Croix-des-Gardes et de la Californie;
- Limiter fortement l'urbanisation sur les massifs, notamment au-delà de 60 mètres d'altitude pour la Californie et le versant sud de la Croix des Gardes:
- Privilégier le renouvellement urbain sur les axes de communication : boulevard de la République à l'est du boulevard Carnot, avenue de Grasse et des Broussailles à l'ouest :
- Protéger les jardins remarquables pour leur intérêt paysager et parce que leur couvert végétal favorise l'intégration des constructions existantes :
- Préserver les vallons non bâtis :
- Préserver et valoriser les cônes de vue depuis les hauteurs ;
- Préserver les reliefs boisés du quartier de Ranguin et de l'Abadie qui encadrent l'Est de la plaine de la Siagne;

## Les quartiers urbains denses :

- Sanctuariser le village du Suquet, cœur historique et emblématique de Cannes:
- Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale et architecturale de Cannes Centre et de la Croisette, reconnus à l'international :
- Protéger le tissu traditionnel de la Pointe-Croisette ;
- Préserver l'identité et les multiples facettes des quartiers Prado-République et Vallergues -Petit-Juas - Saint-Louis ;

- Valoriser le caractère de village-rue du centre de La Bocca et préserver la « ville-jardin » des guartiers du Devens et des Muriers notamment ;
- Poursuivre la valorisation du front de mer à La Bocca :
- Homogénéiser les formes du bâti sur ces secteurs :
- Travailler à l'intégration paysagère de la voie ferrée, véritable coupure dans le fonctionnement et le paysage local, et rétablir les liaisons ville-mer ;

## Les espaces d'activités et d'équipements :

Structurer/valoriser les activités économiques dans le cadre du projet de renouvellement urbain à venir, organiser l'espace et les voiries dans les zones d'activités économiques des Tourrades et de la Roubine ;

## Les espaces agricoles et naturels sensibles :

- Préserver au maximum l'unique espace agricole de la commune que représente la plaine de la Siagne (en dehors de l'île Saint-Honorat);
- Permettre le développement des activités agricoles et règlementer les activités « productives », B.T.P. notamment, au sein de la plaine ;
- Limiter la réalisation d'infrastructure routières qui morcèlent la plaine :
- Sanctuariser les îles de Lérins et valoriser leur patrimoine bâti, naturel et agricole d'exception;

## Les entrées de villes :

- Affirmer la lisibilité des entrées de ville nord et ouest ;
- Accompagner la requalification des entrées ouest par le réaménagement du secteur des Tourrades et de la Roubine.

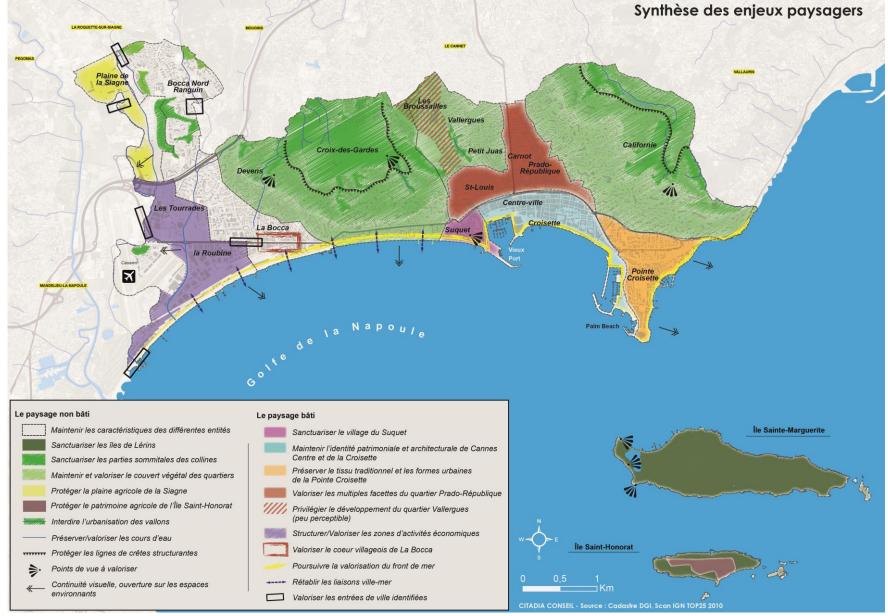






















# A.4 I UN PATRIMOINE D'ENVERGURE

Source : D.R.E.A.L. P.A.C.A. (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) : Catalogue départemental des sites classés.

Fruit de sa riche histoire, le patrimoine bâti cannois est exceptionnel. Il est caractérisé par une grande diversité de styles et d'époques et est soumis à plusieurs réglementations ou labellisations en vue d'assurer sa protection. Un certain nombre de bâtiments et sites est concerné par :

- l'inscription aux sites inscrits ou classés, avec des niveaux de protection plus ou moins forts;
- le classement au titre des monuments historiques inscrits ou classés, protégés par une servitude de 500 mètres;
- le classement au patrimoine du XXe siècle.

### I ES SITES INSCRITS OU CLASSÉS

Les sites classés ou inscrits sont des espaces ou formations naturelles remarquables dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur, etc.) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation):

- en « site classé », toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L.341-10). Tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.), donné pour le compte de la D.R.E.A.L.;
- en « site inscrit », comme en site en « instance de déclassement », seules les « opérations d'exploitation courante des fonds ruraux » sont exemptées de déclaration ou d'autorisation (ce qui n'est pas le cas en site classé). Tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.), donné pour le compte de la D.R.E.A.L..

La commune de Cannes est concernée par cinq sites classés :

### lle Sainte-Marguerite et sa forêt;

L'île Sainte-Marguerite abrite sur son rivage nord le Fort Royal (de type Vauban) acquis par la ville de Cannes en 1995 et son enceinte bastionnée. L'île est recouverte en quasi-totalité de boisements.



L'île Sainte-Marguerite - crédit : Commune de Cannes

### Ouvrages couronnant le mamelon du Suquet;

La colline du Suguet surplombée par le château de la Castre (aujourd'hui musée municipal), avec sa tour et sa chapelle Sainte-Anne, ainsi que l'église Notre-Dame de l'Espérance qui constitue l'arrière-plan du Vieux-Port de Cannes. La colline du Suguet est un point de vue qui domine Cannes et sa baie et qui est particulièrement prisée des touristes. La restriction de l'affichage publicitaire s'exerce dans un rayon de 1,5km.



Le Suguet -crédit: Commons Wikimédia













### Butte de Saint-Cassien à Cannes ;

La butte de Saint-Cassien se situe à l'ouest de Cannes et du guartier de La Bocca, en bordure de la plaine alluvionnaire de la Siagne, entre la zone aéroportuaire au sud et la zone d'activités des Tourrades au nord.

Sur le tertre, au milieu des chênes et des cyprès centenaires se trouve l'ancien ermitage dont la chapelle comporte un porche caractéristique des chapelles de la campagne provençale. Le site classé couvre la butte de Saint-Cassien dans son intégralité.



### • Ile Saint-Honorat;

L'île Saint-Honorat abrite un complexe monastique, comportant une église abbatiale reconstruite au 19ème siècle et plusieurs éléments datant du XIIe siècle, un monastère fortifié médiéval, érigé sur le rivage entre les XIe et XVe siècles, et sept chapelles anciennes dont certaines remontent à la période carolingienne. Ces constructions sont entourées d'une pinède et de cultures de vignes, d'oliviers et de lavande. Le classement s'applique au monastère et à l'ensemble de l'île mais pas le domaine public maritime de l'île.



L'île Saint-Honorat -crédit : Commune de Cannes

### Parties du Domaine Public Maritime à Cannes (le Port Canto)

Ce site est situé à l'est de la Croisette. Il comprend d'un côté le parc public, des espaces techniques et de parking en retrait du port de plaisance, et de l'autre une plage artificielle et un petit port de pêche et de plaisance où sont ancrées de petites embarcations, véritable havre de paix.



Port Canto-crédit: marcbourbonaerophoto



















Cannes est également concerné par deux sites inscrits :

### Promenade de la Croisette

Aménagée dans les années 1850 sur l'ancien chemin du littoral appelé « chemin de la petite Croix », la Croisette est la promenade de renommée internationale qui longe la plage à hauteur du centre-ville de Cannes. Son classement en site inscrit couvre l'ensemble des immeubles du front de mer et la plage, le Palais des Festivals et des Congrès, le port Canto et la Roseraie jusqu'au Palm Beach. Elle est composée d'immeubles prestigieux à l'architecture atypique, accueillant enseignes de luxe et palaces : l'Intercontinental Carlton, l'hôtel Majestic Barrière, le Grand Hyatt Martinez, le JW Marriott, le Grand Hôtel, etc.

### Bande Côtière de Nice à Théoule

Le littoral des Alpes-Maritimes est remarquable par son histoire riche et son environnement, mais reste soumis à de fortes pressions, notamment liées à l'urbanisation. C'est pourquoi la bande côtière de Nice à Théoule englobe une très large frange territoriale du littoral ouest des Alpes-Maritimes et notamment tout le territoire Cannois (hormis le quartier de Ranguin).



Le Vieux Port, vu du Suguet- Crédit: Commons Wikimédia



La Croisette- Crédit: Commons Wikimédia



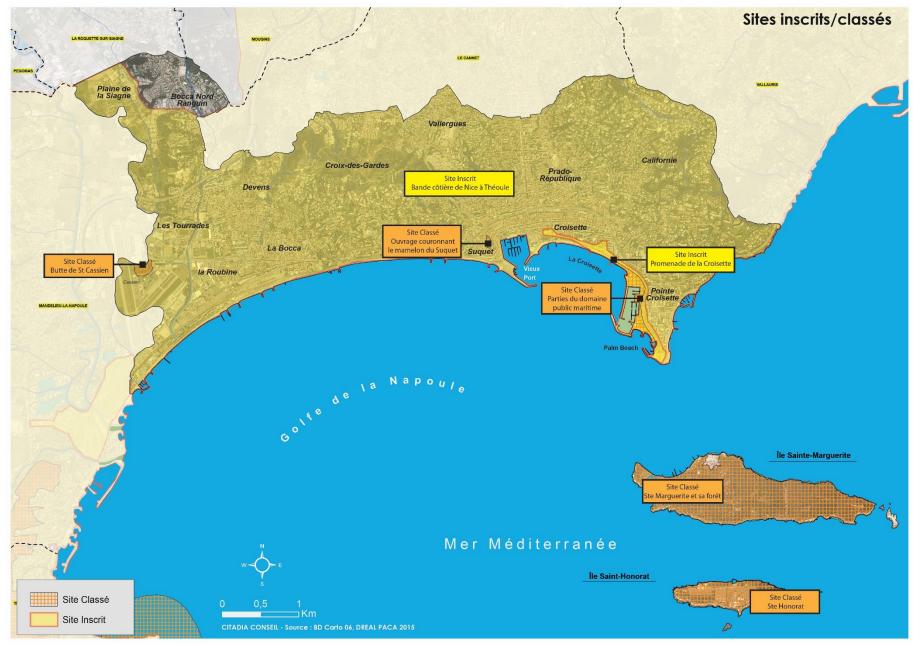














**ARCHÉOLOGIE** 

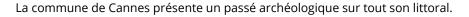












Les premiers foyers de peuplement se localisent au niveau du piton du Suquet, qui représentait un excellent promontoire pour surveiller les environs et un site défensif naturel efficace pour répondre aux attaques.

Les populations antiques sont ensuite descendues progressivement vers les îles de Lérins, localisées au carrefour des routes maritimes, offrant ainsi des atouts remarquables et représentant une étape importante dans les circuits maritimes de l'époque, ou sur la butte Saint-Cassien, autre lieu défensif.

L'ensemble du littoral était fortement occupé à l'époque romaine et justifie la forte présence de reliques de l'époque.

La carte archéologique nationale suivante reflète l'état des connaissances au 1er octobre 2014. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés et ne peut être considérée comme exhaustive.



Musée de la Mer - Crédits : ville de Cannes















N° de l'EA	Identification		
06 029 0001	CANNES / Fort Royal - Occupation Néolithique / Ile Sainte-Marguerite / occupation / Néolithique final		
06 029 0002	CANNES / Mur à contrefort / Île Sainte-Marguerite / Gallo-romain / mur		
06 029 0003	CANNES / Saint-Honorat - Inscriptions / Ile Saint-Honorat / Gallo-romain / Inscription		
06 029 0004	CANNES / PALAIS CROISETTE / PALAIS / occupation / Epoque indéterminée		
06 029 0005	CANNES / Ecole de voile du Batéguier / lle Sainte-Marguerite / thermes / villa / Gallo-romain		
06 029 0006	CANNES / Avenue Saint-Nicolas - chemin de Saint-Nicolas / / nécropole / sépulture / Gallo-romain		
06 029 0007	CANNES / Butte de Saint-Cassien / / oppidum / Second Age du fer		
06 029 0008	CANNES / Abbaye de Lérins - Monastère fortifié / île Saint-Honorat / monastère / Moyen-âge classique		
06 029 0009	CANNES / Chapelle Saint-Caprais / Île Saint-Honorat / chapelle / Moyen-âge classique		
06 029 0010	CANNES / Château de Cannes - Prieuré / / prieuré / Moyen-âge classique		
06 029 0011	CANNES / Société Générale / Rue Jean de Riouffé, rue d'Antibes / occupation / Néolithique		
06 029 0012	CANNES / Chapelle Saint-Michel / Île saint-Honorat / chapelle / Moyen-âge classique		
06 029 0013	CANNES / Rue Latour-Maubourg / / occupation ? / Age du fer ?		
06 029 0014	CANNES / Tour Sainte-Anne / Ile Sainte-Marguerite / Haut-empire / construction		
06 029 0015	CANNES / Chicanes de la Partègue / Île Sainte-Marguerite / vivier / habitat ? / Gallo-romain ?		
06 029 0016	CANNES / GROTTE SAINT-ANTOINE / / occupation / Epoque indéterminée		
06 029 0017	CANNES / Chapelle Saint-Pierre / île Saint-Honorat / chapelle / Moyen-âge classique		
06 029 0018	CANNES / Four à boulets de la pointe du Dragon / Île Sainte-Marguerite / défense / Période récente		
06 029 0019	CANNES / Etang du Batéguier / Île Sainte-Marguerite / occupation / Gallo-romain		
06 029 0020	CANNES / Estérel Azur / / occupation / Gallo-romain		
06 029 0021	CANNES / Estérel Azur / / occupation / Gallo-romain		
06 029 0022	CANNES / La Guérite / Ile Sainte-Marguerite / occupation / Premier Age du fer		
06 029 0023	CANNES / CHAPELLE SAINTE-ANNE / COLLINE DU SUQUET / chapelle / Moyen-âge classique		

N° de l'EA	Identification 9	
06 029 0024	CANNES / 16, boulevard de la République / / atelier de potier / Second Age du fer - Haut-empire ?	
06 029 0025	CANNES / Saint-Pierre / / sépulture / Bas-empire - Haut moyen-âge	
06 029 0026	CANNES / DEBARCADERE / ILE SAINTE-MARGUERITE / sépulture / Bas-empire	
06 029 0027	CANNES / Chapelle Saint-Porcaire / Ile Saint-Honorat / chapelle / Moyen-âge classique	
06 029 0028	CANNES / Fort Royal - Occupation Bronze moyen / Ile Sainte-Marguerite / occupation / Age du bronze moyen	
06 029 0029	CANNES / Fort Royal / Ile Sainte-Marguerite / habitat groupé / Age du fer	
06 029 0030	CANNES / Fort Royal - rempart augustéen / Ile Sainte-Marguerite / enceinte / Gallo-romain	
06 029 0031	CANNES / Fort Royal - Ensemble monumental / Ile Sainte-Marguerite / édifice public ? / villa ? / Haut-empire	
06 029 0032	CANNES / Fort Royal - Petite citerne / Ile Sainte-Marguerite / citerne / Gallo-romain	
06 029 0033	CANNES / Fort Royal / ile Sainte-Marguerite / fort / Epoque moderne	
06 029 0034	CANNES / Chapelle Saint-Cyprien et Sainte-Justine / Île Saint-Honorat / chapelle / Moyen-âge classique	
06 029 0035	CANNES / Tour du Batéguier, dîte tour d'Aragon / Île sainte-Marguerite / édifice fortifié / Epoque moderne ?	
06 029 0036	CANNES / Ecole de voile du Batéguier / lle Sainte-Marguerite / nécropole ? / sépulture / Bas-empire	
06 029 0037	CANNES / Chapelle Saint Nicolas et épitaphe de Venusia Anthimilla / / chapelle / Période récente	
06 029 0038	CANNES / Eglise Saint-Nicolas / / église / cimetière / Moyen-âge	
06 029 0039	CANNES / Butte Saint-Cassien / / habitat ? / Gallo-romain	
06 029 0040	CANNES / Chapelle Saint-Cassien / / chapelle / ermitage ? / Epoque moderne - Epoque contemporaine	
06 029 0041	CANNES / Butte Saint-Cassien - Village d'Arluc / / village / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge	
06 029 0042	CANNES / Saint-Cassien - Aérodrome / / enclos funéraire / sépulture / Gallo-romain	
06 029 0043	CANNES / Saint-Michel / Île Saint-Honorat / sépulture / Haut moyen-âge ?	
06 029 0044	CANNES / Tour Sainte-Anne / Ile Sainte-Marguerite / atelier de potier / Haut moyen-âge	
06 029 0045	CANNES / Tour Sainte-Anne / Ile Sainte-Marguerite / Moyen-âge classique ? / construction	
06 029 0046	CANNES / Tour sainte-Anne / Ile Sainte-Marguerite / batterie / Epoque moderne ?	
06 029 0047	CANNES / Four à boulets de la pointe du Vengeur / Île Sainte-Marguerite / défense / Période récente	
06 029 0048	CANNES / La Partegue / Île Sainte-Marguerite / production de sel ? / Gallo-romain	
06 029 0049	CANNES / Batterie de la pointe du Dragon / Île Sainte-Marguerite / batterie / Epoque contemporaine	
06 029 0050	CANNES / La Guérite / Ile Sainte-Marguerite / occupation / Second Age du fer	
06 029 0051	CANNES / Batterie du Vengeur / Île Sainte-Marguerite / batterie / Période récente	
06 029 0052	CANNES / Tour du Grand Jardin / Île Sainte-Marguerite / édifice fortifié / Epoque moderne	
06 029 0053	CANNES / Ponceau de la Bocca / La Bocca / pont / Gallo-romain	















ľEA	Identification ''		
29 0054	CANNES / La Roubine / / pont / Gallo-romain		
06 029 0055	CANNES / Château de Cannes - La Castre / / château fort / Bas moyen-âge - Epoque moderne		
06 029 0056	CANNES / Château de Cannes "Castello Franco" / / château fort / Moyen-âge classique		
06 029 0057	CANNES / Saint-Honorat - Chapelle Saint-Sauveur / / chapelle / cimetière / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique		
06 029 0058	CANNES / Saint-Honorat - Saint-Sauveur / / Haut moyen-àge ? / inscription		
06 029 0059	CANNES / Abbaye de Lérins / Ile Saint-Honorat / monastère / Moyen-âge		
06 029 0060	CANNES / Abbaye de Lérins - Cloître de l'abbaye / lle Saint-Honorat / Moyen-âge / cloître		
06 029 0061	CANNES / Batterie de la Convention / île Sainte-Marguerite / batterie / Epoque contemporaine		
06 029 0062	CANNES / chapelle de la Miséricorde dite chapelle des Pénitents Noirs / marché Forville / chapelle / Epoque moderne		
06 029 0063	CANNES / chapelle de la Trinité / île Saint-Honorat / chapelle / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique ?		
06 029 0064	CANNES / Egilse Notre-Dame-de-l'Espérance / Place de la Clastre / égilse / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?		
06 029 0065	CANNES / Four à boulets des Braves-Gens / île Saint-Honorat / défense / Epoque moderne		
06 029 0066	CANNES / villa Rothschild / 7 avenue Jean-de-Noailles / demeure / Epoque contemporaine		
06 029 0067	CANNES / parc Vallembrosa et ancien hôtel du Parc / 6-8 avenue Jean-de-Noailles / demeure / Epoque contemporaine		
06 029 0068	CANNES / villa Domergue / impasse Fiesole ; avenue Fiesole / demeure / Epoque contemporaine		
06 029 0069	CANNES / parc et jardins de Champfleuri / 44-48 avenue du Roi-Albert, 14-30 avenue de la Favorite / demeure / Epoque contemporaine		
06 029 0070	CANNES / villa Romée / 5 esplanade du Golfe / demeure / Epoque contemporaine		
06 029 0071	CANNES / Rue du 11 novembre / / habitat ? / Gallo-romain		
06 029 0072	CANNES / Rue du Pont-Romain / / pont / voie / Gallo-romain		
06 029 0073	CANNES / Embouchure de la Frayère / / occupation ? / Gallo-romain		
06 029 0074	CANNES / Butte Saint-Cassien - Monastère Saint-Etienne / / couvent / Haut moyen-âge		
06 029 0075	CANNES / Butte de Saint-Cassien - occupation premier âge du Fer / / occupation / Premier Age du fer		
06 029 0076	CANNES / 16. boulevard de la République / / villa ? / Haut-empire - Bas-empire ?		
06 029 0077	CANNES / Avenue Saint-Nicolas / / habitat ? / Gallo-romain		
06 029 0078	CANNES / Fort Royal - Hérôon / / sanctuaire païen / Age du fer		
06 029 0079	CANNES / Fort Royal - Grande citerne / Ille Sainte-Marguerite / citerne / Gallo-romain		
06 029 0080	CANNES / Four à boulets de la République / île Saint-Honorat / défense / Epoque moderne		
06 029 0081	CANNES / Pont de la Roubine / / pont / Gallo-romain		
06 029 0082	CANNES / Entre la Bocca et Saint-Cassien / / voie / Gallo-romain ?		
06 029 0083	CANNES / Villa des Frayères / / villa / Gallo-romain		

V° de l'EA	Identification	
06 029 0084	CANNES / La Bocca / / occupation / Age du bronze	
06 029 0085	CANNES / La Bocca / / habitat / Gallo-romain ?	
06 029 0086	CANNES / Boulevard de la Croisette / / sépulture / Gallo-romain	5
06 029 0087	CANNES / Plage de Cannes / / occupation / Age du fer - Gallo-romain ?	
06 029 0088	CANNES / Bastide Rouge / / nécropole / Gallo-romain	
06 029 0089	CANNES / Villa du Rocher / / carrière / Gallo-romain - Période récente	

Liste des sites archéologiques recensés sur Cannes : Source Patriarche



Carte de localisation des sites archéologiques recensés sur les îles de Lérins : Source Patriarche



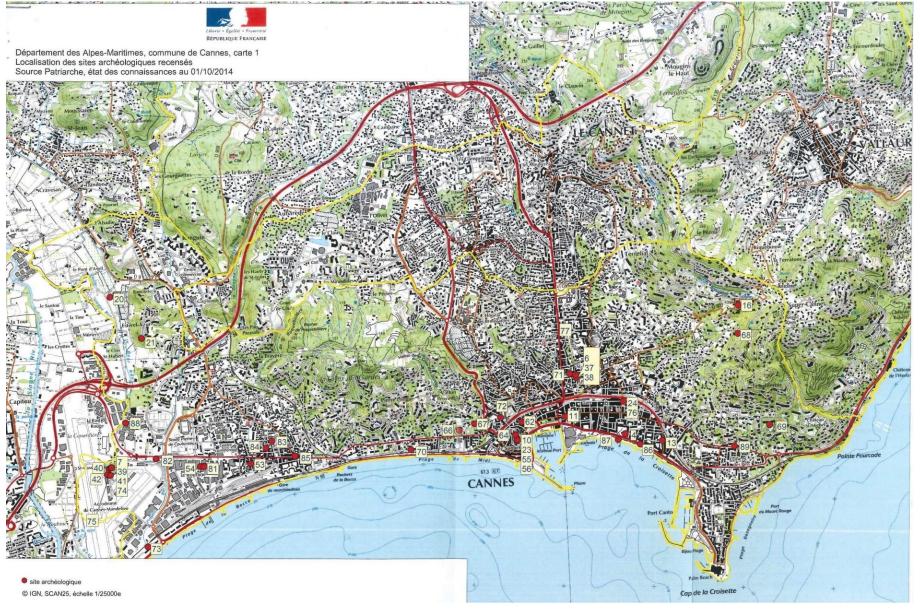








PAYSAGE



Carte de localisation des sites archéologiques : Source Patriarche



















# LES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS

Un monument historique est un édifice ou un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger du fait de son intérêt historique ou artistique.

La législation distingue deux types de monuments historiques :

- sont classés parmi les monuments historiques « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public »;
- sont inscrits parmi les monuments historiques «les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation».

L'ensemble de ces monuments est protégé par un périmètre de 500 mètres à partir des contours de la protection.

### Monuments historiques classés

La commune compte sept monuments historiques classés:

- Chapelle de la Trinité de style roman se trouvant sur l'île Saint-Honorat classée par arrêté le 12 juillet 1886;
- Chapelle Saint-Sauveur sur l'île Saint-Honorat qui appartient à l'ensemble des sept chapelles se situant autour de l'Abbaye de Lérins : classement par arrêté le 12 juillet 1886;
- Monastère fortifié de l'Ile Saint-Honorat : classement par liste de 1875.
- Château : Tour du Suquet, Chapelle Sainte-Anne et Église Notre-Dame de l'Espérance. Cet ensemble est classé depuis le 28 juillet 1937 ;
- Fort Royal (ancien): Le classement date du 27 juillet 1927, concerne le fort avec son puits espagnol et la zone militaire qui l'entoure. Le bâtiment principal du musée de la Mer est installé dans ce fort ;
- Fours à boulets aux pointes est et ouest de l'île Saint-Honorat ; La commune possède quatre fours à boulets. Ils sont classés par arrêté du 22 octobre 1908:
- Villa Rothschild: Villa et son parc avec ses fabriques, ses sculptures et ses bâtiments (cad. AW 167) situés aux pieds du guartier de la Croix-des-Gardes. Elle a été classée par arrêté du 22 juillet 1991.





Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite – Chapelle de la Trinité Crédit: Commons Wikimédia



Monastère de St Honorat - Crédit: Commons Wikimédia



Le Suguet- Crédit: Commons Wikimédia



Villa Rothschild: - Crédit: Commons Wikimédia



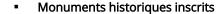












La commune compte neuf monuments historiques inscrits :

- Parc et jardins de Champfleuri situés dans le quartier de La Californie. Le classement datant du 3 avril 1990 concerne la totalité du parc à l'exception des bâtiments récents (terrain de tennis, piscine et parking);
- Batterie de la Convention : monument inscrit par arrêté du 6 juin 1933 situé sur l'île Sainte-Marguerite;
- Chapelle de la Miséricorde dite « Chapelle des Pénitents Noirs », quartier du Suguet : inscription par arrêté du 6 juin 1933 ;
- Hôtel Carlton : cet hôtel emblématique est situé sur le boulevard de la Croisette. L'inscription concerne spécifiquement les façades sur le boulevard de la Croisette (sud), la rue du Canada (est) et la rue François Einery (ouest), ainsi que le pignon nord des deux ailes en retour; versant de toiture correspondant aux façades désignées cidessus ; hall au Rez-de-chaussée ; grande salle à manger au Rez-dechaussée, appelée aussi grand salon ou salle des banquets ; grand escalier est et sa cage ; escalier central et sa cage (cad. BX 35). L'inscription datant du 29 août 1989.



Hôtel Carlton: - Crédit: Commons Wikimédia

- Hôtel du parc (ancien) et parc Vallombrosa : sont inscrits par arrêté du 10 juin 1993 les façades et toitures de l'ancien hôtel mais aussi en intérieur le grand hall ouest, les couloirs et deux escaliers principaux ainsi que la chapelle. L'ensemble du parc face à l'hôtel est également inscrit;
- Kiosque à musique des Allées de la Liberté : kiosque inscrit par arrêté du 03 avril 1990;
- Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 inauguré le 11 novembre 1927 et inscrit le 22 février 2010 ;
- **Villa Domergue** : la villa Domergue est une villa de style Art déco avec jardins méditerranéens; inscrite par arrêté du 19 septembre 1990;
- Villa Romée: la villa datant de 1928 est intégralement inscrite par arrêté du 25 mars 2014.



Villa Romée- Crédit: Le Monde.fr



















### ÉDIFICES LABELLISÉS ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE DANS LES ALPES-MARITIMES

Le label patrimoine du XXème siècle, désormais intitulé « Architecture Contemporaine Remarquable » (A.C.R.), est décerné par le Ministère de la Culture pour des réalisations architecturales et urbanistiques appartenant au patrimoine culturel remarquable de moins de 100 ans et non protégé au titre des monuments historiques.

Contrairement à l'inscription ou au classement aux monuments historiques, ce label ne génère pas de mesures de protection ou de contraintes particulières. Il s'agit simplement d'une mise en lumière des productions labellisées, par diverses mesures de promotion telles que l'apposition d'une plaque informative sur l'édifice, des publications, des expositions, ou l'inscription dans la base de données Mérimée sur le patrimoine français.

Cinq édifices sont labellisés à ce titre dans la commune :

Appellation courante	Adresse	Maître d'œuvre	Date
Gare maritime	Quai Laubeuf	Georges BUZZI (architecte), Guy LAMBELIN (architecte collaborateur, Roger CAPRON (céramiste)	1952-1957
Marché Forville	Place Forville	Henri BRET (architecte)	1929
Observatoire de la Californie	8 av. de la Gare du Funiculaire	Georges SAUVAN (architecte)	1953
Ancien siège du Syndicat CGT	15 rue Docteur Budin	Michel BRANTE, Gérard VOLLENWEIDER (architectes)	1973-1976
Villa Isola Serena	1 av. de Fiesole	Georges-Henri PINGUSSON, Paul FURIET (architectes)	1927



Marché Forville - Source: Jean Marx, DRAC PACA



Villa Isola Serena - Source: Marc Heller, Inventaire général 1993



Observatoire de la Californie - Source : Jean Marx, DRAC PACA 2001















Outre le patrimoine reconnu par la règlementation nationale, Cannes dispose d'un patrimoine bâti, architectural et paysager local, riche des styles et des époques traversées, qui a contribué au développement et à l'attractivité de la commune. Ce patrimoine participe, à son échelle, à générer et entretenir l'identité cannoise.

Les documents d'urbanisme successifs de Cannes (P.O.S. et P.L.U.) définissent une liste d'éléments de paysage à mettre en valeur ou à requalifier, bâtis et non bâtis.

### Les jardins remarquables

Il s'agit de parcs et jardins pouvant ou non être situés aux abords d'un bâtiment inscrit à l'inventaire du patrimoine de la Ville, et qu'il est souhaitable de protéger en raison :

- d'un tracé ou d'un style caractéristique d'une époque;
- d'aménagements spécifiques biens conservés et mis en valeur, bassins, pièces d'eau, murets, encerclements, dallages, sculptures, etc.
- d'une végétation remarquable aussi bien par sa taille, son âge, son volume ou même la diversité des espèces représentées parmi lesquelles peuvent figurer des essences introduites de type exotique (palmiers).

### Les jardins remarquables sont :

- Parc de la Villa Eldorado;
- Parc de l'ex-hôtel Continental;
- Parc de l'hôtel Windsor;
- Parc Vallombrosa:
- Palais Beauséjour ;
- Le Californie;
- Villa Rothschild;
- Ex-Château de Thorenc;
- Villa Soligny ;
- Villa Barety;
- Villa la Cava;
- Villa Hollandia;
- Villa Exelsior;

- Villa Coralie:
- Ex-Villa Saint-Jean;
- Villa Périer ;
- Villa Domergue, ex-villa Fiésole;
- Le Paradis Terrestre ;
- Villa Mariposa;
- Parc de la Résidence Champfleury;
- Grand Jardin de l'Ile Sainte-Marguerite;
- Jardin 36, boulevard de la Source.



Jardin de la villa Rothschild - Source : CD06 - JL Garac



Jardin de la villa Rothschild – Source : Mairie de Cannes













### Les immeubles

Les documents d'urbanisme de la commune ont identifié certains immeubles comme éléments remarquables du patrimoine, parmi lesquels :

- Immeubles 11 et 13, boulevard Carnot (BL 71 -CR 6); Immeubles jumeaux, significatifs de l'architecture fin du XIXème, rotonde, dômes balcons;
- Immeuble « Edma » 42 boulevard Carnot (CS 3) habitation, architecture éclectique fin du XIXème, belles proportions ;
- Immeuble, «Les Grappes d'or » -17 rue du 11 Novembre (CS 109), habitation, très bel exemple d'architecture "Modern-Style", façade remarquable;
- Immeuble 27 rue Saint-Nicolas, 13 rue du 11 Novembre (CS 107) habitation, modèle des façades effets décoratifs ;
- Immeuble 7 rue des Belges (BT 172), très bel exemple d'architecture néo-classique, décor en frontons et pilastres ;
- Immeuble 93, rue d'Antibes (BV 139), un des plus beaux exemples d'architecture urbaine fin du XIXème siècle, dessin des façades, frontons des fenêtres;
- Immeuble 101, rue d'Antibes (BW 135) résidence "Le Cid'. Très bel exemple d'architecture urbaine fin du XIXème siècle. Animation par volumes en saillie;
- Immeuble « La Madeleine » -33,35 avenue Isola Bella (CV33) immeuble destiné à la villégiature de l'époque;
- Villa Elysée, ex-Villa Eldorado: 36, avenue du Maréchal Juin (CH 42). Bel exemple néo-classique en état d'origine, coloration des façades, parc avec grands arbres;
- Villa Marie-Madeleine 62, boulevard d'Alsace (CO 62). Aujourd'hui Hôtel des Gabres. Bel ensemble harmonieux, belles proportions en l'état d'origine.

### Les édifices religieux

Le patrimoine religieux est aussi présent sur la commune dont les principaux éléments à préserver sont :

- Église Russe- 40 boulevard Alexandre III (CI 119), avec clocher à bulbe ;
- Église Saint Paul-126 boulevard de la République (DH 153) ancien temple anglican style néogothique;
- Église Saint Georges- 29 avenue du Roi Albert 1er (CM 18), ancien temple anglican.
- Église Notre-Dame de Bon Voyage, 2 bis rue Notre Dame (BT 230) de style néo-romain sur plan en croix latine.
- Église du Prado, 15 av du Prado (CT 15) ; de style provençal.



Eglise orthodoxe Saint-Michel-Archange: - Crédit :Structurae















### Les hôtels

Ils se développent en grand nombre à partir de 1870, avec l'essor touristique amorcé par l'aristocratie anglaise et l'arrivée du chemin de fer. Ils sont répartis dans les quartiers résidentiels et le long de la Croisette. Implantés sur de vastes parcelles aménagées avec un jardin d'agrément, ils s'orientent principalement vers le sud, avec vues sur la mer. Il s'agit :

- Ex-Hôtel Beausite 13, boulevard Beausite (AV 26). Aujourd'hui copropriété, ensemble de qualité, exemple type du grand hôtel de la fin XIXème;
- Ex-Hôtel Pavillon -113 rue Georges Clémenceau (AW 118) aujourd'hui copropriété, forme particulière du plan ;
- Ex-Hôtel Continental- 3, place Stanislas (AW 56) Ensemble monumental de grande qualité;
- Hôtel Splendid 6 rue Félix Faure;
- Ex-Hôtel de Hollande- 6,8 boulevard d'Oxford (DH 46). Aujourd'hui Centre Jean Macé. Homogénéité d'ensemble, belles proportions décor en stuc au-dessus des fenêtres :
- Ex-Hôtel de Provence 23-29 rue du Commandant Bret (DH 6). Aujourd'hui copropriété Palais de Provence. Élément caractéristique de deux époques fin du XIXème, triple lucarne sur façade;
- Ex-Hôtel de France- 28 boulevard de la République (CP 90). Aujourd'hui copropriété. Bel exemple de grand hôtel des années 1870-1880, bon état, belles proportions;
- Hôtel Windsor- chemin de Turckheim (CN 1). Bel exemple néoclassique, ordonnancement de la façade Sud, beau parc avec végétaux de valeur;



Hôtel Windsor: - Crédit: A.D.O.S.O.M.

- Parc Vallombrosa ex-hôtel du Parc aujourd'hui copropriété 6 avenue Jean de Noailles (AW 202). Très beau parc d'origine avec une diversité végétale;
- Hôtel Bellevue- 9 avenue Jean de Noailles (AW 171) aujourd'hui transformé en copropriété, bel ensemble néo-classique;
- Palais Beauséjour- 13, avenue Beauséjour (CN 133) ex-hôtel Beauséjour, transformé en copropriété. Parc d'origine avec grande diversité végétale;
- Villa Saint Charles- 14 avenue Saint Charles (CN 21). Ex-hôtel Saint Charles, aujourd'hui copropriété, ensemble néo-classique de grande qualité architecturale;
- Le Californie- 23, 27 avenue du Roi Albert 1er (CM 17). Ex-hôtel Californie aujourd'hui copropriété. Ensemble colossal de grande qualité, typique des grands palaces du XIXème, parc avec végétaux exotiques;
- Hôtel Carlton- 58, boulevard de la Croisette (BX 35). Le plus grand palace cannois toujours en activité. Témoin du développement touristique de la Ville ;
- Résidence des Pins: 58 boulevard Alexandre III (CI 98)- Ex-hôtel des Pins, palace typique du XIXème siècle;
- Villa Paradis Ex-hôtel Paradis, aujourd'hui copropriété 132, boulevard de la République (DH 140). Grande qualité architecturale, parc intéressant;



Hôtel Majestic Barrière : - Crédit: Commons Wikimédia













# PAYSAGE A PA

### Les villas

### Les grandes demeures aristocratiques et les châteaux

Édifiées sur de vastes domaines aménagés en jardins d'agrément, ces demeures résidentielles se caractérisent par d'importants volumes dont les formes architecturales sont inspirées par l'architecture antique, la renaissance italienne ou divers courants architecturaux européens.

Plusieurs types architecturaux se distinguent :

- les grandes villas classiques, bâties sur plan carré ou rectangulaire avec une façade symétrique ouverte sur le jardin;
- o les villas anglaises construites en pierres apparentes (Bow Windows en façade), selon une structure complexe en plan comme en élévation, de plain-pied avec jardin;
- les villas à plan carré de styles classiques ;
- les villas à tourelles ou petits châteaux, édifiés sur plan carré et élevés sur deux niveaux au-dessus d'un sous-sol à demi enterré. (selon le principe de cours anglaise).

La plupart d'entre elles furent construites entre 1836 et 1885 durant l'avènement de la villégiature anglaise à Cannes. Quelques exemples s'élèvent encore sur les pentes des collines de la Californie et de la Croixdes-Gardes:

- Villa Beauregard 21 avenue Docteur Picaud (AV 33) de style italien, grande qualité d'ensemble;
- Villa Louise Eléonore- 24, avenue Docteur Picaud (AV 53). Une des premières grandes villas construites à Cannes de style italien, ayant appartenu à Lord Brougham;
- Villa de la Rochefoucault- 47 avenue du Docteur Picaud (AW 138), grande qualité architecturale, style italien;
- O Villa Rothschild aujourd'hui bibliothèque municipale- 1 avenue Jean de Noailles;
- O Château Scott -151, avenue du Maréchal Juin (CK 54). Grande demeure anglaise néo-gothique, aujourd'hui copropriété;
- O Villa Les Clémentines, aujourd'hui L.E.P des Côteaux 6 chemin Morgon (DI 77). Bel exemple néo-classique significatif de la 2ème moitié du XIXème siècle :

- Villa Aiguebelle- 9 avenue de Bénéfiat (OH 211). Ex-villa Olidia aujourd'hui copropriété, bel exemple de demeure bourgeoise de cette époque ;
- O Villa Fiorentina- 4 avenue de Poralto et 6 avenue de Saissy, aujourd'hui copropriété. Très bel exemple de demeure aristocratique du XIXème siècle (CW 30) dans le style italien-Chapelle intéressante répertoriée;
- Ex-Château de Thorenc (aujourd'hui disparu) remplacé par un grand immeuble de copropriété- 38 boulevard d'Oxford (DK 77). Très belle terrasse suspendue, parc intéressant avec une certaine diversité végétale;
- O Villa Springland- 42, avenue de Bénéfiat (CW 42), aujourd'hui copropriété, parc loti, très belle architecture, dôme intéressant ;
- Villa Saint-Priest 25 avenue Général Koénig (CV 243) aujourd'hui copropriété. Architecture riche et caractéristique de la fin du XIXème siècle ;
- Château Louis XIII- 8 avenue de la Tropicale (CL 153); Style château d'inspiration Louis XIII assez réussi. Villa-château inspirée des châteaux de la Loire.



Château Scott : - Crédit: Région PACA















### Les villas bourgeoises.

De nombreuses villas sont encore présentes notamment dans les quartiers résidentiels-diffus de la ville. Un ensemble assez homogène a résisté à la pression foncière de l'après-guerre notamment le long du boulevard d'Alsace.

Toutefois, une partie de ces résidences est aujourd'hui démembrée en appartements distincts.

L'architecture de ces villas est d'ores et déjà protégée par le P.L.U. en vigueur et doit le demeurer.





Villa Victoria – d'influence anglaise et Villa Domergue – influence italienne: - Crédit: Commons Wikimé-

# Enjeux en matière de patrimoine

### ENTITÉS NATURELLES ET AGRICOLES:

Protéger les sites inscrits et classés, notamment leurs jardins remarquables et leur patrimoine végétal;

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine agricole de la Plaine de la Siagne, et de l'Ile Saint-Honorat;
- Préserver, valoriser et relier entre eux les cheminements piétons.

### PATRIMOINE:

- Protéger les sites inscrits et classés, notamment le patrimoine bâti disséminé dans les différents quartiers ;
- Protéger les cœurs historiques de la commune ;
- Soutenir la création architecture de qualité.



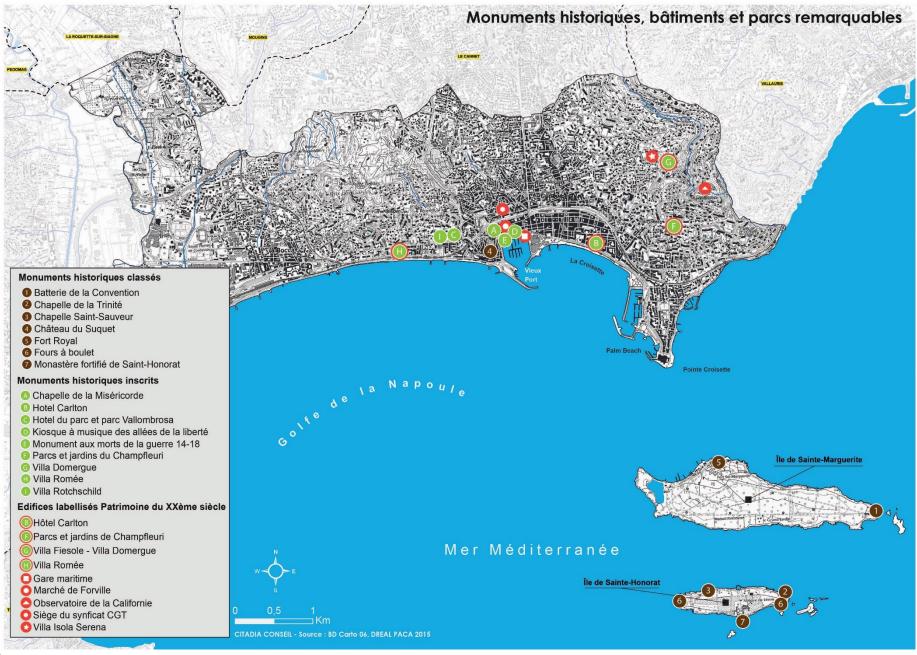
























# UNE BIODIVERSITÉ RICHE HÉTÉROGÈNE A PRÉSERVER ET **VALORISER**

# B.1 I DES ESPACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE PRINCIPALEMENT **MARINS**

Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel

Bien que fortement urbanisée, la commune de Cannes s'insère dans un environnement remarquable. La biodiversité marine associée au golfe de la Napoule et aux îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite est particulièrement riche. Certains espaces terrestres, comme le sommet de la Croix-des-Gardes, présentent également une biodiversité de grand intérêt. Cette riche biodiversité se traduit par l'existence de plusieurs périmètres de protection et d'inventaire écologique recensés sur la commune :

- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) de la baie et des Cap d'Antibes-îles de Lérins ; unique zone appartenant au réseau Natura 2000 de la commune ;
- trois Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type I;
- cinq Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type II.

Plusieurs terrains font également l'objet de protections spécifiques :

- le vallon et rocher de Roquebillière concerné par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B.);
- les terrains du Conservatoire des Espaces Naturels sur l'aéroport de Cannes - Mandelieu;
- la réserve biologique de l'Office National des Forêts sur l'île Sainte-Marguerite.

Ces espaces ne bénéficient pas nécessairement de mesures de protection réglementaire directes mais doivent être pris en compte dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue.

Il s'agit principalement d'espaces marins particulièrement sensibles sur le secteur de Cannes et autour des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

Seuls environ 5% du territoire continental cannois sont concernés par ces espaces d'inventaires.



Croix-des-Gardes - Crédit : Citadia















Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la biodiversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il répond entre autres à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « sommet de la terre » de Rio de Janeiro en juin 1992. Les espaces du réseau Natura 2000 ne bénéficient pas de mesures de protection juridique directes mais doivent être pris en compte dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue. Tout projet situé en zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une étude d'impact.

Le site Natura 20000 « Baie et cap d'Antibes- îles de Lérins » (Z.S.C.), arrêté le 26/06/2014, est lié à la Directive Habitats. Il s'étend sur une surface de 13 598 ha. Cette zone majoritairement marine s'étend des îles de Lérins aux plages de Villeneuve-Loubet et au cap d'Antibes à l'est.

L'ensemble marin comprend de grands herbiers sur roches et herbiers de posidonies, témoins de la qualité de milieu ainsi que divers autres habitats marins remarquables (coralligènes, grottes sous-marines, etc.). Le secteur est régulièrement fréquenté par des troupes de grands dauphins et plusieurs autres espèces de mammifères marins (rorqual commun, cachalot, dauphin bleu et blanc, etc.).

La partie terrestre couvre 300 ha et correspond aux lles de Lérins alors que la partie marine affecte le domaine maritime de l'est cannois et plus particulièrement le large de Pointe-Croisette. Les falaises calcaires de ce secteur sont encore bien conservées et abritent diverses espèces rares comme le Phyllodactyle d'Europe.

La principale menace du site est l'abrasion et la dégradation physique des fonds.



Les îles de Lérins-Crédit : Citadia

### UNE MAJORITÉ DE Z.N.I.E.F.F. MARINES

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) est un recensement national établit à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement.

Cet outil de connaissance du patrimoine naturel de France, identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats naturels.

Deux types de Z.N.I.E.F.F. peuvent être distingués :

- les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des espaces homogènes de taille réduite qui abritent au moins un espace ou habitat protégé (dit patrimonial) :
- les Z.N.E.F.F. de type II sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire des Z.N.I.E.F.F. ne constitue pas une mesure de protection juridique directe mais doit être pris en compte dans le cadre de la préservation de la Trame Verte et Bleue et de la définition des espaces remarquables du littoral.

La commune de Cannes dispose de Z.N.I.E.F.F. à dominante marine.

Trois Z.N.I.E.F.F. marines de type I sont référencées :

- De la pointe Fourcade à la Pointe Croisette (93M000001-06000003): Z.N.I.E.F.F. principalement protégée pour son herbier à posidonies de faible profondeur affleurant en certains endroits. La proximité du lieu avec un port et un parking rend ce site vulnérable ;
- lles de Lérins (sud Saint-Honorat) (93M000004-06002001) Z.N.I.E.F.F. essentiellement marine qui protège les biocénoses marines.
- Est du Golfe de la Napoule (93M000006-06003002): Z.N.I.E.F.F caractérisée par de nombreux ensembles rocheux favorables à l'accueil de nombreuses espèces remarquables (Lophogorgia ceratophyta).



# CANNES PLU Plan Local d'Urbanisme

Ce premier inventaire est renforcé par les Z.N.I.E.F.F. de type II qui concernent :

- lles de Lérins (M930012585-06106100): Z.N.I.E.F.F. caractérisée par des peuplements de futaie de Pins d'Alep couvrant un riche maquis ; les deux îles présentent en effet une grande diversité floristique et faunistique;
- Iles de Lérins (93M000003-06002000) : Z.N.E.F.F. marine de type 2 englobant l'ensemble des îles;
- Golfe de la Napoule (93M000005-060030000): Z.N.I.E.F.F plus large englobant l'ensemble des milieux marins du golfe;
- Rocher de Roquebillière (930020155- 06127100): espace de biodiversité urbaine sur les terrains également concernés par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope;
- Plaine de la Siagne (930012586- 06102100): Z.N.I.E.F.F. située en limite communale qui rassemble un ensemble varié de différents milieux humides, palustres, ouverts, cultivés et forestiers avec une avifaune particulièrement riche.

### L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (A.P.P.B.)

Source : Suivi de la flore patrimoniale de l'arrêté de Protection de Biotope du Vallon et Rocher de Roquebillière ; année 2013 ; Association botanique et mycologique de la Siagne.

Le ruisseau de Roquebillière, qui est l'objet de la protection, est situé dans le massif forestier de la Croix-des-Gardes. L'Arrêté Préfectoral de Protection (FR 3800465) s'étend sur une surface de 11 ha et a été pris le 15 /01/1996.

Le dernier inventaire floristique sur site date de 2013. Cinq espèces végétales protégées ont été recensées sur le tronçon du vallon de Roquebillière :

- Asplénium obovatum subsp. Billotii (fougère). Dans les Alpes-Maritimes, elle n'est connue que sur le vallon de Roquebillière et sur les parcs départementaux du San-Peyre et de l'Esterel;
- Polystichum setiferum ou Polystic à dents sétacées. Cette fougère est présente dans toute la France mais localisée sur guelques communes dans les Alpes-Maritimes;
- Isoetes duriei (Isoète de durieu). Cette plante vivace à bulbe est uniquement méditerranéenne;
- Romulea columnae (Romulée à petites fleurs). Cette fleur littorale est menacée par la fermeture du maguis ;
- Romulea rollii (Romulée de Rollii). Cette espèce peu connue est uniquement observable dans le Var, les Alpes-Maritimes et en Corse;

Ce site, propriété du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, est géré par la ville de Cannes.

### LES TERRAINS ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Source: Conservatoire du Littoral.

Ces terrains, d'une superficie de 60,1 ha, se situent dans le secteur de la Croixdes-Gardes et ont été acquis par le Conservatoire depuis les années 2000. La végétation du site est caractéristique de la Provence cristalline (Chênes liège, Pins parasols et maquis) mais envahie par le mimosa et dans une moindre mesure par les eucalyptus. Les espèces remarquables répertoriées sur ce site sont principalement des reptiles (Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelon, Vipère aspic, Tarente de Mauritanie, etc.).











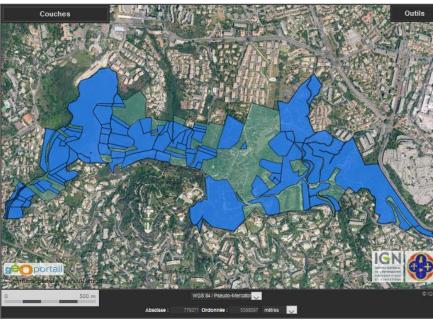
Ce site doit faire face à de fortes pressions de différents ordres :

- un risque incendie fort;
- une forte fréquentation;
- la colonisation progressive du mimosa.

La gestion du site assurée par la ville de Cannes s'articule autour de trois objectifs:

- garantir la protection du site contre une fréquentation touristique excessive;
- prévenir les risques incendies;
- mettre en place une gestion écologique.

La préservation de ces espaces implique une inconstructibilité totale.



Acquisition du Conservatoire du Littoral – source : Conservatoire du Littoral

### LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DE L'O.N.F. (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS) SUR L'ÎLE STE-MARGUERITE

Ce site couvre une surface de 152 ha et est entièrement géré par l'Office National des Forêts. Il est principalement composé de peuplements forestiers de Pin d'Alep (51 %) et de Pin pignon (33%). Dix-sept espèces végétales protégées sont présentes sur ce site dont le Lis de mer (Pancratium maritimum) et la Rupelle de mer (Rupia maritima).

La gestion de la forêt de l'île, réalisée par les services de l'O.N.F., est entièrement tournée vers la préservation des milieux et l'accueil du public.

De nombreuses actions sont menées en faveur de la biodiversité :

- lutte contre l'envasement et l'ennoiement des nids de Sterne à l'étang salé du Batéguier;
- conservation d'arbres morts sur pied ou sénescents ;
- entretien des pare-feu et des milieux ouverts, etc.

Il s'agit d'espace à protéger et à conserver.



Iles de Lérins-Crédit : Claire Vignon O.N.F.



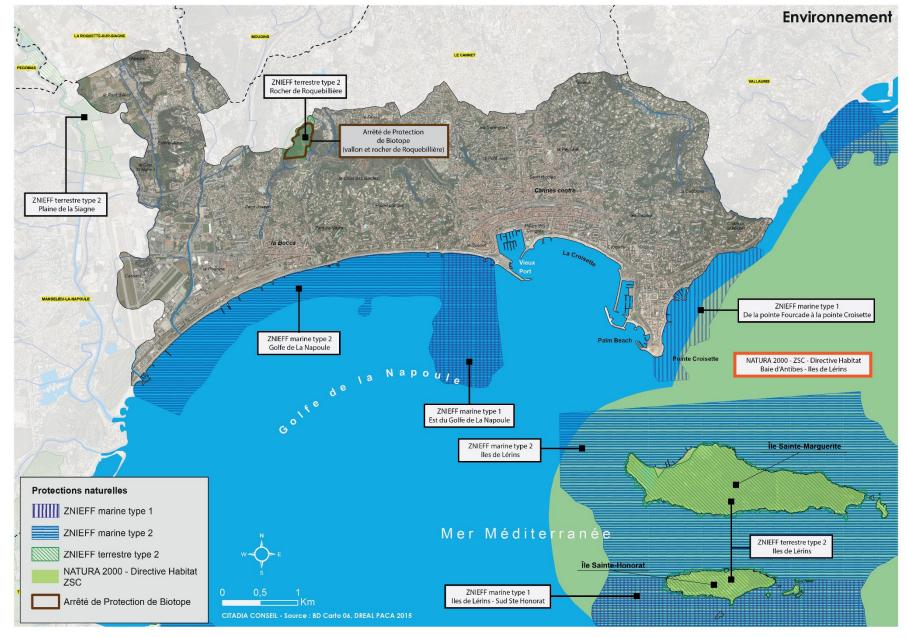








**BIODIVERSITE** 

















Source : Code de l'Environnement - Schéma Régional de Cohérence Ecologique

La Trame Verte et Bleue (T.V.B.) est un réseau formé de réservoirs écologiques reliés entre eux par des continuités terrestres et/ou aquatiques. La T.V.B. est identifiée, dans un premier temps, à large échelle par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.), puis est traitée plus finement par les documents de planification de l'Etat et des collectivités territoriales. La T.V.B. contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

### RAPPELS RÉGLEMENTAIRES ET PRINCIPES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Selon l'Article L371-1 du Code de l'Environnement - Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 – art. 121 :« / -La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

À cette fin, ces trames contribuent à :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et des habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par les corridors écologiques ;
- mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L.212-1 et préserver les zones humides visées au 2° et 3° du III du présent article :
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité des paysages. »

Un réseau écologique constitue un maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages et cela, afin de garantir leurs capacités de libre évolution. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée de réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

La définition de la trame verte et bleue peut être envisagée de deux manières différentes :

- évaluation par fragmentation des activités anthropiques dans le milieu naturel : considère les éléments naturels comme un tout, perturbé par des éléments anthropiques (bâtis, infrastructures de transports, etc.);
- évaluation des potentialités écologiques : consiste à faire l'analyse du territoire par les types de milieux présents, leurs qualités et leurs continuités.

La méthodologie d'évaluation de la trame verte et bleue réalisée ici confronte les potentialités écologiques des milieux présents sur le territoire communal et leur fragmentation par les activités anthropiques.

## UNE MISE EN AVANT DES ESPACES ARTIFICIALISÉS PAR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE **ECOLOGIQUE (S.R.C.E.):**

Le S.R.C.E. est un document qui a pour mission d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors à l'échelle régionale. En l'absence de S.Co.T. approuvé, les objectifs du S.R.C.E. s'appliquent directement au P.L.U. de Cannes.

Le S.R.C.E. catégorise une grande majorité de la commune comme zone urbanisée sans objectifs de préservation. Seules trois zones se distinguent, classées en recherche de préservation optimale pour les deux premières, et en recherche de remise en état optimale pour la troisième :

- les zones humides de la Siagne ;
- le rocher de Roquebillière et la Croix-des-Gardes ;
- les espaces boisés de la Californie.



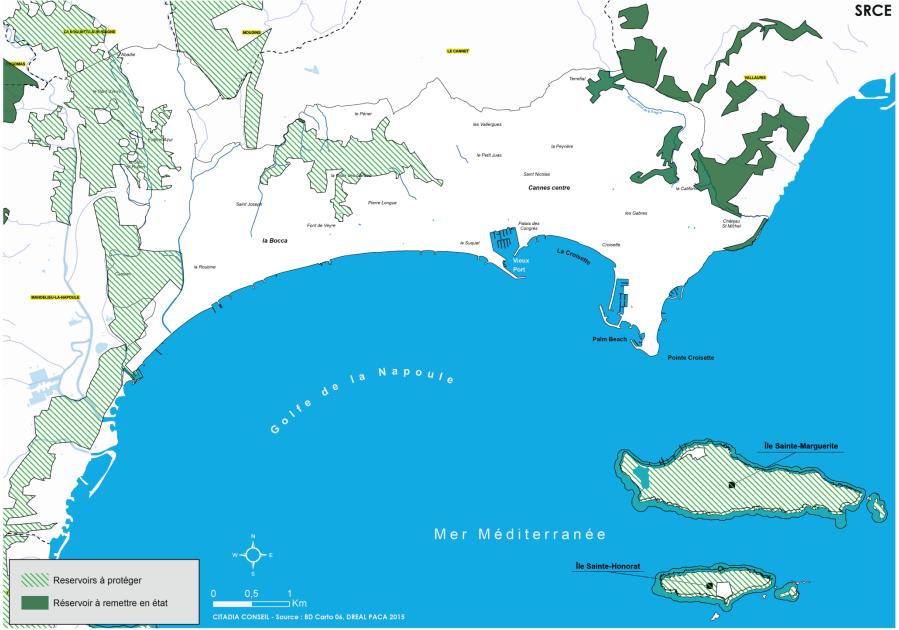


























### UNE TRAME VERTE ÉCOLOGIQUE PEU PRÉSENTE ET UNE TRAME BLEUE À PRÉSERVER

Sources : Occsol Citadia- Travail SIG juillet 2015 ; Les inondations dans la vallée de la Siagne, un phénomène contemporain ? J-M Castex, A Dagorne, J-Y Ottavi / Plan restaurer et valoriser la nature en ville Mars 2010 MDDE

Étant donné le caractère urbain de la commune, les espaces de Trame Verte sont restreints et relativement isolés sur la commune. Le principe de définition de la Trame verte communale vise essentiellement à préserver les espaces de biodiversité d'importance de la commune et à renforcer les espaces de corridors par un traitement de la nature en ville.

### Les réservoirs de biodiversité terrestre

Trois réservoirs de biodiversité terrestre se détachent sur la commune.

A l'ouest, la plaine de la Siagne représente le principal espace de respiration de la commune. Cette zone s'organise autour d'un fleuve côtier, la Siagne, qui n'est pas présente sur le territoire communal et de deux petits affluents : le Béal et la vieille Siagne. A ce titre, ce réservoir de biodiversité terrestre peut être inclus dans la trame bleue communale.

La basse vallée de la Siagne est une zone principalement vouée à l'agriculture. Sur le secteur cannois; 1,7 % de la surface communale, soit 69 ha, sont compris dans l'ensemble de la vallée de la Siagne caractérisé par une mosaïque de milieux ouverts plus ou moins anthropisés :

- espaces agricoles;
- ripisylves;
- espaces boisés;
- serres, espaces horticoles;
- jardins, potagers;
- phragmitaie (espaces composés de roseaux);
- prairies ouvertes.

Cette diversité, associée aux milieux humides, en fait un réservoir d'importance à préserver qui comprend une succession d'écosystèmes remarquables, peu répandue à l'échelle des Alpes-Maritimes. Dans les prairies humides se trouvent de rares espèces telles que la Bellevalia de Rome et l'Orchis à fleurs lâches (Anacamptis laxiflora).

Cette diversité de milieux permet d'attirer une avifaune riche, notamment le Blongios nain (Ixobrychus minutus): oiseau en régression sur l'ensemble de la France qui niche dans les phragmites mais aussi le Petit Gravelot (Charadrius dubius) ou le Chevalier Guignette inféodés aux berges. Des rapaces remarquables sont à signaler comme l'Autour des Palombes (Accipiter gentilis) et la Chevêche d'Athéna (Athene noctua) présents dans les milieux plus boisés.

L'ensemble dispose de diverses vocations (agricoles, loisirs, sportives).

Cet espace, qui présente par ailleurs de fortes capacités de rétention des sols, est à préserver des multiples activités et dépôts qui en fragilisent la biodiversité et le rôle de « tampon ». Les occupations et utilisations du sol sont donc à encadrer strictement.



Jardins familiaux de la Siagne-Crédit : Citadia



Ripisylve -Crédit : Citadia











- Au centre de la commune, le Rocher de Roquebillière et l'ensemble de la Croix-des-Gardes, d'une superficie de 80 ha environ, forment un îlot de végétation enserré dans un tissu urbain intercommunal. Ils présentent plusieurs paysages naturels formés par une végétation variée :
  - des pinèdes de pins parasols;
  - des maguis à lavandes, cistes, arbousiers et filaires plus ou moins élevés ;
  - des chênaies en mélange (chênes lièges, verts ou pubescents);
  - des fonds de vallons plus frais composés de lauriers sauces, frênes, etc.;
  - d'anciennes cultures d'eucalyptus.

Ce site, désormais en grande partie propriété du Conservatoire du Littoral, est très largement identifié et protégé par différentes mesures réglementaires. Les connections avec les espaces boisés du Cannet peuvent potentiellement être renforcées pour réduire son isolement avec les autres réservoirs de biodiversité à l'ouest de la commune.

- Enfin, à l'est de la commune, les collines de la Californie constituent le dernier réservoir de biodiversité terrestre. Identifiées dans le S.R.C.E., ces collines sont très dégradées et mitées par l'urbanisation même si des boisements (pinèdes, chênaies en mélange, etc.) subsistent. Ceux-ci sont à préserver ou à restaurer car ils présentent un intérêt paysager indéniable, même dégradés.
- A noter également l'important potentiel écologique des Iles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat qui, du fait de leur aspect intact et naturel, renferment une fonctionnalité et une biodiversité des plus intéressantes.

### Les réservoirs de biodiversité aquatique

L'ensemble du Golfe de la Napoule constitue un écosystème fragile. Soumis à de fortes pressions anthropiques compte-tenu du degré d'urbanisation du littoral et de sa fréquentation, une attention particulière doit être portée aux projets d'aménagements côtiers et aux activités autorisées en bord de mer afin qu'ils n'aient aucune incidence directe ou indirecte sur le milieu.

La trame bleue de Cannes concerne également les milieux humides de la plaine de la Siagne associés au Beal et à la petite et grande Frayère.

### Les corridors

Les corridors de Trame Verte à développer pour un enjeu strictement écologique sont situés à l'ouest de la Croix-des-Gardes. Ils permettraient de limiter l'isolement du site.

Plusieurs vallons, comme le vallon du Riou, sont à citer sur la commune de Cannes. Ils sont globalement fortement canalisés et très dégradés. Ils peuvent donc nécessiter une remise en état et servir de support de biodiversité. Leur remise en état est développée dans la partie concernant le risque inondation.

### Evaluation de la fragmentation des milieux naturels

Les milieux naturels n'étant que très peu présents sur le territoire communal, les éléments anthropiques fragmentant ces derniers sont limités. Il reste néanmoins possible d'en identifier deux principaux :

- le tissu urbain dense constitue un élément majeur de la fragmentation;
- l'autoroute A8 au nord et la voie ferrée au sud renforcent la fragmentation des espaces de biodiversité du territoire.

Du fait du caractère artificialisé du territoire communal, les réservoirs de biodiversité en présence (plaine de la Siagne, Croix-des-Gardes et collines de la Californie) peuvent être considérés comme fortement fragmentés et enclavés. Pour ces raisons, l'objectif de la T.V.B. sur le territoire consiste principalement en la protection des réservoirs existants et à la diminution de leur enclavement via la création de liaison de nature en ville.



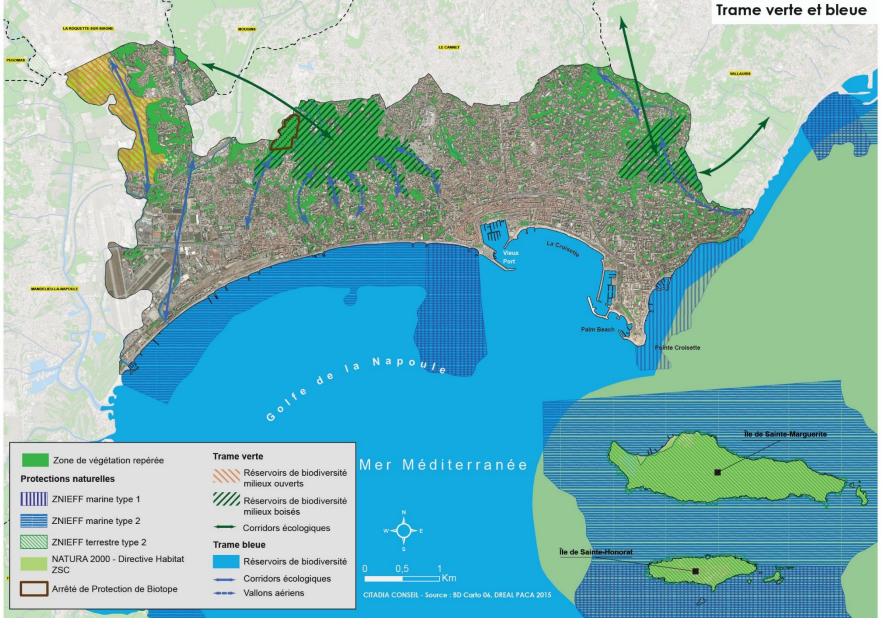








BIODIVERSITE















### I A NATURE INTÉGRÉE À LA VILLE

Le concept de Trame Verte et Bleue en milieu urbain (ou nature en ville) permet une approche légèrement différente de la Trame Verte et Bleue. Il se concentre sur les divers apports de la nature en ville et non sur les seuls enjeux écologiques. Restaurer et valoriser la nature en ville permet d'apporter trois types de services écosystémiques :

- les services d'approvisionnement, qui désignent la production de biens consommés par l'être humain (jardins, protection de l'eau potable, agriculture urbaine);
- les services de régulation, qui canalisent certains phénomènes naturels et ont un impact positif sur le bien être humain (lutte contre le ruissellement, diminution des îlots de chaleur, etc.);
- les services à caractère social, qui concernent les bénéfices immatériels que l'être humain tire en termes de bien-être, santé, etc.

Tous contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

### Etat des lieux de la nature en ville à Cannes

La ville de Cannes bénéficie d'un fort potentiel de nature en ville. Elle dispose en effet d'en moyenne 47 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant ce qui est supérieur au ratio préconisé par la circulaire du 8 février 1973 relative à la politique des espaces verts urbains qui est de 10 m<sup>2</sup> / hab. De plus, la ville de Cannes est titulaire des 4 fleurs du label « Villes et Villages fleuris ». Plus de 330 000 fleurs sont produites chaque année et plus de 93 hectares d'espaces verts urbains publics entretenus sont à disposition des citadins. La ville comptabilise également 300 potagers urbains qui représentent une surface totale de près de 12 000 m<sup>2</sup>.

Cependant, la répartition des espaces verts n'est pas homogène sur tout le territoire. En effet, l'hyper-centre est davantage minéralisé que les autres quartiers, et des discontinuités subsistent entre les collines de la Californie à l'Est et la Croix-des-Gardes à l'Ouest. Les espaces verts sont par ailleurs souvent rattachés à des domaines privés (dans les secteurs de la Croix-des-Gardes, de Carnot-République et de La Californie essentiellement). Ils ne sont donc pas accessibles à tous les habitants de Cannes.

De plus, certaines espèces nuisibles pour les écosystèmes sont présentes à Cannes:

- charançon rouge et parasites sur les palmiers ;
- invasion du mimosa sauvage au détriment de la flore indigène.;
- écureuils de Pallas

Néanmoins, la commune s'est engagée depuis plusieurs années sur un verdissement du paysage urbain dans son ensemble. Plusieurs actions ont été mises en place avec notamment une gestion raisonnée des espaces verts, la formation des agents à la gestion biologique, le choix d'une végétation adaptée au climat sec, la réduction des produits phytosanitaires et une politique de renforcement de la biodiversité par divers moyens écologiques (installation de nichoirs à oiseaux, gîtes à hérissons, pièges à phéromones, lâchers de coccinelles, etc.).

### Définition des enieux

Afin de déterminer les enjeux spécifiques liés à la nature en ville sur l'aire cannoise, une approche centrée exclusivement sur les quartiers à fortes densités urbaines (Carnot, Prado-République, le Suguet/ La Croisette et Pointe-Croisette) et présentant a contrario une faible densité végétale a été mise en œuvre. Les différents espaces verts ont été différenciés en fonction de leur typologie.

Type d'espaces verts	Pourcentage de la zone d'étude
Parcs et squares	4,5 % (16 ha)
Espaces d'accompagnement de voies	10 % (10 ha)
Espaces d'accompagnement de lotissements bâtiments publics	15 % (55 ha)
Jardins privés de maisons individuelles	4 % (14 ha)
Equipements sportifs	0,4 % (1,5 ha)
Friches	0,02 % (850 m <sup>2</sup> )
Bois	1 % (3,7 ha)
Toitures ou terrasses végétalisées	0,6 ha

Type d'espaces verts sur le secteur d'étude : Source : Even conseil

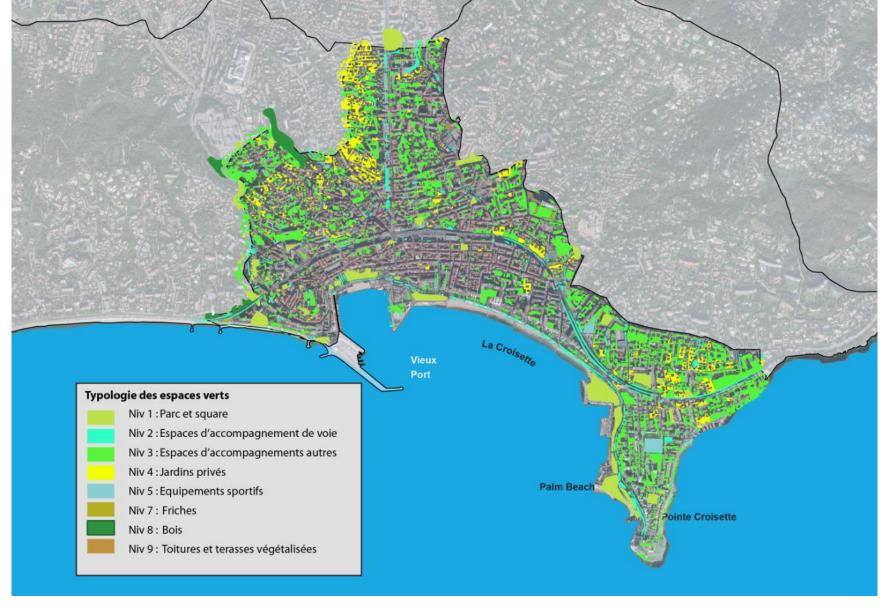








BIODIVERSITE



Typologie d'espaces verts sur le secteur d'étude – Crédit : Even conseil















### Caractérisation d'espaces à enjeux vis-à-vis de la nature en ville

### La densité de végétation par habitant :

Les espaces verts du périmètre d'étude ont été identifiés par photointerprétation puis recoupés avec le carroyage INSEE pour définir la densité d'espaces verts communale (carreaux de 200 m \*200 m) (carte a). Cette densité a ensuite été croisée avec la population répertoriée dans chaque carreau permettant de mettre en avant la densité de végétation par habitant (carte b). Cet indicateur permet de calculer le nombre de m<sup>2</sup> d'espaces verts qui est rattaché à chaque habitant.

Dans le secteur d'étude, ce quadrillage met en évidence un déficit d'espaces verts par habitant sur le secteur de Prado-République et dans l'hypercentre de Cannes ou encore sur Carnot et le Suquet, secteur patrimonial avec peu d'espaces verts (ratio < 10 m² / hab.). A l'inverse l'ensemble de Pointe-Croisette présente une forte densité d'espaces verts.

### L'accessibilité des espaces verts ;

Cet indicateur se base sur les espaces verts essentiellement publics et accessibles, il considère les coefficients d'accès aux espaces verts définis dans l'étude technicité d'E.Boutefeu « Végétaliser les villes pour atténuer les îlots de chaleur » de :

- 500 m soit de 10 minutes pour se rendre dans un bois ou une ripisylve;
- 200 m soit de 5 minutes pour se rendre dans un parc ou un square;
- 50 m soit de 2 minutes pour se rendre dans un espace d'accompagnement de lotissements ou de bâtiments publics.

Cet indice est cependant à nuancer, l'analyse étant basée sur une photoaérienne, les espaces pris en compte sont les espaces verts publics théoriquement accessibles: bois, ripisylves, parcs et squares, espaces d'accompagnement des lotissements et bâtiments publics.

Dans le secteur d'étude, la quasi-totalité des secteurs de Cannes se situe à proximité d'un espace public. Seuls les secteurs nord de Prado-République et l'est de l'hypercentre de Cannes présentent un déficit d'espaces verts publics. Il est important de noter que la plage n'a pas été considérée comme un espace vert puisque non végétalisable.

### Le coefficient thermique

Un îlot de chaleur est la conséquence de l'absorption et de la réflexion des rayons lumineux par le revêtement du sol ou le sol lui-même. La chaleur une fois absorbée et accumulée stagne au-dessus des villes provoquant ainsi une augmentation de la température au niveau des centres urbains. Cette dernière peut être régulée par le végétal qui offre des zones d'ombres et augmente l'humidité de l'air par évapotranspiration.

Le phénomène d'îlot de chaleur a été pris en compte par l'attribution d'un coefficient thermique à chaque carreau selon la formule suivante :

### $\sum$ (surfaces réchauffant l'atmosphère) - $\sum$ (surfaces rafraichissant l'atmosphère) Surface totale du carreau

Les secteurs de l'hypercentre de Cannes, la partie sud du boulevard Carnot et le nord du Suguet, au niveau de la couverture de la voie ferrée, sont les zones présentant des îlots de chaleur importants (carte d), principalement du fait des infrastructures ferroviaires et viaires et de la densité du bâti.





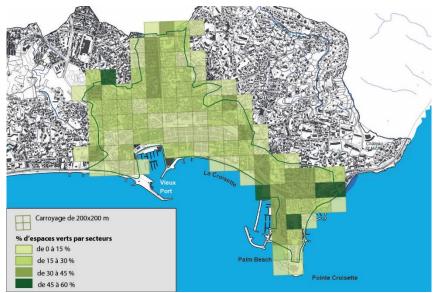


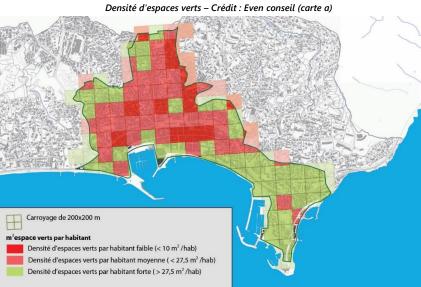




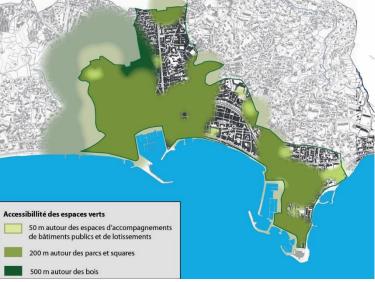


BIODIVERSITE

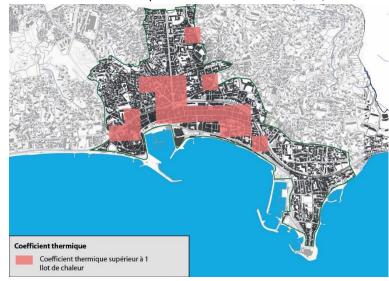




Densité de végétation par habitant – Crédit : Even conseil (carte b)



Accessibilité des espaces verts – Crédit : Even conseil (carte c)



Espace disposant d'un coefficient thermique supérieur à 1 – Crédit : Even conseil (carte d)







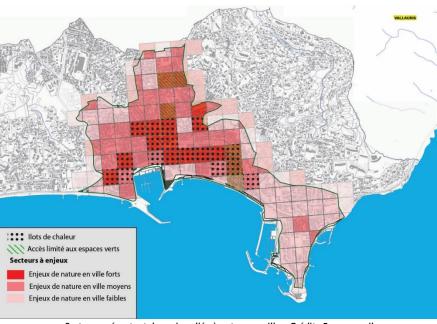






Conclusion

Les secteurs de l'hypercentre de Cannes et du bas de Carnot-République apparaissent comme des secteurs à enjeux en termes de présence végétale. Toutefois, ce constat est à nuancer du fait de la proximité des plages et de la Croisette.



Secteurs présentant des enjeux liés à nature en ville - Crédit : Even conseil

Des actions peuvent être menées sur ces zones urbaines denses de la commune de Cannes même si celles-ci sont limitées au regard du potentiel foncier et du faible potentiel de mutabilité de la zone :

- pour les secteurs à enjeux forts, protéger l'existant en priorité (jardins, alignements, etc.) et développer de nouveaux espaces verts au gré des opportunités foncières ou renforcer ceux existants par une densité végétale plus élevée;
- aménager les espaces d'accompagnement de voies de ces secteurs;
- proscrire les aménagements de type collectif, école ou maison de retraite par exemple, dans les secteurs présentant un risque thermique de type « îlot de chaleur » en été;
- protéger l'ensemble des espaces verts dans les secteurs à enjeux moyen. Ils contribuent au cadre de vie des habitants;
- dans le cas de nouveaux espaces de nature implantés en zone urbaine, privilégier les espèces à faible pouvoir allergène (peuplier, châtaignier, etc.) afin de préserver au mieux la santé des citadins.















### RÉSERVOIRS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES :

- Préserver voire sanctuariser les espaces à potentiel écologique majeur de la commune (lles de Lérins, sommets des collines de la Croix-des-Gardes et de la Californie, Vallée de la Siagne);
- Protéger la trame bleue et particulièrement la richesse écologique maritime:
- Protéger et valoriser les espaces naturels sensibles, particulièrement la plaine de la Siagne, les lles de Lérins et le Rocher de Roquebillière.

### NATURE EN VILLE:

- Protéger les espaces verts existants pour lutter contre la création d'îlots de chaleur ;
- Développer la nature en ville (trame verte urbaine, alignement d'arbres, mobilités douces, etc.), particulièrement sur les quartiers de Carnot, Prado-République et de l'hyper centre de Cannes, afin d'améliorer le cadre de vie.

### FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE:

- Préserver la qualité des eaux et protéger les écosystèmes aqua-
- Restaurer les potentiels écologiques des vallons aériens ;
- Développer la présence d'espaces verts en ville sur des axes de continuités biologiques pour éviter l'enclavement des massifs boi-
- Protéger les espaces agricoles de la Siagne.















# DES RISQUES MULTIPLES A INTEGRER DANS LES USAGES

Sources : Porter à connaissance, Schéma directeur des eaux pluviales (SAFEGE 2008, non approuvé), Agenda21, Plan de Prévention du Risque Inondation / Plan de Prévention du Risque Incendie et Feu de forêt, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes.

# C.1 I UN RISQUE INONDATION DE DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU ET RUISSELLEMENT PLUVIAL

À Cannes, le risque inondation est important et historique. Il est induit par les ruissellements pluviaux et par les crues torrentielles des vallons. L'urbanisation de certains vallons a amplifié ce phénomène.

### LE RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT DE LA SIAGNE, DU BÉAL ET DE LA FRAYÈRE

Les vallées de la Siagne et de la Frayère sont les seuls espaces concernés par le risque inondation par débordement de cours d'eau. Ces cours d'eau font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) approuvé le 28 juillet 2003, puis modifié en 2008, qui définit le degré d'exposition au risque du territoire et impose des prescriptions de constructibilité en fonction des secteurs exposés.

Les zones concernées par l'aléa inondation fort longent particulièrement la Siagne, à cheval entre Mandelieu-la-Napoule et Cannes. Elles sont principalement occupées à Cannes par des terrains horticoles ou prairies et l'aéroport de Cannes-Mandelieu, bien que des zones de dépôts de matériaux existent également.

D'autres zones inondables à risque fort sont localisées aux abords des cours d'eau la Petite Frayère et de la Grande Frayère. Dans le quartier de Ranguin, le stade est concerné par un risque fort car il fait office de bassin de rétention en cas de remontée des eaux. À Sainte-Jeanne la Frayère, plusieurs immeubles d'habitations sont localisés également en zone rouge du P.P.R.i..

Les zones d'aléas faibles concernent majoritairement les secteurs de la Roubine et des Tourrades occupés par des zones d'activités et par guelques habitations.

Afin de réduire l'effet des inondations, il apparait indispensable de limiter l'imperméabilisation de surface dans la vallée de la Siagne et au-delà, et d'intégrer la gestion des eaux pluviales et du risque inondation au cœur des politiques d'aménagement.

Dans le cadre de la révision en cours du P.P.R.i., des modifications de zonage vont être apportées. Une fois terminé, il faudra l'annexer au P.L.U. Ce P.P.R.i. sera plus complet et portera sur tout le territoire communal.



























### LE RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT PLUVIAL

Les inondations par ruissellement urbain caractérisent généralement des phénomènes localisés dans l'espace et le temps, consécutifs à des précipitations violentes à caractère orageux survenant sur des bassins versants de faibles superficies (quelques km²) avec un système de drainage naturel et artificiel plus ou moins apparents et au fonctionnement intermittent.

Elles sont notamment caractérisées par :

- la brièveté du délai entre la pluie génératrice et les premiers débordements :
- un transport solide important (boues, branchages et feuilles mortes, mobilier urbain, véhicules dérivants, etc.) aggravant les effets purement hydrauliques;
- des mécanismes de propagation caractérisés par des effets de seuil plus ou moins prévisibles comme la saturation brutale des sols, des débordements ou des ruptures d'ouvrages;
- des phénomènes de concentration des écoulements liés à la configuration des lieux (canalisation dans les rues, engouffrement sous des ponts, etc.) qui peuvent entraîner des rehaussements de lignes d'eau ou une accélération du régime de vitesse d'écoulement.

Le ruissellement des eaux pluviales se dirige naturellement vers les vallons pour être évacué vers la mer. Lorsque la capacité d'évacuation des vallons est trop faible, les vallons débordent ce qui entraine des inondations. Celles-ci peuvent être particulièrement violentes notamment à cause de l'augmentation des vitesses d'écoulement des eaux pluviales.

Ce débordement par ruissellement s'avère fréquent sur la Croix-des-Gardes (Riou, Font de Veyre) et sur le secteur République (vallon de la Foux), et a induit des inondations d'une extrême violence en octobre 2015, à la suite de cumuls de pluies très importants en un temps limité. De nombreux Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune depuis 1987.

A noter que la cartographie de l'aléa inondation a été précisée à travers le P.A.C. du 5 juillet 2017, qui redéfini les espaces et secteurs concernés par le risque inondation. Il localise les zones inondées lors des intempéries du 3 octobre 2015 ainsi que les points de mesures effectués avec les hauteurs en eau relevées. La cartographie de l'aléa est accompagnée d'un cahier de recommandations, applicables sur les zones exposées aux aléas, distinctes en fonction des hauteurs atteintes par le niveau des eaux.



Dégâts causés par les inondations d'octobre 2015 – crédit : Ville de Cannes



Dégâts causés par les inondations d'octobre 2015 – crédit : Ville de Cannes



Dégâts causés par les inondations d'octobre 2015 – crédit : Ville de Cannes



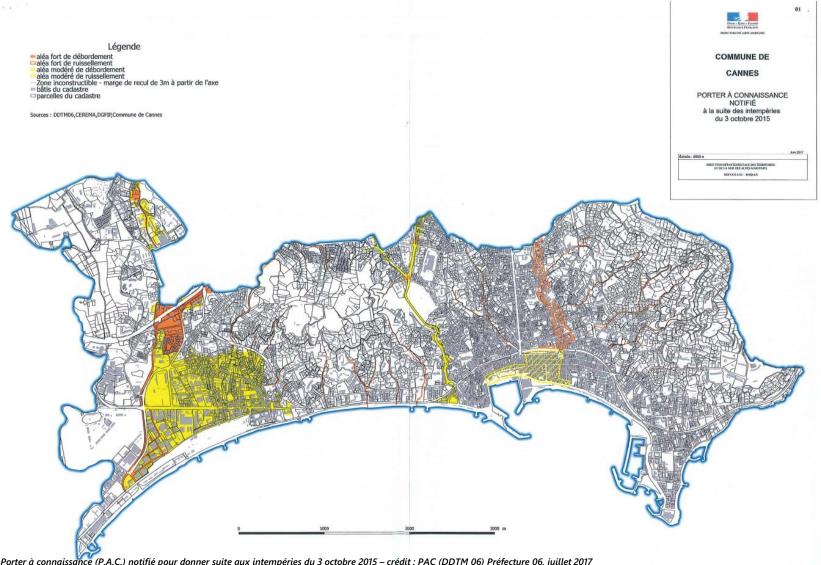












Porter à connaissance (P.A.C.) notifié pour donner suite aux intempéries du 3 octobre 2015 – crédit : PAC (DDTM 06) Préfecture 06, juillet 2017

Pour limiter les dommages causés par les inondations, il est indispensable de bien intégrer, dans le P.L.U., la gestion du risque dans les zones à risques forts et modérés définies par le P.P.R.I. ainsi que dans les vallons en zones urbaines et périurbaines où les constructions sont à éviter :













- vallons de la Foux ;
- affluents de la Foux ;
- vallon du Châtaignier;
- vallon du Riou;

- vallon de la Californie;
- vallon des Gabres et de la Baume ;
- vallon du Devens :
- vallon de Roquebillière;

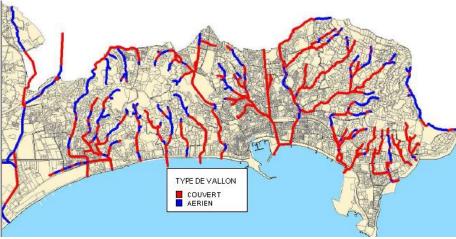
Les capacités d'écoulement et d'expansion doivent être préservées. L'imperméabilisation doit également être limitée pour ne pas aggraver le risque en aval.

Plusieurs dispositions pour la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations par ruissellement urbain sont par ailleurs envisagées voire en cours de réalisation :

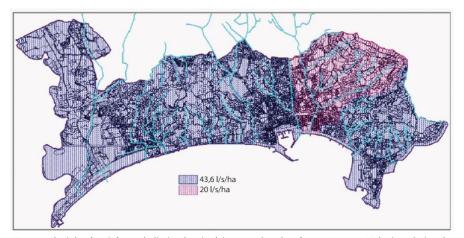
- créer des accès aux vallons pour favoriser les interventions d'entretien ;
- veiller à ce que les portions aériennes des vallons le restent ;
- utiliser les emplacements réservés pour réduire à terme les sections couvertes existantes des vallons;
- imposer la limitation de débit de rejet à la parcelle;
- maintenir des pourcentages élevés d'espaces verts imposés.

D'autres dispositions pourraient être envisagées, telles que l'augmentation des gabarits des vallons en corrélation avec les aménagements des riverains ou encore la réalisation d'emplacements pour de futures zones d'expansion de crue, de rétention, voire de pièges à cailloux en amont des sections couvertes. Un autre point important est lié aux événements pluvieux violents que la ville de Cannes connaît parfois et qui occasionnent des surverses du réseau séparatif d'assainissement sur le littoral cannois. En période balnéaire, les orages sont de courtes durées et les estivants retrouvent très rapidement le chemin des plages et de la baignade risquant ainsi des risques de contamination par les rejets urbains issus de ces surverses.

Le zonage pluvial permet de fixer des prescriptions comme la limite de rejets dans les réseaux (exprimée en l/s/ha) imposant ainsi la mise en place de techniques de rétention des eaux pluviales à la parcelle. Le zonage pluvial de mars 2008, proposé dans le schéma directeur des eaux pluviales, préconise deux niveaux de débit de rejet (20 et 43,6 l/s/ha) correspondant à des niveaux de risques différents. Le secteur Californie étant située à l'amont des secteurs inondables, le débit imposé est plus faible, imposant de fait des mesures de gestion des eaux pluviales plus contraignantes.



Classification des vallons en fonction de leur type (couvert ou aérien) - Source : Plan vallons



Zonage pluvial préconisé avec la limite de rejet à imposer dans les réseaux (source : Volet inondation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales)









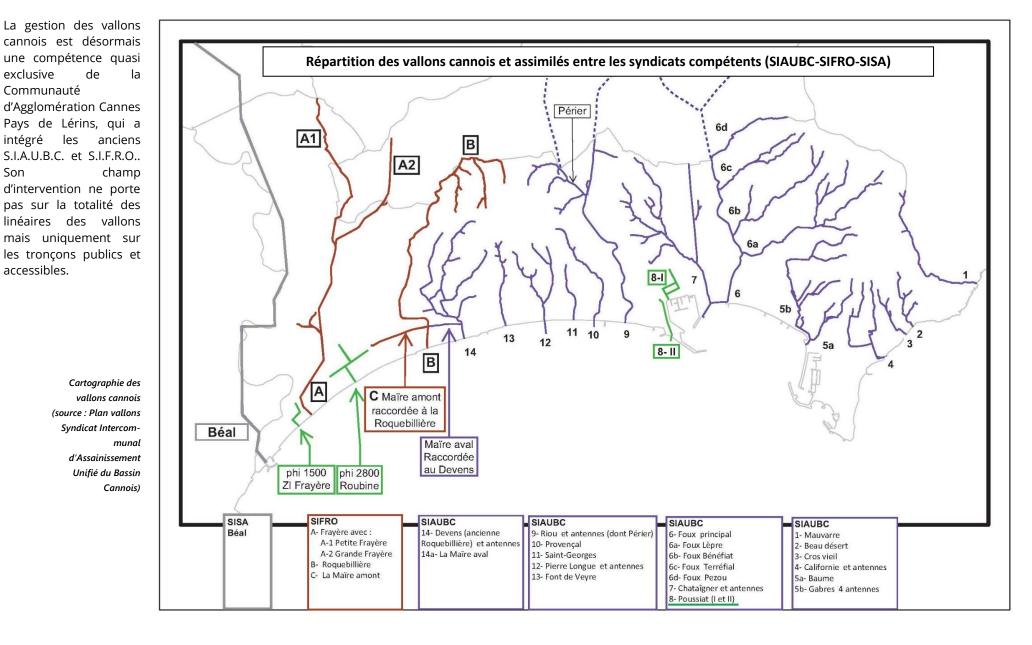


RISQUES

cannois est désormais une compétence quasi exclusive de Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, qui a intégré les anciens S.I.A.U.B.C. et S.I.F.R.O.. Son champ d'intervention ne porte pas sur la totalité des

accessibles.

Cartographie des vallons cannois (source: Plan vallons Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois)

















# C.2 I UN RISQUE SUBMERSION QUI AFFECTE L'ENSEMBLE DU LITTORAL

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone littorale par la mer dans des conditions météorologiques défavorables ou causées par des séismes. Elle peut avoir lieu par :

- débordement (niveau de la mer supérieur au terrain naturel);
- franchissement de paquets de mer et/ou rupture du système de protection (lorsque les terrains ont une altitude inférieure au niveau de la mer);
- remontée de nappe (lorsque le niveau marin reste élevé plusieurs jours).
- séismes marins.

La commune de Cannes est comprise dans le Territoire à Risques Importants (T.R.I.) de Nice/Cannes/Mandelieu, arrêté le 20 décembre 2013 qui est touché par des submersions marines et des débordements de cours d'eau.

L'analyse du risque submersion réalisée dans le cadre du Territoires à Risques Inondation a montré que certains secteurs de Cannes sont particulièrement touchés par ce risque :

- l'arrière du vieux port et les premiers établissements du Suquet ;
- une partie du Palais des Festivals, au sud ;
- une grande partie du secteur entre les plages du boulevard Gazagnaire et le Palm Beach sur Pointe-Croisette;
- une partie des secteurs de la Roubine et de La Bocca (bien que ce secteur soit également situé en zone de risque inondation, le risque submersion n'ajoute pas de risque supplémentaire à l'exception des plages).

Ce risque doit également être intégré compte-tenu de la densité de population présente sur le littoral cannois.

Tout aménagement envisagé dans les secteurs impactés doit donc prendre en compte le risque submersion, notamment les aménagements à venir au sein de l'espace à enjeux de la Roubine à la Bocca, identifié par la D.T.A. des Alpes-Maritimes, autour de la future gare « Cannes-Marchandises ».



























#### LE PAC ALÉA SUBMERSION MARINE ISSU DU TRI

Les inondations consécutives à la tempête « Xynthia » de février 2010 ont alerté les pouvoirs publics qui ont accéléré la politique de prévention des risques qui repose, entre autres, sur l'élaboration des plans éponymes et, plus globalement, sur une prise en compte, par les collectivités locales, des risques dans les stratégies d'aménagement et d'urbanisme.

Des études d'aléas de submersion marine ont été réalisées dans le cadre de l'application de la Directive Inondation sur le TRI Cannes-Nice. Les PAC concernant les communes de Cannes et de Mandelieu-la-Napoule ont été transmis par l'état aux collectivités.

Les principes généraux de prévention pour les zones exposées à des aléas de submersion marine sont les suivants :

- les zones déjà urbanisées ne doivent pas s'étendre en zone inondable, et les secteurs les plus dangereux (zones d'aléa fort) sont rendus inconstructibles. Toutefois, dans les secteurs urbains denses, afin de permettre la gestion de l'existant (dont les « dents creuses »), et le renouvellement urbain, des adaptations à ce principe peuvent être envisagées si elles sont dûment justifiées;
- d'une manière générale, la vulnérabilité des zones urbanisées ne doit pas être augmentée.

La détermination de l'aléa de submersion marine repose sur l'identification des composantes suivantes :

- la surcote de référence en tenant compte de la houle,
- le sur-aléa lié à la prise en compte de l'action mécanique des vagues,
- la surélévation liée à la prise en compte du changement climatique à l'horizon 2100.

La doctrine ministérielle pour les études de submersion marine pour la façade méditerranéenne prévoit que le niveau marin de référence pour l'élaboration des études de submersion marine, notamment pour les territoires ne disposant pas d'étude locale précise des aléas, est de + 2 m NGF.

De plus, l'aléa à échéance 100 ans prenant en compte le changement climatique à long terme, doit être étudié et faire l'objet d'une cartographie dans le cadre des PPR submersion marine. Cet aléa, appelé aléa 2100, est déterminé à partir du niveau marin de référence, auquel est ajouté une élévation du niveau marin de 40 cm à horizon 2100, conformément à la circulaire du 27 juillet 2011. Le niveau marin de référence 2100 à prendre en compte est ainsi de + 2,40 m NGF.

Le PAC étant voué à évoluer en fonction de l'amélioration des connaissances par des études complémentaires sur le littoral maralpin, l'établissement des cartographies d'aléas s'est limité à l'aléa de référence, soit+ 2 m NGF.

La cartographie de l'aléa submersion marine distingue les zones soumises aux plans de prévention des risques prévisibles d'inondation approuvés de celles non soumises à ces P.P.R.I. mais exposées aux aléas de submersion marine. Les recommandations applicables sur les zones exposées aux aléas de submersion marine sont distinctes en fonction du niveau de la hauteur d'eau attendue (h) par rapport au terrain naturel, pour l'aléa de référence de submersion marine de + 2 m NGF et de la ZPEH (zone la plus exposée à la Houle) définie.

Les recommandations applicables en zones h> 1 m ou sur les ZPEH pour h>0 m

Ces secteurs sont exposés à un aléa fort à très fort. De manière générale, les recommandations consistent à rendre ce secteur inconstructible. Des exceptions peuvent être prévues sous réserve de l'édiction de prescriptions adaptées. À titre d'exemple, sur les ZPEH, une opération de démolition/reconstruction sans augmentation d'enjeux humains et sous réserve que la reconstruction soit démontable paraît converger vers l'objectif de diminution de la vulnérabilité.









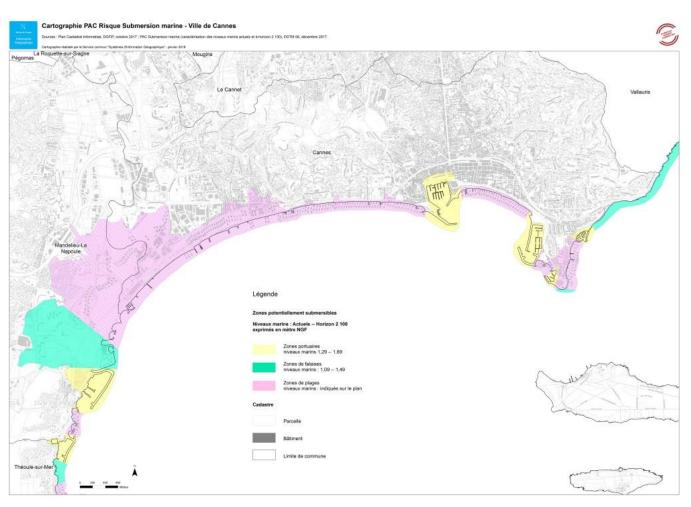






- Les recommandations applicables en zone 0,5 m <h< 1 m hors ZPEH Le principe précédent prévaut sur ce secteur et les recommandations sont similaires, en y ajoutant la possibilité d'une extension mesurée de 20 m2 de surface de plancher à condition que le premier niveau aménageable ou utilisable (ex : parking), soit fixé au-dessus de la cote de submersion.

- Les recommandations applicables en zone 0 m < h < 0,5 m hors ZPEH Dans ces zones, les aménagements ou les constructions peuvent être autorisés sous réserve que le premier niveau aménageable soit fixé au-dessus de la cote de submersion. Une attention particulière est cependant apportée pour les bâtiments sensibles et ceux participant à la gestion de crise.



Porter à connaissance (P.A.C.) -DDTM 06 Décembre 2017















# C.3 I UN RISQUE INCENDIE SUR LES HAUTEURS DE LA COMMUNE ET LES ÎLES

Source : Base de données Prométhée, Prim.net, Géorisques, Porter à connaissance

Le risque incendie est une problématique majeure pour la sécurité des populations dans les Alpes-Maritimes. Deux phénomènes accentuent particulièrement l'exposition de la population au risque feu de forêt sur le département :

- la déprise agricole qui entraine un accroissement de la biomasse combustible:
- l'urbanisation diffuse qui conduit à un mitage des massifs forestiers et donc à une augmentation des risques et des enjeux.

Malgré son degré d'urbanisation, la commune de Cannes n'est pas épargnée par le risque incendie. Ces dix dernières années, onze incendies ont été référencés sur le territoire même si ceux-ci ont couvert de petites surfaces (inférieures à un hectare).

Pour répondre à ce risque, le territoire communal est couvert par le Plan de Prévention des Risques d'Incendies Feux de Forêt (P.P.R.I.F) approuvé le 29 décembre 2010. Il délimite des zones exposées aux risques d'incendie et rappelle les obligations des propriétaires et de la commune en matière de débroussaillage.

Les Massifs de la Croix-des-Gardes, Super-Cannes, Estérel-Azur et les lles de Lérins sont particulièrement touchés par l'aléa feu de forêt sur le territoire communal.

Le risque incendie à Cannes est prépondérant en période estivale, avec des enjeux très forts en termes de personnes et de biens exposés.

Afin de lutter contre d'éventuels sinistres, des équipements de défense des forêts contre l'incendie (pistes notamment) ont été mis en place.

La commune dispose également d'un important réseau d'hydrants : 746 sur le continent, 20 sur l'île Sainte-Marguerite et 3 sur l'île Saint-Honorat.

En cas d'urbanisation significative (qui n'est cependant pas à l'ordre du jour) dans les secteurs de Terrefial, Camp Long, la Peyrière, la Lepre, Ranchito et Estérel-Azur, leur défense incendie devra être assurée préalablement (Source : Porter à Connaissance).

Dans les secteurs exposés, l'habitat diffus doit donc être limité afin de prévenir le risque incendie. Les voiries doivent être bien entretenues et les réserves d'eau contrôlées régulièrement.



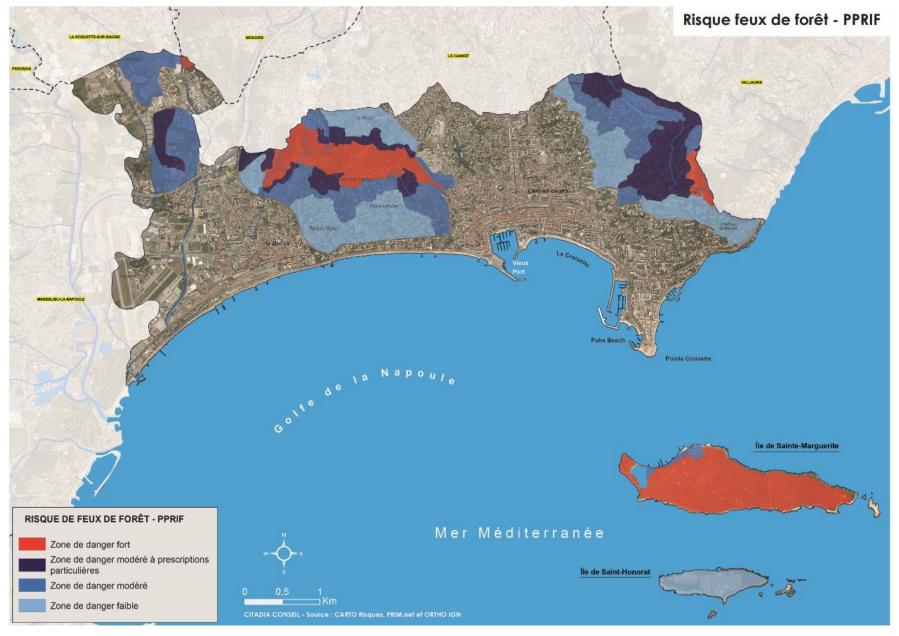




























# C.4 LES RISQUES « MOUVEMENTS DE TERRAIN » ET « RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES »

#### RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Ils sont favorisés par la géologie, l'hydrogéologie et le relief du terrain. Ils peuvent être de trois types: tassements, affaissements, glissements de terrains et/ou reptation.

La commune de Cannes est concernée par les mouvements de terrains de type « retrait-gonflement d'argiles » sur la plaine de la Siagne (aléa fort), les collines de la Californie et les îles de Lérins (aléa moyen).

De plus, la commune a été touchée dans le passé par de nombreuses coulées de boue et des événements de glissement de terrain en 1936 et 1969, liés à des inondations, localisées dans la Siagne, le secteur de la Croix-des-Gardes et la Croisette.

La question de l'infiltration des eaux est primordiale dans la gestion du risque retrait et gonflement des argiles car le ruissellement des eaux renforce les phénomènes de mouvements de terrain. Afin de limiter ce risque, l'infiltration des eaux usées, pluviales et de drainage doit être limitée dans les sols à stabilité précaire. De même, les aménagements qui pourraient augmenter les risques (coupes à blanc, surcharges, terrassements excessifs, etc.) sont à proscrire.

Pour pallier aux risques de mouvements de terrain, les zones agricoles ou boisées constituent de bons éléments qui contribuent à la fixation des sols et doivent donc être maintenues sur les zones à risques.

#### **RISQUES SISMIQUES**

En application du décret n°2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune est exposée à un aléa de sismicité 3, qualifié de modéré.

Ce risque est à prendre en compte notamment par l'application des normes de construction.



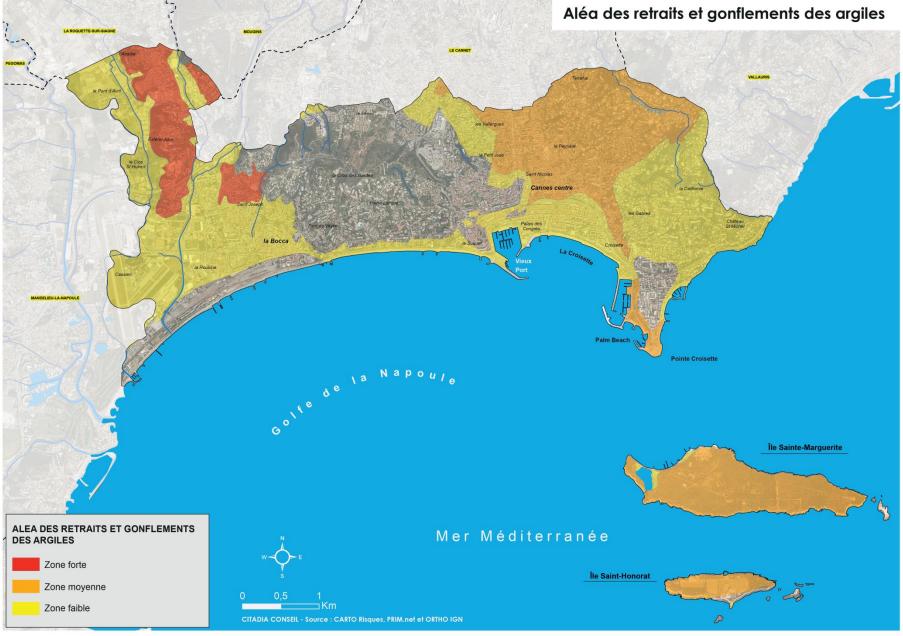




































# C.5 | LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage.

Une fois produit par les roches, le radon peut être transféré vers l'atmosphère, via la porosité des roches et du sol. Il peut également être dissout dans l'eau souterraine et circuler avec elle. Malgré sa période radioactive relativement courte (la radioactivité d'une quantité donnée de radon 222 diminue de moitié en 3,82 jours), une partie du radon parvient à guitter les roches dans lesquelles il est formé pour atteindre l'air.

En se désintégrant, le radon forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement faible : le plus souvent inférieure à une dizaine de Bg/m³. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de q/m³.

La concentration en radon varie d'un lieu à l'autre dans une région selon la teneur en uranium naturel du sous-sol. La nature des roches est l'un des principaux paramètres influençant l'émission du radon dans l'atmosphère. Les mesures effectuées le long d'une route montrent ainsi une variation des concentrations d'un lieu à l'autre en fonction des caractéristiques géologiques. La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

# Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bg.m-3 et moins de 2% dépassent 400 Bg.m-3.

## Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

# Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grés et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m-3 et plus de 6% dépassent 400 Bq.m-3.

La commune de Cannes appartient à la 3ème catégorie.









# C.6 I DES RISQUES NATURELS RENFORCÉS CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique touche particulièrement le bassin méditerranéen qualifié de « hot-spot » par Météo-France. Les températures, la durée des sécheresses et la fréquence des précipitations subiront des modifications plus importantes que la moyenne du globe.

Les conséquences du changement climatique laissent donc envisager une augmentation des risques naturels touchant la commune.

Ainsi, le réchauffement climatique assèche la végétation, entrainant de fait une augmentation du risque de feu de forêt. Le rapport concernant l'impact du changement climatique sur l'Indice Forêt Météo (I.F.M.) de Météo-France (2010) indique que la fréquence des jours avec un risque de feu de forêt augmente de manière constante. La saison propice aux feux devient de plus en plus longue, débutant plus tôt au printemps et finissant plus tardivement en automne.

De plus, les inondations sont directement liées aux précipitations. Le réchauffement climatique pourrait entrainer une intensification des épisodes pluvieux aggravant considérablement les risques d'inondations, qui pourraient par ailleurs être amplifiés avec l'élévation du niveau de la mer.

# C.7 I UN RISQUE TECHNOLOGIQUE PRÉSENT

#### LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE À PRENDRE EN COMPTE

La commune de Cannes est concernée par le risque de rupture de barrage de l'ouvrage de St-Cassien sur le Biançon, situé en amont sur la commune de Montauroux (Var). La retenue de 60 hm<sup>3</sup> (hectomètre cube) constitue un risque plus important d'inondation pour la vallée de la Siagne et les quartiers de La Bocca, de la Roubine et des Tourrades.

#### LES INSTALLATIONS CLASSÉES – LES SITES SEVESO

La directive SEVESO est le nom donné à la série de directives européennes qui imposent l'identification des sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs et sur lesquels il est nécessaire de maintenir un haut niveau de prévention.

La commune de Cannes est concernée par plusieurs installations classées implantées sur son territoire, dont huit sont soumises à autorisation et un à enregistrement:

- Aéroport Cannes Mandelieu;
- Centre Hospitalier de Cannes;
- Palais des Festivals et des Congrès ;
- select casse;
- S.M.E.D. (zone industrielle des Tourrades);
- S.M.E.D. centre de transit de l'Ile de St Marguerite;
- Thales Alenia Space France;
- Palais Stéphanie :
- Syndicat Interhospitalier de Cannes.

Aucune ne fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.).

### LES RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune de Cannes est traversée par plusieurs canalisations et un poste de transport de gaz naturel haute pression dont les caractéristiques sont les suivantes:

Canalisation(s)	DN	PMS (bar)	Zone de dangers très graves Distance (m)	Zone de dangers graves Distance (m)	Zone de dangers significatifs Distance (m)
Antenne de Cannes La Bocca - Aubarede	250	45	40	60	80
Antenne de Cannes La Bocca – St Cézaire	250	67,7	55	80	105
Antenne de Cannes La Bocca – Grasse Clavary	150	44	20	30	40
Antenne de Cannes La Bocca – Grasse Clavary	125	44	15	25	30
Poste					
Cannes La Bocca coup DP Predet Grasse et Cagnes			95	115	125

Ces ouvrages sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.

En outre, la voie ferrée et l'A8 sont deux voies de passage de matières dangereuses.







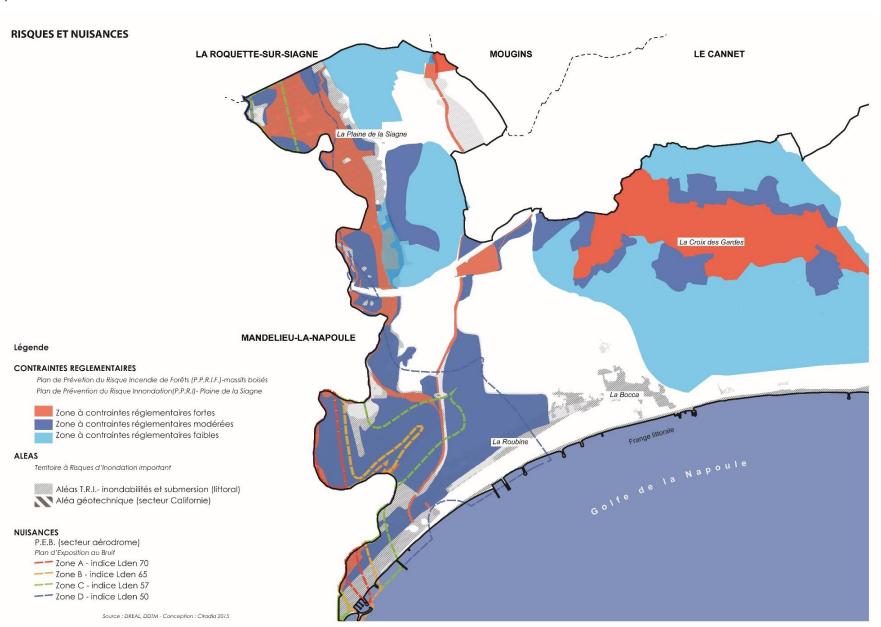




RISQUES

### **CHUTE D'AÉRONEF**

Bien que les pilotes utilisant l'aéroport de Cannes-Mandelieu doivent respecter certaines zones de survol, une partie du territoire cannois est exposé, de fait, au risque de chute d'aéronef.



87 I

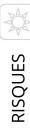


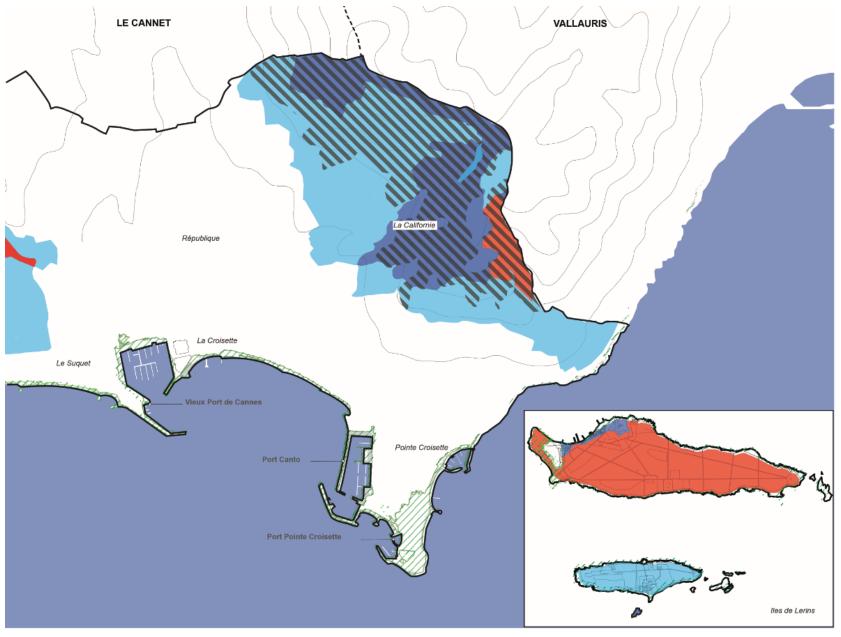




























# Enjeux face aux risques

- Développer la sensibilisation et la formation de la population, pour mieux « vivre » avec le(s) risque(s)

#### **INONDATION ET SUBMERSION:**

Réadapter la ville aux risques inondation :

- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en aval ;
- Éviter voire interdire les constructions dans le vallon de la Foux, la vallée de la Siagne, à proximité du canal du Beal et des rivières de la Frayère et de Roquebillière;
- Gérer les eaux pluviales via les systèmes de rétention et encourager l'infiltration à la parcelle ;
- Imposer la limitation du débit de rejet à la parcelle ;
- Maintenir des pourcentages élevés d'espaces verts imposés ;
- Le cas échéant, instituer des emplacements réservés sur les vallons afin de maîtriser leur couverture, leur entretien, et l'urbanisation à proximité ;
- Sauvegarder les milieux naturels ayant un rôle dans la gestion des petites crues et la qualité des paysages (éviter tout endiguement ou remblaiement non justifié par la protection des lieux fortement urbanisés);
- Anticiper les futurs risques de submersion par des règles de constructibilité et d'aménagement adaptées le long du littoral.

#### FEUX DE FORÊT:

- Poursuivre les opérations de débroussaillement de façon à marquer l'interface «habitat-forêt».

#### **RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN:**

- Interdire les aménagements qui pourraient augmenter les risques (coupes à blanc, surcharges, terrassements excessifs...);
- Privilégier les activités agricoles et forestières sur les zones à risque « gonflement retrait d'argiles »;
- Interdire l'infiltration des eaux usées, pluviales et de drainage dans les sols à stabilité très précaire.













# UNE RESSOURCE NATURELLE EN EAU RARE ET PRECIEUSE

# D.1 I UNE RESSOURCE EN EAU CONSÉQUENTE MAIS **VULNÉRABLE**

Source: S.D.A.G.E. 2016/2021, infoterre

L'eau est une ressource patrimoniale indispensable pour la satisfaction des besoins humains, industriels et agricoles. Les ressources en eau sont soumises à de fortes pressions anthropiques et leur préservation et pérennisation est indispensable pour satisfaire les besoins actuels et futurs. La commune de Cannes dispose actuellement de ressources en eau pérennes et suffisantes pour satisfaire les besoins de la population, malgré les fortes variations saisonnières.

#### LES RESSOURCES SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES DE LA COMMUNE

Plusieurs masses d'eau<sup>1</sup> superficielles concernent le territoire cannois :

- la Pointe de la Galère Cap d'Antibes (eaux côtières);
- la Grande Frayère ;
- la Siagne.

Toutes les trois présentent un bon état chimique, seule la Siagne présente un état écologique médiocre au regard des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) comme présenté dans le S.D.A.G.E.. Le déclassement de ce fleuve côtier est lié aux problématiques de continuité écologique, de morphologie et d'hydrologie. Le nouveau S.D.A.G.E., entré en vigueur au 25 décembre 2015, fixe l'horizon 2027 pour l'atteinte du bon état écologique du cours d'eau.

<sup>1</sup> Une masse d'eau est une partie distincte, significative et homogène d'une entité de nature aquatique. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques superficiels et souterrains - destiné à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau. Les cours d'eau, canaux, plans d'eau, aquifères, lacs sont, par exemple, considérés

Afin de répondre à cet objectif, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant de la Siagne.

La commune de Cannes est également concernée par différentes masses d'eau souterraines:

- massifs calcaires de l'Audibergue, Saint-Vallier, Saint-Cézaire, Calern, Caussols, le Cheiron;
- alluvions des fleuves côtiers : Giscle et Môle, Argens et Siagne ;
- domaine plissé de la Basse Vallée du Var, Paillons ;
- socle du massif de l'Esterel, des Maures et des îles d'Hyères.

Toutes présentent un bon état écologique et chimique (source : Eau France / Portail de l'eau).

# DES ENJEUX HYDRIQUES SOULEVÉS PAR LE S.D.A.G.E.

Pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (document cadre 2016-2021 adopté par le comité du bassin le 20 novembre 2015), le territoire cannois est :

- fortement vulnérable au changement climatique pour l'enjeu « bilan hydrique des sols »;
- fortement vulnérable au changement climatique pour l'enjeu « disponibilité en eau».

comme des masses d'eau.













#### UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE BIEN STRUCTURÉE ET DE QUALITÉ

Sources: Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2014 (S.I.C.A.S.I.L.), Water stories Cannes et le bassin cannois (Suez environnement, 2009); Nice-Matin; Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement 2012 (EAUFRANCE)

# Une organisation syndicale permettant un bon contrôle et une bonne gestion du service public de l'eau potable

Le Syndicat Intercommunal du bassin cannois (S.I.C.A.S.I.L.) a la charge de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire cannois. Il regroupe les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris.

En outre, il fournit de l'eau « en gros » aux collectivités voisines : Grasse et le système Foulon (Bar-sur-Loup, Châteauneuf-de-Grasse, Opio, Le Rouret), Valbonne, Mouans-Sartoux, Le Trayas (83) et les communes de la régie du canal de Belletrud (Peymeinade, Cabris, Spéracèdes, Le Tignet, Saint-Cézairesur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiev).

Le S.I.C.A.S.I.L. délègue ses services par deux contrats passés avec Suez (opérateur privé).

## Des ressources en eau multiples

Le S.I.C.A.S.I.L. puise l'eau dans des ressources de nature différentes :

- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint-Cassien.

Au total, le syndicat exploite huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup, soit une capacité de production théorique de 242 000  $m^3/i$ .

En période de forte sécheresse, la capacité de production des ressources en eau du secteur est fortement impactée. Cet état risque de s'aggraver sous les effets du changement climatique. Aussi, la gestion locale des eaux nécessite des actions fortes d'adaptation en privilégiant les économies d'eau et en développant l'utilisation de ressources en eau alternatives.

Ainsi, l'eau distribuée sur le territoire cannois provient des principales sources suivantes:

- la prise d'eau de la Siagne, son débit est de 32 000 à 39 000 m<sup>3</sup>/jours et dessert trois usines de production d'eau potable;
- la source de la Foux, située sur la commune de Saint-Cézaire ;
- les sources de Gréolières sur le canal du Loup. Le S.I.C.A.S.I.L. est autorisé à prélever au maximum 700 litres d'eau/sec. Lors des périodes de forte sécheresse, le débit peut descendre à 175 litres/sec;
- la source de Bramafan, sur la commune de Cipières.

Afin de soutenir la production d'eau en été, ces ressources gravitaires peuvent être complétées par le pompage de :

- la source des Veyans, sur la commune du Tignet;
- la prise d'eau sous-fluviale de Bramafan, sur la commune de Cipières ;
- les puits de la vallée de la Siagne : trois puits implantés à Auribeau-sur-Siagne et à Pégomas permettent de prélever l'eau dans la nappe alluviale. Le prélèvement autorisé sur la nappe s'élève à 1250 litres/sec;
- le réservoir de Saint-Cassien. Le lac de Saint-Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de 60 millions de m<sup>3</sup> dont 10 millions de m<sup>3</sup> sont dédiés à l'alimentation en eau potable et mobilisés en période de sécheresse.

### Deux canaux d'acheminement de l'eau :

Le S.I.C.A.S.I.L. dispose principalement de deux canaux d'adduction en eau : le canal de la Siagne (débit de 32 000 à 39 000 m³/jour) et le canal du Loup (40 000m³/jour), acheminant l'eau jusqu'aux usines de traitement et jusqu'aux lieux de consommation. Le canal de la Siagne fait partie intégrante du patrimoine local et constitue un élément fort de l'identité du territoire.

En 2014, ce sont 31,3 millions de m<sup>3</sup> d'eau qui ont été produits. L'origine de l'eau produite provient à 66 % de la ressource en eau de la Siagne et à 34 % de la ressource en eau du Loup.







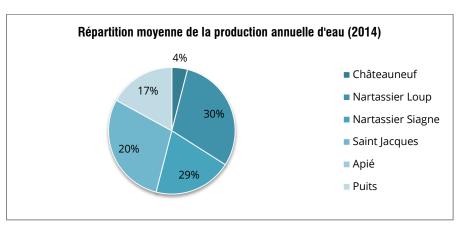


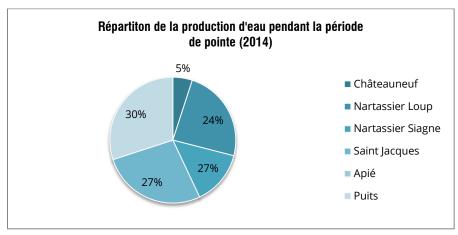


# Les usines de potabilisation et de distribution de l'eau :

Le S.I.C.A.S.I.L. dispose de cinq usines de production :

- l'usine de l'Apié;
- l'usine de Saint-Jacques;
- l'usine de Châteauneuf;
- l'usine de Nartassier :
- les usines d'Auribeau et de Pégomas.





### D.2 | UN ASSAINISSEMENT DES EAUX CONFORME À LA RÈGI EMENTATION DF RESPECTUEUX L'ENVIRONNEMENT

Sources : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2014 (S.I.A.U.B.C) Water stories Cannes et le bassin cannois (Suez environnement, 2009) : S.I.A.U.B.C. : Assainir les eaux usées ; Degremont, Portail d'information sur l'assainissement communal

Le Syndicat Intercommunal Unifié d'Assainissement du Bassin Cannois (S.I.A.U.B.C.), en charge de l'assainissement des eaux usées jusqu'à son intégration au sein des Services de la C.A.C.P.L., gère l'acheminement et le traitement des eaux usées à travers un réseau de 277 kilomètres de canalisation collectant les eaux usées domestiques sur les communes membres (Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne et Théoulesur-Mer).

A Cannes, le transport des eaux usées se fait majoritairement par gravité. Les vingt-quatre postes de pompage dans la commune facilitent leur acheminement jusqu'à la station de traitement.

Les eaux usées de la commune de Cannes sont traitées depuis quelques années à la nouvelle station d'épuration Aquaviva, située sur la commune de Mandelieu. Cette station permet de traiter actuellement les volumes et charges de pollution pour 300 000 équivalent-habitants. Elle a néanmoins été conçue pour traiter, à l'horizon 2050, les volumes et charges de pollution de 350 000 équivalent-habitants. Selon le portail d'information sur l'assainissement communal, cette station est conforme en équipement et en performance à la réglementation. Elle est de plus la première station d'épuration carboneutre de France













# D.3 I UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES À OPTIMISER

La pluviométrie de Cannes est plus élevée que celle de Paris et de Lille avec en moyenne 1000 mm de pluie par an, contre 650 mm. Les épisodes pluvieux sont certes moins nombreux, mais beaucoup plus intenses, avec de fortes précipitations en automne, en hiver et au printemps, mais aussi en été à l'occasion d'orages assez fréquents. Cette abondance rapide d'eau sur les terres peut provoquer des risques de débordements ou d'inondations des cours d'eau cannois.

Le Pôle Eau de la C.A.C.P.L. a la charge de la collecte, du transport et du traitement des eaux pluviales. Grâce à un réseau de 170 km de canalisations, les eaux de ruissellement (voiries, toitures) sont canalisées jusqu'aux lits des vallons et regagnent la mer.

La prise en compte du risque inondation par ruissellement urbain nécessite de limiter les apports aux vallons en favorisant la rétention à la source (bassins d'infiltration ou de rétention, noues d'infiltration, chaussées et tranchées drainantes).

Afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement urbain, et comme cela a déjà été esquissé dans le chapitre relatif au risque inondation, de nouvelles règles pourraient être ajoutées au règlement d'urbanisme :

- rendre obligatoire la rétention et l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales;
- interdire le comblement, la dérivation et le busage des vallons constituant des axes préférentiels d'écoulement des eaux de ruissellement;
- imposer des « reculs » par rapport aux axes drainants et aux vallons existants:
- instaurer des servitudes d'écoulement au niveau des axes drainants et des vallons :
- permettre ou rendre obligatoire l'utilisation des espaces verts comme lieux de rétention supplémentaire;
- adopter un règlement de voirie prenant en compte la gestion intégrée des eaux pluviales.

Une attention particulière est à porter sur la qualité du rejet des eaux au niveau des exutoires, pour préserver durablement l'environnement et la qualité des eaux de baignade de la baie de Cannes.

# Enieux

- Préserver les ressources naturelles existantes, en qualité et en quantité;
- Limiter les inondations liées au ruissellement pluvial ou aux débordements des systèmes d'assainissement ;
- Traiter en amont les eaux pluviales avant leur rejet en mer :
- Optimiser la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements urbains et de voiries















# ΕI DES NUISANCES LOCALES A PRENDRE **EN COMPTE**

Sources : Porter à connaissance (P.A.C. 2015), Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.), Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.)...

# E.1 | DES NUISANCES SONORES IMPACTANT DES ZONES HABITÉES

Le territoire communal est soumis à diverses nuisances sonores du fait de l'existence de plusieurs infrastructures et superstructures de transport. Cellesci ont un impact sur le cadre de vie et impliquent une limitation de l'urbanisation ou l'application de prescriptions acoustiques dans les constructions.

#### **LES AXES ROUTIERS**

La prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité des infrastructures de transport terrestre dans le département des Alpes-Maritimes avait fait l'objet d'arrêtés préfectoraux en 1999. En application de l'article L 571-10 du code de l'environnement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a entrepris la révision du classement sonore des voies dans le département des Alpes-Maritimes. Dans un premier temps, seules les voies routières sont concernées. Le réseau ferré et le réseau autoroutier feront l'objet d'une révision dans un deuxième temps.

Le classement actuel des voies ferrées et autoroutes sera conservé jusqu'à l'approbation de leur révision au terme de la procédure réglementaire. L'autoroute A8 et la voie ferrée sont classés par l'arrêté de 1999 : leur classement implique la mise en œuvre de dispositions acoustiques pour les bâtiments situés dans une bande de 300 mètres de part et d'autre de leurs axes.

Depuis 1999, les hypothèses et données ayant servi au classement (trafics, vitesses, appellations des voies, formes urbaines...) ont évolué et sont maintenant pour partie obsolètes. Elles ont donc nécessité une mise à jour. A la différence du précédent classement, où les arrêtés préfectoraux avaient été pris par le gestionnaire, soit au total 16 arrêtés différents pour les voies routières urbaines et interurbaines des Alpes-Maritimes, il a été pris en 2016 un seul arrêté préfectoral approuvant le classement sonore des infrastructures routières du département, comportant en annexe une cartographie et un tableau récapitulatif des voies, par commune.

À Cannes, les voies suivantes sont concernées : (cf. liste et carte pages suivantes):















# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Voies routières

# Commune de Cannes

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres (1)	Tissus
50144489	Av. de Grasse	bd du Perrier	Av du Grand Jas	4	30	Tissu ouvert
50144535	Av. de Grasse	Av du Grand Jas	bd Carnot	3	100	Tissu ouvert
50144462	Av. de Grasse	vers le Cannet	bd du Perrier	3	100	Tissu ouvert
50144472	Av. du Docteur Raymond Picaud	av Francis Toner	rue Stephen Liegard	3	100	Tissu ouvert
50144531	Av. du Docteur Raymond Picaud	rue Stephen Liegard	chemin de la Nadine	3	100	Tissu ouvert
50144533	Av. du Docteur Raymond Picaud	chemin de la Nadine	bd du Riou	3	100	Tissu ouvert
50144461	Av. F Roosevelt/Av. De Grasse/Bd. P.	Dour Giratoire F.Roosevelt,	100 m après intersection Bd. Du Nord.	3	100	Tissu ouvert
50070187	Av. Francis Tonner	vers Mandelieu	av anthony dozol	1 1	300	Rue en U
50144478	Av. Francis Tonner	rue Barthelemy	av du docteur Picaud	3	100	Tissu ouvert
50144475	Av. Francis Tonner	vers Mandelieu	av anthony dozol	3	100	Tissu ouvert
50128358	Av. Pierre de Coubertin	av Pierre Poesi	av Francis Tonner	4	30	Tissu ouvert
50144490	Av. Pierre de Coubertin	av Michel Jourdan	av Pierre Poesi	3	100	Tissu ouvert
50128357	Av. Pierre Poesi	av Pierre de Coubertin	av Francis Tonner	3	100	Tissu ouvert
50111110	Avenue antoine saint-exupery	Rond point dans la boucle	Entrée Cannes	3	100	Tissu ouvert
50144523	Avenue du Marechal Juin	rue du parc Alexandre III	bd eugène Gazagnaire	3	100	Tissu ouvert
50144524	Avenue du Marechal Juin	av Justinia	rue du parc Alexandre III	3	100	Tissu ouvert
50144525	Avenue du Marechal Juin	rue d'Antibes	av Justinia	3	100	Tissu ouvert
50144522	Avenue du Marechal Juin	bd eugène Gazagnaire	vers Juan les Pins	3	100	Tissu ouvert
50144477	Avenue Francis Tonner	av anthony dozol	rue Barthelemy	3	100	Tissu ouvert
50144527	bd d'alsace	Bd Carnot	Av du maréchal Juin	3	100	Tissu ouvert
50144500	Bd de la République	Av du Camp Long	Rue Migno	3	100	Tissu ouvert
50144501	Bd de la République	Rue Migno	Av de Vallauris	3	100	Tissu ouvert
50144499	Bd de la République	vers Le Cannet	Av du Camp Long	3	100	Tissu ouvert
50144521	Bd. Alexandre III	Bd Général Vautrin	av du Maréchal Juin	4	30	Tissu ouvert
50144482	Bd. Du Riou	vers Le Cannet	rue du Pont St Victor	4	30	Tissu ouvert
50144534	Bd. Du Riou / Bd. Valombrosa	rue du Pont St Victor	av du docteur Picaud	3	100	Tissu ouvert
50128351	Bd. Du Rivage	AV de la roubine	bd du midi	3	100	Tissu ouvert
50128353	Bd. Du Rivage	av Francis Tonner	chemin du centre	3	100	Tissu ouvert
50144469	Bd. Du Rivage	chemin du centre	AV de la roubine	3	100	Tissu ouvert
50144497	Boulevard Carnot : 2	vers Le Cannet	Rue Shakespeare	3	100	Tissu ouvert
50144541	Boulevard carnot : 3	Rue Shakespeare	Place du 18 Juin	3	100	Tissu ouvert
50144498	Boulevard Carnot:1	Entrée agglo Le Cannet	Sortie Le Cannet	3	100	Tissu ouvert
50144530	Boulevard de La Croisette	La Pantiero	bd eugène gazagnaire	3	100	Tissu ouvert
50143837	Boulevard du Four à chaux	RN85	Sortie agglo Le Cannet	4	30	Tissu ouvert
50144532	Boulevard du Midi	Entrée Cannes	bd Jean Hibert	3	100	Tissu ouvert
50128374	Boulevard DU PERRIER	vers le Cannet	av de Grasse	3	100	Rue en U
50144520	Boulevard Général Vautrin	Rue d'Antibes	Bd Alexandre III	4	30	Tissu ouvert

<sup>(1) :</sup> mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrstructure.











# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

# Voies routières

# **Commune de Cannes**

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres <sup>(1)</sup>	Tissus
50128373	Boulevard JACQUES MONOD	RN85	Sortie agglo Le Cannet	4	30	Tissu ouvert
50144537	Boulevard Jean Hibert	bd Jean Hibert	quai St Pierre	3	100	Tissu ouvert
50144526	couverture Voie Ferrée	Place du 18 Juin	Av du Maréchal Juin	3	100	Tissu ouvert
50144528	couverture Voie Ferrée	Rue Louis Blanc	Place du 18 Juin	3	100	Tissu ouvert
50144539	couverture Voie Ferrée	Rue Georges Clémenceau	Rue des Suisses	3	100	Tissu ouvert
50144538	couverture Voie Ferrée	Rue des Suisses	Rue Louis Blanc	3	100	Tissu ouvert
50128368	D1109:1	Chemin de la Pleine de Laval	D9	3	100	Tissu ouvert
50128337	D1109:2	Giratoire Avenue Jean Mermoz	Chemin de la plaine de Laval	3	100	Tissu ouvert
50143830	D3:1	Sortie Cannes	100m av. feu	3	100	Tissu ouvert
50128369	D409:1	Limite de la commune	D9	3	100	Tissu ouvert
50143817	D409:2	Intersection avec la D709	sortie de la ville	4	30	Tissu ouvert
50128610	D6007:12	Sortie Cannes	100m avant Château Horizon	3	100	Tissu ouvert
50144529	D803:1 Bd de la République	Av de Vallauris	Rue d'Antibes	3	100	Tissu ouvert
50070227	D809:10 Avenue DE LA BORDE	Av Michel Jourdan	vers Mougins	4	30	Tissu ouvert
50144479	D9:10	av du Vercors	av Francis Tonner	3	100	Tissu ouvert
50143820	D9:8	Sortie Cannes, Entrée St Jean	Sortie St Jean	4	30	Tissu ouvert
50144476	D9:9	chemin rural de l'Abadie	av du Vercors	3	100	Tissu ouvert
50144516	Quai Saint Pierre:1	bd Jean Hibert	La Pantiero	3	100	Tissu ouvert
50144517	Quai Saint Pierre:2	quai St Pierre	bd de la croisette	3	100	Tissu ouvert
50144519	Rue d'Antibes	Rue Felix Faure	a∨ du Maréchal Juin	4	30	Tissu ouvert
50144518	Rue Felix Faure	Place Cornut-Gentille	Rue Emile Negrin	4	30	Tissu ouvert
50144540	Rue Georges Clemenceau	Rue des Fauvettes	Rue Jean Dolfus	3	100	Tissu ouvert
50144536	Rue Georges Clemenceau	Rue Jean Dolfus	Place Cornut Gentille	4	30	Tissu ouvert



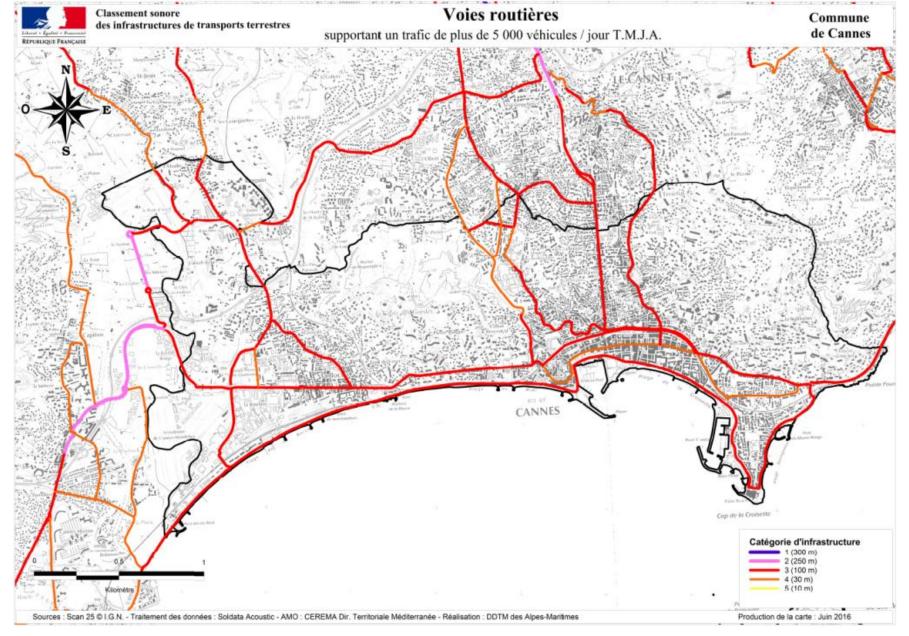








NUISANCES





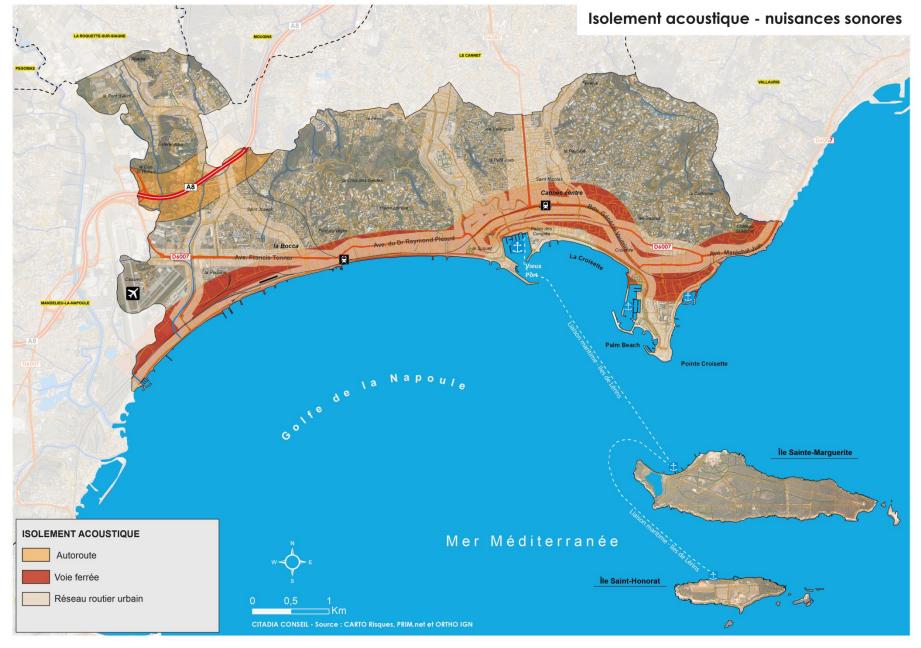








NUISANCES















### L'AÉROPORT

L'aérodrome de Cannes-Mandelieu a fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.), approuvé en 2004.

Le P.E.B. est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire et en imposant une isolation acoustique renforcée dans les zones de bruit.

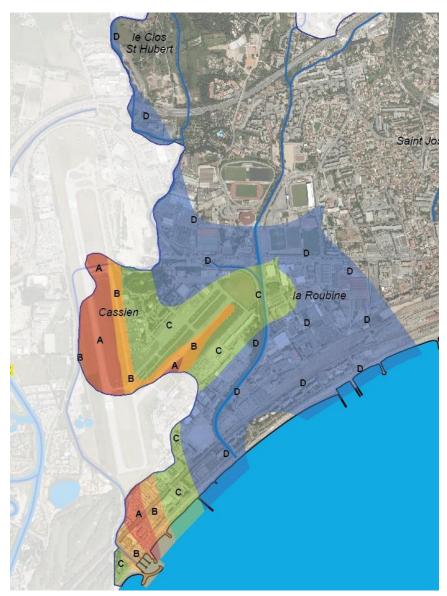
Les zones de bruit des aérodromes sont classées en fonction des niveaux sonores auxquels elles sont exposées : zone A et zone B pour un bruit fort, zone C et le cas échéant D pour un bruit modéré. Chaque zone renvoie à des prescriptions, des restrictions ou des interdictions spécifiques.

Dans les zones A et B. toute urbanisation nouvelle est interdite. Dans la zone C. l'urbanisation nouvelle est conditionnée au niveau d'urbanisation existant du secteur et dans le cadre d'un faible accroissement de la capacité d'accueil dans le secteur. Dans la zone D, seules les dispositions acoustiques s'appliquent.

## LES PLANS DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (P.P.B.E.)

La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement impose à tous les organismes publics ou privés gestionnaires des réseaux routiers, autoroutiers, aériens, ferroviaires et industriels, l'établissement de cartes de bruit, appelées "Cartes de Bruit Stratégiques", destinées à établir un état des lieux des nuisances sonores dans l'environnement.

L'Etat a, à ce jour, réalisé les cartes de bruit validées par arrêté préfectoral en date du 25 juin 2009. Ces cartes ont permis au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) définissant la politique de lutte contre le bruit en 2012 approuvé par l'assemblée départementale en sa séance du 27 octobre 2011.



Plan d'Exposition aux Bruits - Zoom sur l'ouest du territoire de Canne



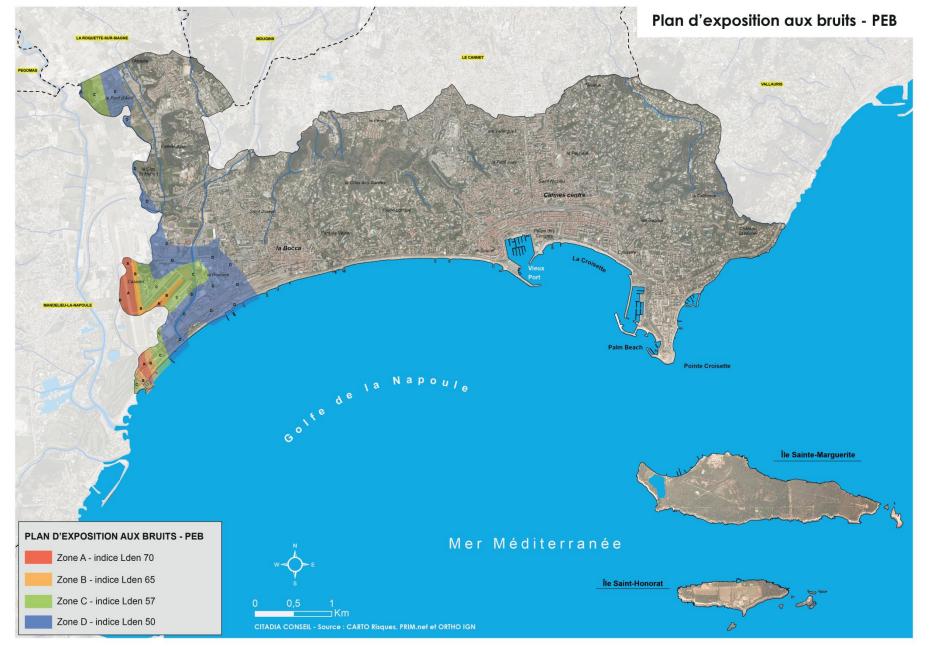








NUISANCES



100 | P.L.U. de Cannes > Rapport de présentation / Livret B















# E.2 | UNE PRODUCTION DE DÉCHET IMPORTANTE, AVEC UN PIC EN PÉRIODE ESTIVALE

Sources : Porter à connaissance, rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, S.M.E.D.06

## LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Au niveau départemental et régional, plusieurs plans d'élimination des déchets sont en vigueur, preuve de la prise de conscience des problématiques liées aux déchets:

- le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.D.E.D.M.A.), approuvé le 20 décembre 2010, en cohérence avec les lois Grenelles 1 et 2, qui fixe des objectifs départementaux quantitatifs permettant une optimisation et une maîtrise de la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire;
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD) et son rapport environnemental, approuvés le 12/12/04 par le Conseil Régional;
- depuis 2013, le département s'est par ailleurs engagé dans l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets issus du B.T.P.. Ses priorités sont d'affiner la connaissance des flux et gisements de déchets de chantier, de diminuer la production de déchets et leur dangerosité, et d'améliorer les pratiques de gestion de déchets sur les chantiers. La commission consultative de suivi du plan a rendu un avis favorable le 15/01/14; les consultations sont en cours pour une approbation par la Région.

Au niveau communal, la compétence « déchets » est exercée par :

- le service Propreté de la Ville pour la collecte des ordures ménagères et assimilés ainsi que pour le nettoiement de la voierie communale, des plages et de l'Ile Sainte-Marguerite;
- le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (S.M.E.D.) pour ce qui est du transport, transit, traitement des déchets et gestion des déchetteries.













# LA COLLECTE

La collecte est organisée par la ville de façon régulière (7 jours sur 7) et en porte à porte pour toutes les habitations (qu'elles soient principales ou secondaires) ou en point de regroupement (points d'apport volontaire, déchetterie).

Pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, le service réalise environ 75% des prestations en régie. Pour les prestations de nettoiement (balayage mécanique, arrosage mécanique, balayage manuel, vidage des corbeilles), 50 % des prestations sont assurées en régie. Le complément des activités est délégué à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

Le ramassage des déchets se traduit par la sortie quotidienne de :

- 16 à 20 bennes, selon la saison, pour la collecte du matin des ordures ménagères :
- 5 bennes l'après-midi et le soir pour la collecte des points de regroupement et des professionnels;
- 19 bennes le mercredi matin pour la collecte du tri sélectif;
- 2 à 4 bennes pour le vidage des points de regroupement et des corbeilles à papier ;
- 1 à 2 bennes de l'entreprise Veolia pour la collecte des ordures ménagères pour la collecte du soir des professionnels.

Pour encore plus d'efficacité, la ville s'est dotée d'un équipement conséquent (27 bennes à ordures, 8 aspiratrices, 20 fourgons) pour un traitement de :

- 46 000 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2013 (-3,6% par rapport à 2012);
- 6 086 tonnes de tri sélectif collecté (toutes collectes confondues), chiffre constant;
- 9 tonnes de déchets retirés des fonds marins sur la frange littorale de 0 à 300 m de la baie de Cannes :

Le littoral marin cannois est en effet touché par la présence de déchets en tout genre (mégots, bouteilles, etc.) que la commune se charge de nettoyer.

Par ailleurs, depuis avril 2003, le service de collecte des encombrants est assuré par un service municipal spécifique : le service Allo Mairie+.

#### LE TRAITEMENT

La compétence « traitement » a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> février 2014 au S.M.E.D. (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets, situé au Broc) auguel a adhéré la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Selon leurs catégories, les déchets subissent différents traitements dans les unités principales de traitement suivantes :

- centre d'enfouissement technique de Septèmes-les-Vallons (13);
- centre d'incinération d'Antibes (06);
- centre de tri du S.M.E.D. à Cannes pour la valorisation des déchets propres et secs, centre situé dans la zone des Tourrades à Mandelieu;
- centre d'élimination de la société OREDUI situé sur la commune de Grasse.

Cannes bénéficie par ailleurs d'une déchetterie située dans la zone Industrielle des Tourrades. Elle prend en charge :

- encombrants: mobiliers, équipements électroménagers, etc.;
- déchets issus du tri sélectif des emballages : emballages divers et cartons:
- déchets verts : produits de jardinage et d'élagage ;
- huiles: huiles de vidange et huiles alimentaires;
- piles, accumulateurs et batteries;
- déchets dangereux ménagers : néons, ampoules, peintures, solvants, bouteilles de gaz, hydrocarbures, produits phytosanitaires.

Sont refusés les ordures ménagères, les déchets médicaux, les boues, les déchets radioactifs ainsi que les déchets non manipulables tels que les épaves de voitures.

Le montant du tonnage des ordures et des déchets évacués en 2013 représente 59 717 tonnes, soit -2,1% par rapport à 2012.













# E.3 | LE TRANSPORT, PRINCIPAL ÉLÉMENT DÉGRADANT LA QUALITÉ DE L'AIR

NB : La qualité de l'air en France est analysée par le réseau Atmo. Il s'agit d'une fédération d'associations agréées par le ministère en charge de l'environnement. Les données présentées ci-après sont issues de l'inventaire 2012 des émissions polluantes sur la région P.A.C.A. par le réseau Atmo. Les résultats de cet inventaire, concernant le territoire communal de Cannes, donnent la répartition des sources d'émissions suivante pour les principaux polluants : les particules PM 10, PM 2.5, (particules en suspension) le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) et le NOx (oxyde d'azote).

# LE PLAN RÉGIONAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR (P.R.Q.A.)

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (P.R.Q.A.) est régi par le code de l'environnement (articles L222-1 à L222-3 et R222-1 à R222-12). C'est un outil de planification, d'information et de concertation à l'échelon régional. Il est basé sur l'inventaire des connaissances dans tous les domaines influençant la qualité de l'air. Il s'appuie sur la mesure de la qualité de l'air et les inventaires d'émission.

Le P.R.Q.A. de la région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 10 mai 2000 par le Préfet de Région, préconise 38 orientations de nature à améliorer la qualité de l'air dont notamment :

- développer la surveillance de la qualité de l'air ;
- mettre en place des recommandations sanitaires et environnementales;
- informer le public;
- améliorer et préserver la qualité de l'air.













**NUISANCES** 

# LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (P.P.A.)

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) des Alpes-Maritimes du Sud, approuvé en 2013, est l'outil local principal regroupant les mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air et visant in fine un retour ou un maintien sous des valeurs limites. Il a pour projet de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir les concentrations à des niveaux inférieurs aux normes fixées par l'article R.221-1 du code de l'environnement.

Il concerne cinquante-deux communes le long du littoral (dont Cannes), où la santé des populations est largement concernée :

- 70 000 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite pour le dioxyde d'azote en 2009;
- 138 000 personnes exposées à ce même dépassement pour les particules PM 10 en 2009.

Cela représente respectivement 7 % et 15 % de la population de la zone.

Le P.P.A. définit une trentaine d'actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment:

- les interdictions concernant le brulage libre;
- l'utilisation d'appareils de chauffage au bois performants ;
- l'élaboration de plans de déplacements.

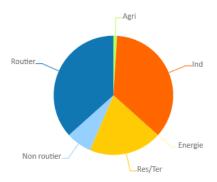
Les communes doivent de plus prendre des mesures pérennes concernant :

- les transports, l'aménagement et les déplacements avec le développement des mobilités douces ou moins polluantes;
- le secteur résidentiel;
- les installations classées pour la protection de l'environnement.

#### LES PARTICULES FINES PM 10:

Depuis 2005, les valeurs limites pour les particules PM 10 sont de 40g/m³ de moyenne annuelle, et de 35 jours maximum par an à plus de 50g/m<sup>3</sup>/jour. A Cannes, 112 t de PM 10 ont été rejetées dans l'air en 2012. Ceci représente 4% des émissions du département (pour une population équivalente à 6% du département).

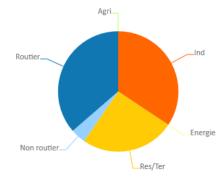
Inventaire des émissions 2012, Air PACA



### LES PARTICULES PM 2,5:

Depuis 2008, les valeurs limites pour les particules PM 2.5 sont de 25µg/m<sup>3</sup>/an, dans l'air ambiant.

En 2012, Cannes a rejeté 4% des émissions de PM 2.5 du département, soit 86 tonnes de particules.



Inventaire des émissions de PM2,5 2012 (Air P.A.C.A.)







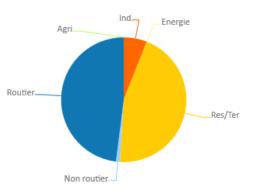






# LE CO<sub>2</sub>:

La commune de Cannes a émis en 2012 247 Kt de CO<sub>2</sub>, ce qui représente 4 % des émissions de CO<sub>2</sub> du département.

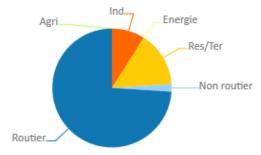


Inventaire des émissions de CO2 en 2012 (Air P.A.C.A.)

# LE NO<sub>2</sub>:

La moyenne de rejet de NO<sub>2</sub> fixée à 40µg/m³/an est devenue contraignante en 2010. Son non-respect en tous points du territoire place la France en situation possible de contentieux avec la commission européenne. Des actions de réduction des émissions essentiellement dues au transport sont à envisager.

La commune a émis plus de 600 tonnes d'oxydes d'azote en 2012, ce qui représente 3% des émissions du département



Inventaire des émissions de NO2 en 2012 (Air P.A.C.A.)

Les rejets atmosphériques polluants de Cannes sont donc substantiels. Ils sont à imputer principalement au secteur du transport routier et aux secteurs résidentiel et tertiaire.

Les particules fines en suspension (PM10 et PM2.5) sont issues de la combustion (transports, brûlage, etc.). Dans le secteur de Cannes, elles proviennent majoritairement des véhicules et du secteur industriel. Leur concentration dans l'air ambiant est aussi liée à des mécanismes physiques comme la remise en suspension (par vent fort, notamment), ou à leur accumulation lors de conditions météorologiques stables. Cette remise en suspension est significative dans la part des concentrations mesurées dans l'atmosphère sèche et ventée de la région P.A.C.A..

Le littoral est le siège d'épisodes de pollution généralement dus à la pollution photochimique et notamment à l'ozone qui se répartissent ensuite à la faveur des vents vers l'intérieur du territoire départemental. L'ozone contribue à l'effet de serre et perturbe l'activité photosynthétique des végétaux, altérant leur résistance et diminuant leur productivité. Le seuil de pic de pollution à l'ozone est cependant rarement atteint.

Le dioxyde de carbone n'est pas considéré comme polluant dans la problématique urbaine de santé publique. En revanche, il est l'un des composés contribuant à l'effet de serre à l'échelle planétaire.

Les principales sources de pollution atmosphérique proviennent des industries, des incinérateurs, du chauffage urbain et surtout de la circulation automobile. Ces polluants peuvent se concentrer localement sur le territoire, sous l'effet du vent. Dans la région, le département n'est pas le plus exposé aux pics de pollution. Cannes comptabilise en moyenne à l'année une qualité de l'air médiocre.







# E.4 | LES SITES ET SOLS POLLUÉS RECENSÉS À CANNES

Les inventaires disponibles sur les sites internet BASIAS et BASOL constituent un recensement non exhaustif de sites industriels ou d'activités sur lesquels des activités potentiellement polluantes ont été conduites sans qu'il s'agisse nécessairement de cas appelant des mesures particulières.

La base de données BASIAS inventorie les sites industriels et activités de services. L'objectif de cette base de données est de :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement:
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

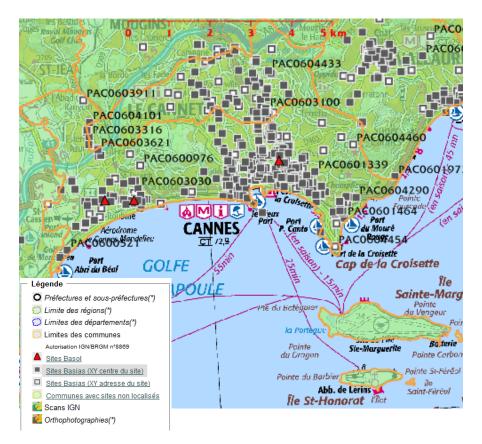
L'inventaire Basol recense les sites et sols pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Trois sites sont référencés dans l'inventaire Basol:

- l'ancienne usine à gaz de Cannes Maria, site dépollué dans le cadre de la Z.A.C. Maria (achevée)
- l'agence EDF/GDF de Cannes La Bocca;
- le site AnsaldoBreda à Cannes La Bocca.

477 sites sont recensés dans l'inventaire des sites BASIAS. Ces sites sont principalement localisés dans le centre-ville de Cannes. On y retrouve divers types d'activité, tels que des garages, des dessertes en carburant, des ateliers de transformation.

Il appartient au demeurant de s'assurer d'une manière générale que les terrains d'assiette d'une demande se trouvent dans un état compatible avec l'implantation des constructions projetées.



Inventaire Basias sur la commune de Cannes- sources : Basias













# E.5 | LES ZONES EXPOSÉES À UN CHAMP MAGNÉTIQUE SUPÉRIEUR À 1µT

Au vu des éléments disponibles sur les risques liés à l'exposition au magnétisme, sur lesquels pèsent de fortes incertitudes, l'implantation de nouveaux établissement sensibles (hôpitaux, maternités, établissements accueillant des enfants : crèches, maternelles, écoles primaires...) dans les zones exposées à un champ magnétique de plus de 1µT est à éviter. L'exposition est avérée à proximité :

- d'ouvrages à Très Haute Tension et Haute Tension;
- de lignes aériennes;
- de câbles souterrains;
- de postes de transformation.

Six ouvrages électriques à Haute Tension (> 50 000 volts) traversent le territoire cannois. Les indications sur les valeurs de champs magnétiques générés par ces derniers (aériens et souterrains) sont indiquées dans le tableau ci-contre. Il convient de ne pas classer en Espace Boisé Classé les terrains situés dans un couloir axé sur le tracé de ces ouvrages afin d'assurer la compatibilité entre les ouvrages et le P.L.U..

Nom	Tension	Champs magnétique sous la ligne	Champs magnétique à 30 m	Champs magnétiqu e à 100 m				
Lignes aériennes								
La Bocca - Mougins – La Pinède	63 000 volts	1,2 à 10 μT	0,6 à 1 μT	< 1 µT				
Fréjus – St Raphaël – La Pinède (hors tension depuis 2013)	63 000 volts	1,2 à 10 μT	0,6 à 1 μT	< 1 µT				
	Lignes souterraines							
Bianco – La Bocca	225 000 volts	1,5 à 15 μT	0,5 à 1,5 μT	<0,2 µT				
La Bocca - Mougins	225 000 volts	1,5 à 15 µT	0,5 à 1,5 μT	<0,2 µT				
La Bocca – La Pinède	63 000 volts	1,2 à 10 μT	0,6 à 1 μT	< 1 µT				
Cannes - Mougins	63 000 volts	1,2 à 10 μT	0,6 à 1 μT	< 1 µT				

#### 107 | P.L.U. de Cannes > Rapport de présentation / Livret B

# Enjeux

- Limiter ou réduire l'exposition des personnes aux nuisances ;
- Mettre en place des mesures pour limiter les pics de pollution en été:
- Gérer les sites et sols pollués ;
- Limiter l'exposition des populations les plus fragiles aux champs magnétiques ;
- Renforcer la sensibilisation à la collecte des déchets et au tri ;
- Réduire à la source la quantité de déchets.















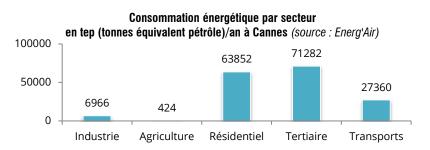
Le réseau électrique régional est maillé mais insuffisamment sécurisé sur l'Est P.A.C.A.. La région est en effet une «presqu'île électrique» qui souffre d'une inadéquation entre la forte consommation électrique et les possibilités offertes par son réseau (la consommation régionale est de deux fois supérieure à sa production). La région n'est en effet alimentée que par deux lignes de 400 000 volts et les nombreuses pannes démontrent de la vulnérabilité du territoire. L'alimentation en énergie électrique est donc un enjeu fort pour le territoire régional.

Depuis avril 2015, la mise en service du filet de sécurité Provence-Alpes-Côte d'Azur permet aux habitants de la région de disposer d'une électricité aussi performante et fiable que celle dont bénéficie le reste de la France. Avec l'essor régional des énergies renouvelables qu'il permettra de transporter, il contribuera, au même titre que l'intégralité du réseau électrique, à la réussite de la transition énergétique engagée en France et dans le reste de l'Europe. Le filet de sécurité électrique est constitué de trois liaisons souterraines qui complètent le maillage existant en 225 000 volts. En cas d'incident sur la ligne à 400 000 volts, l'« autoroute » de l'électricité entre Avignon et Nice, le réseau à 225 000 volts est désormais en pleine capacité de prendre le relais, et de fournir un « itinéraire bis » pour alimenter la région Paca.

# F.1 I ANALYSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA POPULATION CANNOISE

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À CANNES

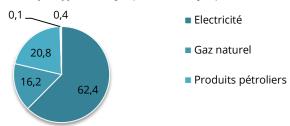
Les consommations énergétiques à l'échelle communale sont issues de la base de données Energ'Air, développée par ATMO P.A.C.A. et l'Observatoire Régional de l'Énergie. Cette consommation est distinguée suivant cinq grands secteurs.



La consommation énergétique de la commune de Cannes est estimée à 169 883,29 tep/an. Le secteur tertiaire est le plus consommateur en énergie (42 % de la consommation énergétique totale). Il est suivi de près par le secteur résidentiel (37,6 %) et les transports (16,1%). Les consommations des secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont très faibles, avec seulement 4,1 % de la consommation totale communale.

L'énergie la plus utilisée est l'électricité, avec plus de la moitié de la consommation, représentant 106 090,38 tep/an. Elle est utilisée principalement pour le chauffage / la climatisation, l'eau chaude et en tant qu'électricité spécifique. Les produits pétroliers sont également utilisés puisqu'ils interviennent à hauteur de 20,8 % dans le bilan énergétique communal. Ils sont utilisés pour le transport et le chauffage. Le gaz naturel est aussi une ressource largement utilisée sur le territoire cannois, surtout pour le chauffage. La biomasse et le solaire, servant majoritairement pour le chauffage, restent des énergies minoritaires.

# Répartition de la consommation d'énergie par type d'énergie (source : Energ'Air)















# D'ÉNERGIES ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIES **RENOUVELABLES**

F.2 I DES ACTIONS À POURSUIVRE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES

Source: Plan Climat ouest/ P.A.C.A. Développement durable: la sécurisation électrique

Les Alpes-Maritimes étant déficitaires en termes d'alimentation énergétique, le département s'est engagé dans une politique volontariste d'économie d'énergie. Les enjeux concernent principalement l'habitat-tertiaire et les transports.

En matière d'économie d'énergie, des initiatives territoriales et locales ont récemment émergées.

# LE CONTRAT D'OBJECTIF POUR UNE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE L'EST DE LA RÉGION P.A.C.A.

Ce contrat a été signé en janvier 2011 par l'État, la Principauté de Monaco, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux des Alpes-Maritimes et du Var, Réseau Transport Electricité, l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var et l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (A.D.E.M.E.). Les objectifs visent :

- au renforcement du réseau de transport d'électricité avec la mise en place du « filet de sécurité » ;
- à la diminution de la consommation d'électricité (de 20% à l'horizon 2020);
- au renforcement de la part de production d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité (de 25% à l'horizon 2020).

Le filet de sécurité a été inauguré le 21 avril 2015 et permet de supprimer l'occurrence des risques de délestage et de black-out (effondrement du réseau), de remettre le réseau à un niveau de sécurisation comparable au reste du territoire français et d'acheminer l'électricité via un trajet bis en cas de rupture de la ligne à très haute tension (400 000 volts) reliant Avignon à Nice. Cependant, si les consommations poursuivent leur augmentation, le risque de saturation (croissance de la consommation venant rencontrer à nouveau la limite de capacité du réseau) se représentera à l'horizon 2025 - 2030.

# LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ (M.D.E.)

La Préfecture des Alpes-Maritimes et le Président du Conseil Régional P.A.C.A. pilotent, depuis mars 2003, un programme de maîtrise de la demande d'électricité, dénommé Plan ECO-ENERGIE, constitué d'un programme d'actions sur trois départements (Alpes-Maritimes, Var et Alpes-de-Haute-Provence) visant à accompagner la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région. Les acteurs associés à ce programme, outre la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Conseil Régional, sont l'A.D.E.M.E., E.D.F., ENGIE, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la D.R.E.A.L. P.A.C.A..

# LE PLAN D'ACTION CLIMAT ÉNERGIE TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES (P.C.E.T.)

Ce P.C.E.T. doit permettre de connaître les sources et niveaux d'émission du département et ses tendances d'évolution, de définir une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs, de fixer des objectifs et de coordonner les actions à mener dans les prochaines années. Ces actions concernent les transports, l'urbanisme, la gestion des énergies et des ressources en eau.

Conscientes des enjeux globaux, de leurs conséquences locales et des contributions qu'elles peuvent apporter, les agglomérations de Pôle Azur Provence, de Sophia-Antipolis et les villes d'Antibes, de Cannes et de Grasse ont décidé de s'engager collectivement dans l'élaboration d'un P.C.E.T. commun sur la période 2014-2019 : le P.C.E.T. Ouest des Alpes-Maritimes.

Ce P.C.E.T. est structuré autour de 5 axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels:

- engager l'ouest des Alpes-Maritimes vers la construction d'un territoire durable;
- conforter l'attractivité du territoire en anticipant les effets du changement climatique;
- engager le territoire vers la transition énergétique ;
- poursuivre l'exemplarité de l'action publique;
- fédérer l'ensemble des acteurs et des habitants ;

Le P.C.E.T. prévoit une production de 25% des consommations d'énergie à l'aide d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.





Un certain nombre d'actions ont été identifiées dans ce cadre pour la commune de Cannes :

- mise en place d'un bus en site propre ;
- mise en œuvre de l'Ecoquartier Cannes Maria ;
- construction d'une chaufferie bois dans le quartier Ranguin et à terme dans le quartier de la Nouvelle Frayère ;
- développement et préservation de l'agriculture locale dans la vallée de la Siagne ;
- mise en place d'un label développement durable ;
- soutien aux travaux de rénovation énergétique ;
- contrat de performance énergétique sur l'éclairage public et les bâtiments communaux ;
- soutien à l'émergence de nouvelles activités économiques en lien avec le développement durable ;
- installation d'une digue sous-marine au large des plages de la Croisette;
- gestion raisonnée des espaces verts ;
- sensibilisation des usagers à la réduction de leur consommation énergétique.

# LES ESPACES INFOS ÉNERGIE (E.I.E.) POUR INFORMER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Ils ont été créés en 2001, sur initiative de l'A.D.E.M.E., en partenariat étroit avec les collectivités locales. Sur toute la France ce réseau apporte au grand public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'un de ces E.I.E. est installé depuis mars 2004 à Cannes.

De plus, Cannes est une ville lauréate de l'appel à projet " territoires à énergie positive pour la Croissance Verte":

"Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement

d'énergies renouvelables dans son approvisionnement : projet de loi résultant des délibérations de l'Assemblée nationale - 22 mai 2015".

# DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA VILLE DE CANNES POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production énergétique de la commune de Cannes est estimée à 246.80 tep/an. Cette production est issue essentiellement des installations solaires (photovoltaïques et thermiques).

Parmi les exemples de production d'énergie renouvelable, il faut citer la plateforme Aquaviva sur laquelle sont installés plus de 4 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ou encore l'implantation de panneaux sur les écoles, notamment sur le secteur de La Bocca.

Malgré un fort potentiel, les installations solaires thermiques, utilisées pour produire de l'eau chaude sanitaire, du chauffage ou encore de l'électricité restent peu nombreuses. Ce type d'installation ne doit néanmoins pas se faire au détriment des potentialités agricoles, ni de la qualité des milieux naturels et des paysages (préservation de Cannes « ville jardin »).

# F.3 | UN BON POTENTIEL ÉOLIEN ET SOLAIRE MAIS SOUS CONTRAINTES PAYSAGÈRES

Cannes bénéficie d'un certain potentiel en termes d'énergies renouvelables. Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les cours d'eau, ou encore la croissance des végétaux, les énergies renouvelables facilitent la gestion raisonnée des ressources locales d'énergie et n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes.

#### LE CLIMAT

Cannes bénéficie d'un climat méditerranéen particulièrement tempéré, aux étés chauds et secs et aux hivers doux et humides. Une station située en plein centre de Cannes mesure les différents paramètres météorologiques.





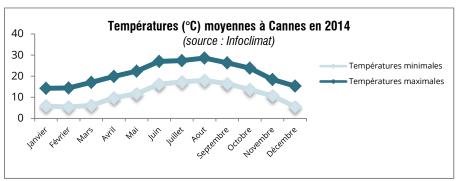




ENERGIE

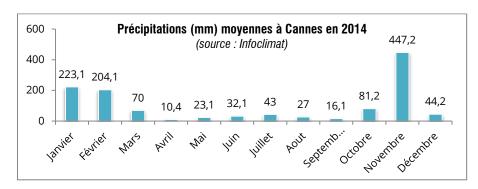
# Les températures

La température moyenne annuelle est voisine de 16,3°C, avec quelques jours de gel par an. Les étés sont relativement chauds, mais la proximité entre la mer et le relief tempère l'atmosphère ; les maxima dépassent rarement les 30°C. Les hivers sont doux et secs, avec une moyenne hivernale de 11°C.



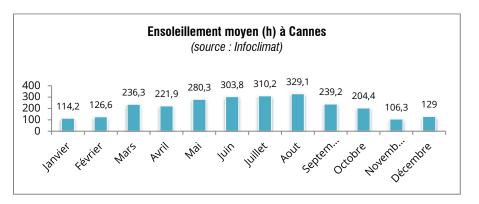
# Les précipitations

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 1000 mm et suivent les grandes caractéristiques régionales. Elles sont marquées par de grandes irrégularités qui caractérisent le climat méditerranéen : sécheresse en été et épisodes pluvieux intenses en automne/hiver et dans une moindre mesure au printemps. Ceci a des incidences sur les cours d'eau, qui connaissent la sécheresse en été et les fortes pluies l'automne.



#### L'ÉNERGIE SOLAIRE

Cannes bénéficie de 2833 heures d'ensoleillement annuel, ce qui place la commune au 35ème rang au niveau national.



La ville de Cannes bénéficie d'un gisement solaire favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques.



Potentiel photovoltaïque (source : Géoportail)

Cependant la proximité de l'aéroport de Cannes-Mandelieu impose, pour la sécurité aérienne, de soumettre les projets comportant des panneaux solaires ou photovoltaïques situés à moins de 3 km de tout point de l'aérodrome, à l'avis préalable des services de l'aviation civile.







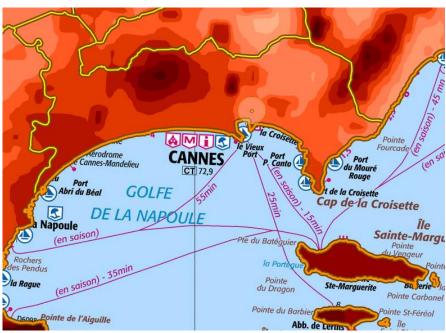


### L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

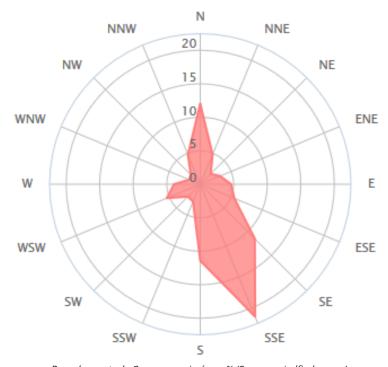
## Potentiel

Les vents observés à Cannes sont très variables selon leur orientation, mais généralement faibles. Il existe une prédominance des brises de mer (sud et sud-est) qui représentent 37% du total des vents. Les vents les plus forts soufflent du nord-nord-ouest au sud-sud-est, en particulier le mistral. Très froid en hiver et souvent violent, il est généralement sec et accompagné d'un temps très ensoleillé. Son caractère dominant lui confère un rôle important dans l'originalité du climat provençal.

Ce paramètre constitue un atout favorable à l'implantation d'éoliennes.



Potentiel éolien (Source : Géoportail)



Rose des vents de Cannes, exprimée en % (Source : windfinder.com)

Le gisement éolien de Cannes lui confère les qualités nécessaires au développement des énergies renouvelables.

Les programmes éoliens sont cependant soumis à l'avis de l'aviation civile dans le cadre du risque de perturbation des équipements radioélectriques de l'aéroport de Cannes- Mandelieu.













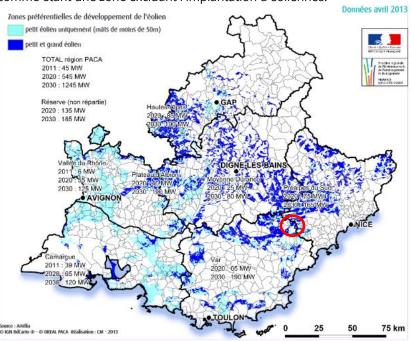




# Le schéma régional éolien

Le Schéma Régional Eolien (S.R.E.), arrêté par le Préfet de Région le 28 septembre 2012, identifie les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne compte-tenu du potentiel éolien, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels, du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

D'après ce schéma, Cannes ne fait pas partie des zones préférentielles de développement du petit et du grand éolien. En effet, le territoire cannois est soumis à de nombreuses contraintes paysagères et à une urbanisation dense qui empêchent l'implantation d'éoliennes terrestres (protections réglementaires, distances aux habitations, etc.). La quasi-totalité du territoire communal est notamment couverte par le site inscrit du littoral, identifié comme étant une zone excluant l'implantation d'éoliennes.



Zones potentielles de développement de l'éolien

Néanmoins des solutions existent, comme la possibilité d'utiliser l'espace marin pour développer l'éolien offshore. Selon une étude menée par la D.R.E.A.L. P.A.C.A., le développement offshore pourrait se faire en recul suffisant de la côte afin de ne pas localiser les éoliennes entre le trait de côte et les îles, et de ne pas perturber les activités nautiques de loisir qui permettent de découvrir les paysages côtiers.





Plateformes flottantes pour éoliennes en mer (Source : StatoilHydro)

# Enjeux

Favoriser le développement des énergies renouvelables pour exploiter le potentiel énergétique naturel local.